



Diagnostic local de santé De la Communauté de communes du Val d'Argent

Document réalisé pour le compte et grâce au financement de l'ARS Alsace.

Remerciements

Nous tenons à remercier le Président de la Communauté de communes du Val d'Argent ainsi que son directeur pour leur appui et leurs conseils dans la mise en œuvre de ce diagnostic local de santé. Nous remercions également la Télévision locale du Val d'Argent, qui nous a aidés à communiquer sur notre démarche. Enfin nous adressons un remerciement tout particulier aux élus, professionnels et habitants du Val d'Argent qui ont accepté de participer, d'une manière ou d'une autre, à l'élaboration de ce diagnostic, soit en assistant à une réunion collective, soit en apportant un témoignage ou un éclairage particulier, soit en répondant à l'un de nos questionnaires.

Sommaire

Remerciements	2
Introduction	4
Contexte	4
Cadre conceptuel	5
Méthodologie du diagnostic local de santé.....	7
Données chiffrées disponibles	10
Repères géographiques.....	10
Etat de santé de la population : approche épidémiologique	11
Eléments sociodémographiques et socio-économiques.....	17
Environnement géographique et urbanistique	32
Offre de soins et prévention.....	35
Analyse des résultats : données qualitatives et quantitatives.....	43
Le recueil des données qualitatives	43
Introduction des résultats : les principaux facteurs défavorables à la santé dans le Val d'Argent	43
Un cadre d'analyse : les déterminants de la santé	44
Axe 1 : L'amélioration de l'accès au système de santé des habitants du Val d'Argent	45
Déterminants de l'accès au système de santé	45
Des pistes pour l'action	49
Des ressources pour l'action	51
Axe 2 : L'amélioration du cadre de vie des habitants du Val d'Argent	53
Déterminants du cadre de vie des habitants.....	53
Des pistes pour l'action	56
Des ressources pour l'action	57
Axe 3 : L'amélioration de l'environnement socio-économique des personnes vulnérables : personnes en situation de précarité et personnes âgées.....	58
Déterminants de l'environnement socio-économique des personnes vulnérables.....	58
Des pistes pour l'action	61
Des ressources pour l'action	62
Axe 4 : La promotion de comportements favorables à la santé.....	64
Déterminants des ressources et comportements individuels.....	64
Des pistes pour l'action	66
Des ressources pour l'action	67
Conclusion.....	70
Annexes.....	71
Glossaire	96

Introduction

Contexte

Le contrat local de santé, un outil de gouvernance participant à la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé.

La loi HPST prévoit que la mise en œuvre du Projet régional de santé (PRS) peut faire l'objet de contrats locaux de santé conclus entre l'Agence régionale de santé (ARS) et les collectivités territoriales (Article L1434-17 du CSP).

Ces contrats participent à la réduction des inégalités territoriales et sociales de santé et portent sur la promotion de la santé, la prévention, les politiques de soins, l'accompagnement médico-social mais également sur les déterminants de la santé (logement, transports, environnement physique, cohésion sociale, etc.). Ils concernent des territoires particulièrement vulnérables, volontaires pour un engagement contractuel.

Il s'agit d'un contrat engageant l'Agence Régionale de la Santé sur un période de 3 ans autour de thématiques d'action déterminées conjointement avec la collectivité territoriale considérée.

La collectivité n'ayant pas de compétence générale en santé, la contrepartie attendue de sa part est d'être le relais des politiques de santé dans l'ensemble des politiques publiques qu'elle met en œuvre sous sa responsabilité sur son territoire d'actions (sport, restauration collective, transports, logement...).

Un diagnostic local de santé dans la Communauté de communes du Val d'Argent pour identifier les thématiques prioritaires d'action sur ce territoire.

La communauté de communes du Val d'Argent a été identifiée, avec d'autres territoires de la région Alsace, comme un territoire prioritaire et fera l'objet de la signature d'un contrat local de santé (CLS) avec l'Agence régionale de santé.

Le but du CLS étant de définir des réponses adaptées au territoire en matière sanitaire, il est nécessaire de procéder dans un premier temps à l'analyse des problèmes prioritaires de santé dans la communauté de communes.

Le contrat local de santé suppose ainsi la réalisation préalable d'un diagnostic local de santé (DLS), partagé entre les acteurs concernés.

L'Instance régional d'éducation et de promotion de la santé en Alsace (Ireps Alsace) et l'Observatoire régional de la santé d'Alsace (ORS Alsace) ont été mandatés par l'ARS pour réaliser ce DLS.

Cadre conceptuel

Une définition de la santé qui dépasse la seule acceptation sanitaire du terme

« La santé c'est la mesure dans laquelle un groupe ou un individu peut d'une part, réaliser ses ambitions et satisfaire ses besoins et, d'autre part, évoluer avec le milieu ou s'adapter à celui-ci » (préambule de la charte d'Ottawa, 1986¹).

Principes induits par la promotion de la santé : Une définition de la santé plus globale que la seule acceptation sanitaire, qui reconnaît l'influence de déterminants multiples.

Promotion de la santé – Charte d'Ottawa



Une approche de la santé qui prend en compte l'ensemble de ses déterminants

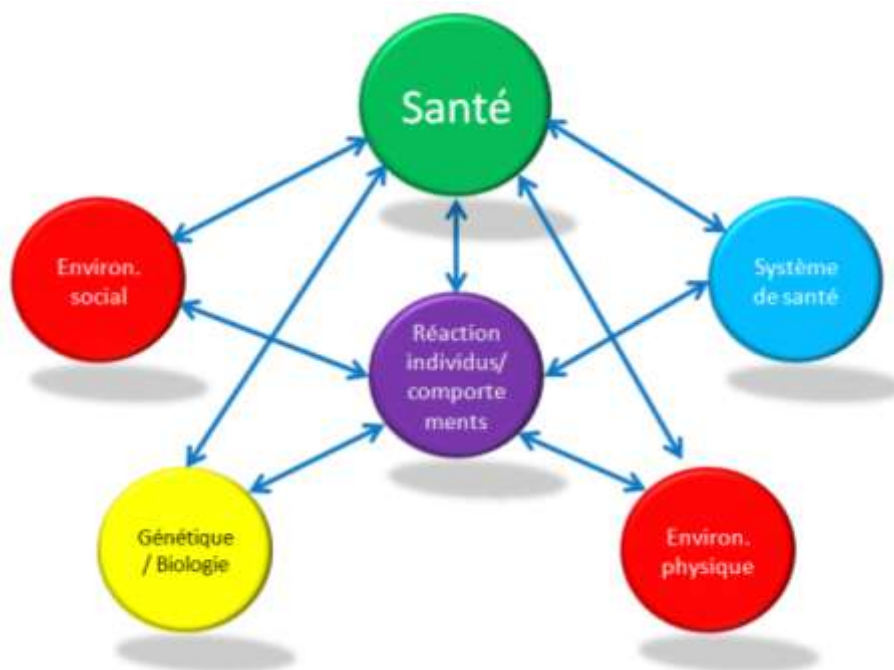
Il est clairement établi et reconnu, particulièrement dans les démarches de promotion de la santé, qu'un problème de santé est la résultante d'une série de facteurs liés entre eux de façon plus ou moins étroite. Ils sont appelés : les déterminants de la santé².

En effet, que l'on se réfère à la classification de Lalonde³ ou à celle d'Evans⁴, on doit considérer que la santé d'une personne est déterminée par sa biologie (sexe, âge,

¹ <http://www.euro.who.int/fr/who-we-are/policy-documents/ottawa-charter-for-health-promotion,-1986>

² Richard G. Wilkinson; Michael Marmot, editor. *Les déterminants sociaux de la santé : les faits*. Organisation mondiale de la santé, seconde édition, 2004.

génétique...), mais aussi, par son environnement, qu'il soit écologique, politique, socio-économique, culturel..., par l'organisation du système de santé et par les comportements plus ou moins favorables à la santé, eux-mêmes fortement influencés par les autres déterminants cités ci-dessus.



En outre, la promotion de la santé reconnaît aux populations une expertise profane et de ce fait, l'un de ses axes d'intervention est le renforcement des actions communautaires, c'est-à-dire de l'implication des habitants dans l'ensemble de la démarche.

L'approche retenue pour le diagnostic local de santé s'inscrit totalement dans ce cadre et va de ce fait explorer, pour les territoires retenus, non seulement les données épidémiologiques, mais aussi l'ensemble des données disponibles sur les déterminants de la santé.

³ Marc Lalonde. Nouvelle perspective de la santé des canadiens : un document de travail. Technical report, Gouvernement du Canada, 1974.

⁴ Robert Evans; Morris Barer; Theodore Marmor. *Why are some people healthy and other not? The determinants of health of population.* Aldine de Gruyter, New York, 1994.

Méthodologie du diagnostic local de santé

➤ Un diagnostic partagé

Un diagnostic partagé en plusieurs étapes :

- Un comité de pilotage pour valider la démarche et les éléments recueillis.

Avant le début du diagnostic, un **Comité de Pilotage**⁵ a été désigné afin de valider les différentes étapes du diagnostic, de partager ses conclusions et de valider la priorisation des problématiques de santé identifiées. Ce comité de pilotage rassemble des membres de l'ARS, de l'ORS et de l'Ireps, mais aussi des élus et des personnes issues à un titre ou un autre du territoire concerné.

Un **Comité opérationnel**⁶, composé plus particulièrement d'acteurs de terrain, était chargé de suivre la réalisation du diagnostic, d'être en position de relais auprès des acteurs locaux et d'assurer l'élaboration et le suivi des actions à mettre en place dans le cadre du Contrat local de santé.

A eux deux, ces comités se sont réunis cinq fois. Ils étaient les principaux outils de l'appropriation collective du diagnostic par les acteurs du territoire. L'autre outil d'appropriation locale était la **Réunion publique** organisée à l'issue du diagnostic, qui a permis de présenter ses résultats à environ 30 personnes, habitants et professionnels, et de déterminer avec elles les problèmes à traiter en priorité. Un dernier comité de pilotage, réuni le 20 juin 2012, a validé ces priorités et défini les modalités de poursuite du travail.

La méthode retenue pour réaliser ce diagnostic comportait plusieurs étapes :

- Une recherche documentaire

➤ **La recherche documentaire**, qui a permis de collecter, analyser et synthétiser des documents d'ordre historique, géographique, économique, sociologique mais aussi de connaître un certain nombre d'études spécifiques, de projets locaux et d'actions déjà conduites sur le territoire.

- Une recherche d'indicateurs chiffrés

➤ **La recherche d'indicateurs chiffrés** permettant d'approcher d'un point de vue statistique l'état de santé de la population vivant sur le territoire du Val d'Argent.

Lorsque les données statistiques sont disponibles et lorsque le traitement et l'analyse sont pertinents, les indicateurs sont présentés à l'échelle communale, notamment pour l'analyse démographique et socio-économique, pour localiser l'offre de services et l'offre de soins sur le territoire. Les indicateurs trop sensibles aux variations d'effectifs, tels que les données de mortalité sont présentés uniquement à l'échelon de la CC du Val d'Argent.

Les indicateurs présentés dans la partie « Données chiffrées disponibles » sont comparés à la zone de proximité de Colmar et à la région. En outre, des précisions sur la situation de la France sont exposées pour certains indicateurs, notamment lorsque la situation alsacienne est particulièrement éloignée de la moyenne Française.

⁵ Cf. Annexe 1

⁶ Cf. Annexe 2

- Un recueil des besoins perçus par les professionnels.

- **Des entretiens individuels** ont permis de vérifier les données quantitatives par une approche plus qualitative des besoins de santé et de leurs déterminants tels que les professionnels du territoire les perçoivent.

11 entretiens individuels ont ainsi été réalisés auprès de personnes ressources de structures des secteurs sanitaire, social ou médicosocial :

- le Centre médico-social de Sainte-Marie-aux-Mines,
- le Centre socio-culturel (CSC) du Val d'argent,
- l'Institut Les Tournesols,
- trois médecins généralistes libéraux de Sainte-Marie-aux-Mines,

Dans le cadre du Forum *En forme après 50 ans dans ma vallée* (le 22 mai 2012) :

- l'association Convivage,
- le Réseau Cardio Prévention Obernai (RCPO),
- la Mutualité Sociale Agricole,
- Val d'Argent Habitat.

- Un recueil des demandes de santé auprès de la population, des élus, et des professionnels.

- **Des entretiens collectifs** ont permis de rencontrer des professionnels et des élus mais également, dans une moindre mesure, des habitants. L'idée était là encore de recueillir la perception des besoins et demandes de santé selon les professionnels et les élus mais aussi de connaître le point de vue des habitants sur cette question.

4 entretiens collectifs ont ainsi permis de rencontrer 60 personnes.

- Enfin, pour compléter le dispositif et notamment renforcer le recueil de l'avis des habitants, **une enquête par questionnaire** a également été réalisée auprès de la population.

Plusieurs médias de diffusion :

- les élèves du collège de Ste-Marie-aux-Mines,
- un site Internet,
- les médecins libéraux,
- et enfin le forum *En forme après 50 ans dans ma vallée*.

Deux types de questionnaires :

- Un questionnaire « jeunes » (moins de 18 ans) : 30 réponses
- Un questionnaire « adultes » : 72 réponses

Un total de 102 questionnaires est ainsi venu compléter nos investigations auprès de la population.

Ces questionnaires n'avaient pas un objectif de recueil quantitatif voire statistique mais avaient exclusivement pour but **d'augmenter le nombre d'avis qualitatifs** obtenus par le biais des entretiens.

- La réalisation du diagnostic a été l'occasion de **repérer les ressources existantes – structures, dispositifs...** – sur lesquelles il était possible de s'appuyer pour mettre en œuvre le Contrat Local de Santé.

- Un aperçu des ressources disponibles pour la mise en œuvre du Contrat local de Santé.

Nous en avons rencontré certaines, pour lesquelles il est donc possible de développer une présentation un peu plus approfondie. D'autres – qui mériteraient peut-être d'être mieux connues, ont simplement été mentionnées lors des entretiens et sont présentées sous forme de tableau. D'autres enfin ont certainement été oubliées mais cette liste ne prétend pas à l'exhaustivité.

En annexe 9, un tableau fournit les coordonnées de l'ensemble des structures mentionnées dans ce rapport.

Données chiffrées disponibles

Repères géographiques

**10 245 habitants
répartis sur 4
communes**

La communauté de communes (CC) du Val d'Argent est située sur le département du Haut-Rhin. Elle est composée de 4 communes (Cf. carte 1) :

- Lièpvre,
- Rombach-le-Franc,
- Sainte-Croix-aux-Mines,
- Sainte-Marie-aux-Mines.

Ces communes appartiennent au canton de Sainte-Marie-aux-Mines⁷ et dépendent de la zone de proximité (ZP) de Colmar. Cette ZP est constituée de 13 cantons et 92 communes. La CC du Val d'Argent, avec ses 10 245 habitants, représente 5,2 % des habitants de la zone et 0,6 % de la population régionale⁸ en 2008.

Carte 1 : Repères géographique concernant le territoire d'étude



⁷ Le canton de Sainte-Marie-aux-Mines est composé de 5 communes : Aubure, Lièpvre, Rombach-le-Franc, Sainte-Croix-aux-Mines, Sainte-Marie-aux-Mines.

⁸ 197 339 personnes pour la zone de proximité de Colmar, 1 837 087 personnes en Alsace. Recensement de la population 2008, Insee.

Etat de santé de la population : approche épidémiologique

Mortalité

Mortalité générale et prématurée

La CC du Val d'Argent présente des indicateurs de mortalité défavorables par rapport à la région.

Les données de mortalité que nous traitons couvrent neuf années, de 2002 à 2009 inclus.

Sur cette période, ce sont ainsi 927 personnes domiciliées sur la CC du Val d'Argent qui sont décédées, soit 116 personnes en moyenne par an. Les décès avant 65 ans représentent 20 % de ces décès.

Les comparaisons entre la CC et l'Alsace laissent apparaître de façon constante une surmortalité locale, que ce soit pour l'ensemble des décès ou pour les décès de personnes de moins de 65 ans (mortalité prématurée).

Tableau 1 : Indice comparatif de mortalité* (décès domiciliés) (Alsace = 100)

	2002-2004	2003-2005	2004-2006	2005-2007	2006-2008	2007-2009	2002-2009
Mortalité générale	120	117	113	123	122	124	121
Mortalité prématurée	162	147	149	165	161	137	152

Sources : Inserm, Insee

* : Pour l'ensemble de ces indicateurs, l'écart par rapport à la valeur de référence (100 pour l'Alsace) est significatif sur le plan statistique.

Note de lecture :

Un indice comparatif de mortalité (ICM) significatif et supérieur à 100 signifie qu'il existe une surmortalité significative sur la CC par rapport à la mortalité de l'Alsace (un ICM de 120 indique par exemple une surmortalité de 20 %). La valeur de l'ICM obtenue doit être comparée à la valeur de l'ICM Alsace (=100).

Mortalité selon les causes de décès

Pour les maladies de l'appareil circulatoire, les maladies de l'appareil respiratoire, les accidents et traumatismes et les maladies de l'appareil digestif, la CC enregistre des ICM statistiquement supérieurs à ceux de la région. Concernant la mortalité par tumeur, l'écart enregistré entre la CC et la région n'est pas statistiquement significatif.

Sur la CC, la mortalité par accidents et traumatismes s'explique essentiellement par le nombre de décès par suicide. En effet, la CC enregistre un des plus fort taux comparatif de mortalité par suicide de la région sur la période 2000-2009, pour un total sur cette période de 24 décès. Les décès par suicide sur la CC concernent majoritairement les hommes (17 décès sur 24) et tout particulièrement la tranche d'âge 35-64 ans.

Les taux comparatifs de mortalité par accidents de la circulation et dans une moindre mesure par chutes accidentelles sont moins élevés.

En outre, pour les trois causes suivantes : maladies de l'appareil circulatoire, accidents et traumatismes et maladies de l'appareil digestif, si nous ne nous penchons que sur les décès de personnes de moins de 65 ans, les indicateurs observés sur la CC sont également défavorables par rapport à la région : les ICM sont respectivement pour ces causes de 154, 230 et 256⁹.

Tableau 2 : Répartition des décès par cause et indice comparatif de mortalité - période 2002-2009 (décès domiciliés) sur la CC du Val d'Argent

Cause de décès	Répartition des décès par cause	ICM
Maladie de l'appareil circulatoire	34%	135
Tumeur	27%	111
Appareil respiratoire	8%	148
Accidents et traumatismes	7%	132
Maladie de l'appareil digestif	6%	156

Sources : Inserm, Insee

* : Pour l'ensemble des ICM, hormis l'ICM pour les tumeurs, l'écart par rapport à la valeur de référence (100 pour l'Alsace) est significatif sur le plan statistique.

Approche de la morbidité

Affections de longue durée (ALD)

Les ALD ne représentent pas la véritable incidence des pathologies. Les admissions ne sont en effet pas liées aux seuls facteurs médicaux, elles peuvent également dépendre de la couverture complémentaire des assurés, de leurs comportements ou de celui de leur médecin traitant, ainsi que des avis des médecins-conseils ou des évolutions de la réglementation. Ainsi, si tous les bénéficiaires des ALD sont malades, toutes les personnes atteintes d'une pathologie faisant partie de la liste des ALD ne bénéficient pas nécessairement de ce dispositif.

En Alsace, sur la période 2007-2009, environ 44 000 personnes des trois principaux régimes d'assurance maladie (régime général, régime agricole et régime des indépendants) ont été admises en ALD en moyenne par an. Le nombre d'admissions a fortement progressé dans la région entre 2000-2002 et 2007-2009 (+30 %), du fait essentiellement de l'augmentation et du vieillissement de la population. Ainsi, l'évolution du taux comparatif d'admissions, qui supprime les effets liés à cette augmentation et ce vieillissement de la population n'a augmenté lui que de 9 %.

⁹ Pour ces trois causes, l'écart par rapport à la valeur de référence (100 pour l'Alsace) est significatif sur le plan statistique.

Précisions

Les maladies de l'appareil circulatoire, également nommées maladies cardio-vasculaires, sont pour la plupart des affections graves, susceptibles de mettre en jeu le pronostic vital. C'est notamment le cas de l'hypertension artérielle (HTA), des cardiopathies ischémiques, des maladies vasculaires cérébrales, des troubles du rythme cardiaque et de l'insuffisance cardiaque.

Accidents et traumatismes : il s'agit principalement des morts violentes : accidents de la route, suicides, chutes...

Maladie de l'appareil respiratoire : il s'agit principalement des pneumonies et bronchopneumonies, des bronchites chroniques et maladies pulmonaires obstructives...

Les causes d'admissions en ALD sur la CC diffèrent peu de la moyenne régionale.

L'Alsace est la région de France hexagonale enregistrant le plus fort taux comparatif d'ALD (toutes affections confondues) pour les hommes et le deuxième, après la Corse, pour les femmes.

Sur la période 2007-2009, 285 personnes des trois principaux régimes d'assurance maladie (régime général, régime agricole et régime des indépendants) et vivant sur la CC du Val d'Argent ont été admises en ALD en moyenne par an, dont 41 % pour des pathologies cardiovasculaires, 19 % pour des tumeurs, 16 % pour diabète de type 1 et diabète de type 2 (parts équivalentes à la moyenne régionale) et 7 % pour troubles mentaux (6 % pour l'Alsace).

Précisions :

Le dispositif des affections de longue durée (ALD) a été mis en place dès la création de la sécurité sociale afin de permettre la prise en charge des patients ayant une maladie chronique comportant un traitement prolongé et une thérapeutique particulièrement coûteuse. Une liste établie par décret fixe trente affections (ALD30) ouvrant droit à une exonération du ticket modérateur (tumeurs malignes, diabète, maladies psychiatriques de longue durée, maladie coronaire, etc.). Son obtention est subordonnée à une demande à la caisse d'affiliation de l'assuré et à l'accord du service médical. La loi du 13 août 2004 a modifié le dispositif des ALD.

Sa mise en œuvre s'est traduite notamment par la définition, pour tout malade entrant en ALD, d'un nouveau protocole de soins définissant son parcours de soins. Ce protocole est établi par le médecin traitant, validé par le médecin-conseil de l'assurance maladie puis signé par le patient. En pratique, la quasi-totalité des affections ayant un caractère habituel de gravité (cancers, maladies cardiovasculaires, infection par le VIH, diabète, troubles graves de la santé mentale...) est couverte par le champ des ALD. Cette morbidité est le reflet de pathologies graves comportant un traitement prolongé et une thérapeutique coûteuse.

Les médicaments traceurs¹⁰

Sont appelés « médicaments traceurs » les médicaments qui, parce qu'ils ne peuvent être associés qu'à une seule pathologie, permettent d'avoir une idée du nombre de personnes atteintes par cette pathologie et ayant recouru aux soins à ce sujet. Pour autant, les médicaments traceurs ne donnent qu'une vision partielle : les personnes peuvent en effet ignorer qu'elles sont malades ou ne pas accéder aux soins.

Le recours aux psychotropes

La France est l'un des pays les plus consommateurs de médicaments psychotropes. L'écart entre la France et les autres pays est surtout marqué pour les anxiolytiques-hypnotiques et dans une moindre mesure pour les antidépresseurs¹¹.

¹⁰ Pour cette partie, l'analyse statistique est réalisée sur le canton de Sainte-Marie-aux-Mines, comprenant la commune d'Aubure, qui ne fait pas partie de la CC du Val d'Argent.

¹¹ Briot M. Rapport sur le bon usage des médicaments psychotropes. France. Office parlementaire d'évaluation des politiques de santé. Juin 2006. 501p.

En 2000, l'Alsace enregistrait le taux annuel standardisé de consommateurs de psychotropes (régime général d'assurance maladie stricto sensu) le plus faible des régions de France métropolitaine (22,6 % pour l'Alsace, le Limousin enregistrait le plus fort taux : 28,2 %)¹².

Le canton de Sainte-Marie-aux-Mines présente des taux de recours aux antidépresseurs inférieurs à la moyenne régionale...

Le taux comparatif standardisé des assurés ayant eu au moins un remboursement d'antidépresseurs au cours de l'année 2010 est plus faible sur le canton de Sainte-Marie-aux-Mines (6,9 %) qu'en moyenne régionale (7,8 %), différence statistiquement significative. Que ce soit pour le canton ou pour la région, les femmes ont plus souvent recours aux antidépresseurs que les hommes, respectivement pour le canton : 9,1 % et 4,5 %.

... et comparables pour les anxiolytiques / hypnotiques.

Concernant les traitements neuroleptiques et anxiolytiques/hypnotiques, le canton enregistre des taux proches de ceux de la moyenne régionale, excepté le taux d'assurés de sexe masculin ayant eu au moins un remboursement d'anxiolytiques qui est plus élevé sur le canton (15,7 %) qu'à l'échelon régional (14,3 %), différence statistiquement significative mais peu marquée.

Le recours aux antidiabétiques

Pour la France entière, en 2009, le taux standardisé de prévalence du diabète traité (défini par la délivrance d'antidiabétiques à au moins trois dates différentes au cours de l'année) était de 4,4 %, correspondant à 2,9 millions de personnes. Les prévalences standardisées

Le canton présente une consommation d'antidiabétiques équivalente à la moyenne alsacienne qui est l'une des régions françaises les plus touchées par le diabète.

Précisions

Les antidépresseurs, les anxiolytiques et les neuroleptiques font partie de la classe des médicaments psychotropes, ensemble hétérogène de molécules ayant comme point commun de proposer une réponse chimique à un trouble psychiatrique identifié.

Les antidépresseurs sont prescrits dans le traitement de la dépression dont les symptômes sont notamment : la tristesse, une diminution marquée de l'intérêt ou du plaisir à vivre, des troubles du sommeil et des troubles alimentaires (perte de l'appétit ou plus rarement boulimie). Les antidépresseurs sont des traitements de fond et en dehors d'une mauvaise observance du patient, le traitement ne devrait pas se limiter à une seule prescription.

Les anxiolytiques permettent de diminuer l'angoisse et les manifestations de l'anxiété (insomnie, tension musculaire). Ils ne sont pas indiqués pour une maladie précise mais pour répondre à un état d'anxiété. Les recommandations médicales préconisent que la règle concernant les anxiolytiques et hypnotiques devrait être des remboursements uniques.

Les neuroleptiques relèvent de prescriptions psychiatriques, notamment pour le traitement des psychoses (maladies mentales qui affectent les comportements, le rapport à la réalité et dont le malade ne reconnaît pas toujours le caractère pathologique).

La consommation de neuroleptiques est un phénomène qui connaît de très fortes variations géographiques en Alsace. Elle est particulièrement élevée dans les trois grandes agglomérations de la région. Il est possible de rapprocher l'indicateur de consommation de neuroleptique de la densité de psychiatres libéraux : l'un comme l'autre sont des phénomènes très urbains en Alsace.

¹² Lecadet J, Vidal P, Baris B, Vallier N, Fender P, Allemand H et le groupe Médipath. Médicaments psychotropes : consommation et pratiques de prescription en France métropolitaine. II. Données et comparaisons régionales, 2000. Revue Médicale de l'Assurance Maladie volume 34 n° 4 / octobre-décembre 2003.

les plus fortes étaient constatées dans les régions d'outre-mer. En métropole, l'Alsace faisait partie des quatre régions enregistrant les plus fortes prévalences (5,0 %) ¹³.

Rappelons à ce propos que le diabète touche tout particulièrement la population alsacienne, dans la mesure où l'Alsace enregistre à la fois le taux d'admission en ALD pour diabète de type 1 et 2 et le taux de mortalité par diabète les plus élevés de métropole.

Au cours de l'année 2010, le taux comparatif standardisé des assurés ayant eu au moins trois remboursements d'antidiabétiques oraux et/ou d'insulines est de 5,0 % sur le canton de Sainte-Marie-aux-Mines, taux équivalent à la moyenne régionale ¹⁴. Ce taux, que ce soit pour le canton ou l'Alsace, est plus élevé pour les hommes que pour les femmes. En effet, ce taux est sur le canton de 6,1 % pour les hommes et de 4,1 % pour les femmes.

Le recours aux antiasthmatiques

A l'échelon de la France métropolitaine, en 2000, le taux de prévalence annuel des patients ayant été remboursés de médicaments de la classe des antiasthmatiques était de 10,8 % ¹⁵, soit 4,5 millions de personnes. Dans le Sud-Ouest et le Nord de la France, des zones de forte prévalence se distinguaient (taux supérieur à 12 %) s'opposant aux régions de l'Est, notamment l'Alsace, à faible prévalence (taux inférieur à 9%).

En 2010, sur le canton de Sainte-Marie-aux-Mines, le taux comparatif standardisé des assurés ayant eu au moins un remboursement d'antiasthmatique est de 9,8 %, taux proche de la moyenne régionale (10,2%).

Le canton enregistre un taux de recours aux antiasthmatiques proche de la moyenne alsacienne.

Précisions

Le diabète sucré est une affection métabolique caractérisée par une hyperglycémie chronique (taux de glucose dans le sang trop élevé). Le traitement de référence pour cette maladie est constitué d'un ensemble de mesures diététiques et d'hygiène de vie mais aussi et surtout d'antidiabétiques oraux. Deux principales formes de diabète existent : le diabète de type 1 et de type 2 (qui représente le groupe le plus important avec près de 90 % des cas). Cependant, rien ici ne permet de distinguer les deux.

Précisions

Les antiasthmatiques sont des médicaments utilisés pour le traitement de l'asthme. L'asthme est une maladie chronique caractérisée par des épisodes de difficultés respiratoires. Elle est due à des troubles localisés au niveau des bronches. Cependant les antiasthmatiques ne sont pas les traceurs de la maladie asthmatique puisqu'ils peuvent également être utilisés pour le traitement de maladies infectieuses ou de composantes allergiques.

¹³ Ricci P., Blotière P-O., Weill A., Simon D., Tuppin P., Ricordeau P., Allemand H. Diabète traité : quelles évolutions entre 2000 et 2009 en France ? BEH. 9 novembre 2010 / n° 42-43.

¹⁴ Les taux calculés par canton pour l'année 2010 ne sont pas directement comparables avec les taux régionaux présentés pour l'année 2009, du fait que la population de référence utilisée pour la standardisation n'est pas la même.

¹⁵ Deprez Ph-H., Chinaud F., Clech S., Vallier N., Germanaud J., Weill. La population traitée par médicaments de la classe des antiasthmatiques en France métropolitaine : données du régime général de l'assurance maladie, 2000. Revue Médicale de l'Assurance Maladie volume 35 n° 1 / janvier-mars 2004.

Tableau 3 : Taux standardisé direct d'assurés du régime général ayant eu au moins un ou au moins trois remboursements de médicaments selon le type de traitements sur le canton de Sainte-Marie-aux-Mines et sur la région en 2010

Type de traitements	Canton de Sainte-Marie-aux-Mines			Alsace		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Assurés ayant eu au moins 1 remboursement d'antidépresseurs	4,5%	9,1%	6,9%	5,3%	10,1%	7,8%
Assurés ayant eu au moins 1 remboursement de neuroleptiques	3,0%	2,6%	2,8%	2,6%	2,4%	2,5%
Assurés ayant eu au moins 1 remboursement d'anxiolytiques / hypnotiques	15,7%	22,3%	19,1%	14,3%	22,3%	18,6%
Assurés ayant eu au moins 3 remboursements d'antidiabétiques	6,1%	4,1%	5,0%	5,9%	4,3%	5,0%
Assurés ayant eu au moins 1 remboursement d'antiasthmatiques	9,3%	10,4%	9,8%	10,0%	10,5%	10,2%

Source : ERASME – Remboursements du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2010, régime général stricto sensu

Précisions :

Les données analysées sont issues des bases de remboursements du régime général stricto sensu (c'est-à-dire hors sections locales mutualistes et mutuelles étudiantes) de l'Assurance maladie et concernent selon les traitements les classes thérapeutiques (classification ATC) suivantes :

- **Les antidépresseurs** : N06A (antidépresseurs).
- **Les neuroleptiques** : N05A (neuroleptiques).
- **Les anxiolytiques / hypnotiques** : N05B anxiolytiques, N05CD, N05CF hypnotiques et sédatifs hors barbituriques et « autres hypnotiques et sédatifs ».
- **Les antidiabétiques** : A10B (antidiabétiques oraux), A10A (insulines et analogues).
- **Les antiasthmatiques** : R03 (antiasthmatiques).

Comme précisé en introduction de ce travail, la situation sanitaire doit être analysée au regard des déterminants de la santé influant sur l'état de santé de la population.

Les grandes familles de déterminants de la santé sont :

- la biologie (sexe, âge, génétique etc.),
- l'environnement qu'il soit géographique, écologique, urbanistique, socio-économique, ou culturel,
- l'organisation du système de santé (offre de soins, offre médicosociale, offre de prévention...),
- les comportements de santé qui sont un des éléments clés de la prévention de la mortalité évitable mais très interdépendant de l'ensemble des autres déterminants.

Ainsi, les trois chapitres suivants sont consacrés à l'analyse de différents indicateurs permettant de dresser un portrait de la CC du Val d'Argent concernant sa situation sociodémographique et socio-économique, géographique et urbanistique, environnementale et sur l'organisation du système de santé sur ce territoire d'étude.

Eléments sociodémographiques et socio-économiques

Evolution et structure de la population

Densité et évolution de la population

Une densité de population sur la CC du Val d'Argent inférieure à la moyenne alsacienne.

Avec une densité de population de 99 habitants au km² en 2008, la CC du Val d'Argent enregistre une densité qui est bien en dessous des densités de la ZP de Colmar (176 habitants au km²) et de la moyenne régionale (221 habitants au km², densité deux fois plus élevée que dans l'ensemble de la France hexagonale).

A noter qu'un quart de la population alsacienne réside dans les trois grandes communes de la région : Strasbourg, Mulhouse et Colmar et la densité moyenne de population dans la plaine atteint selon l'Aspa 430 habitants au km² en 2006. A l'opposé, dans la majorité des cantons limitrophes de la Lorraine, la densité est inférieure à 100 habitants au km².

La densité moyenne de la CC du Val d'Argent masque des disparités importantes d'une commune à l'autre : Rombach-le-Franc enregistre la densité la plus faible (51 habitants/km²), Lièpvre la plus élevée (139 habitants/km²), densité qui reste toutefois inférieure à celle de la ZP de Colmar.

Les valeurs de densité indiquées rendent compte des territoires particuliers des communes étudiées ici, qui sont situées en zone montagneuse. De façon plus détaillée, les zones habitées de la CC couvrent 404 hectares, soit 4 % de la superficie totale de la CC (pour la région entière, cette proportion est de 8 %). La population se concentrant sur ce territoire, la densité de population rapportée à la superficie occupée par l'habitat est de 33 habitants par hectare (valeur régionale : 28). Au sein de la CC, des différences marquées apparaissent : la densité va ainsi de 16,2 habitants par hectare (Rombach-le-Franc) à 35,8 (Sainte-Marie-aux-Mines). Ces disparités traduisent des types d'habitats différents, notamment par la présence d'habitat collectif, qui représente 5 % de la superficie occupée par l'habitat à Sainte-Marie-aux-Mines (contre 1 % à Sainte-Croix-aux-Mines, 0 % pour les autres communes).

Tableau 4 : Densité et évolution de la population

Territoire	1999	2008	Evolution de la population	Densité 2008 (hab/km ²)
Commune de Lièpvre	1 633	1 746	6,9%	139
Commune de Rombach-le-Franc	821	897	9,3%	50
Commune de Sainte-Croix-aux-Mines	2 032	2 066	1,7%	74
Commune Sainte-Marie-aux-Mines	5 817	5 536	-4,8%	122
CC du Val d'Argent	10 303	10 245	-0,6%	99
Zone de proximité de Colmar	188 565	198 386	5,2%	176
Région Alsace	1 733 732	1 837 087	6,0%	221

Source : Insee - RP 1999 et RP 2008 exploitation principale

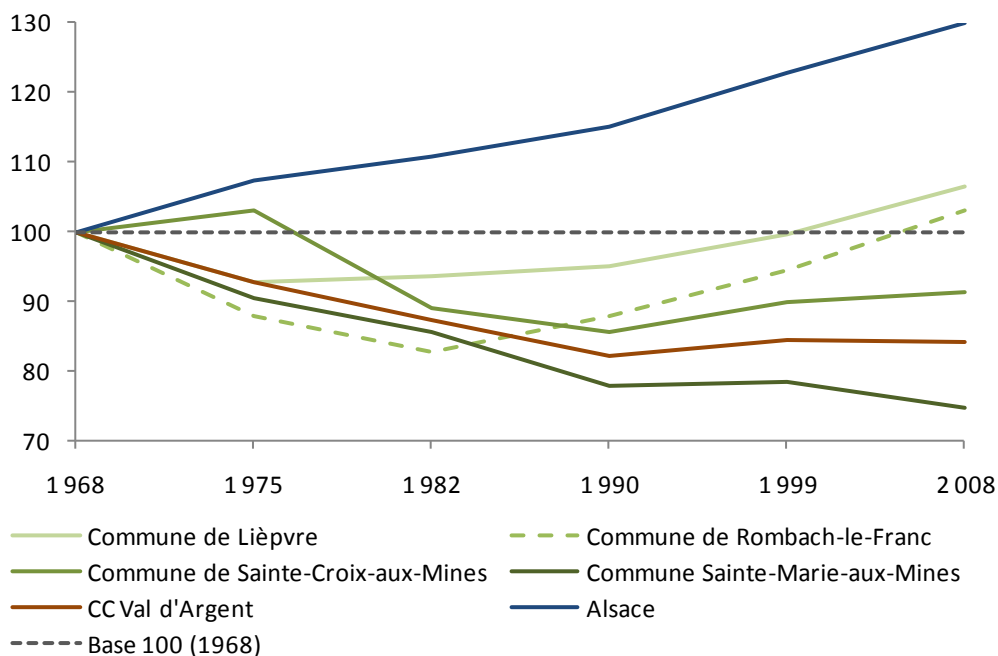
Une légère diminution du nombre d'habitants sur la CC de 1999 à 2008.

Sur la période de 1968 à 2008, l'évolution de la population a été très contrastée d'un territoire d'étude à l'autre. La CC du Val d'Argent enregistre une perte importante d'habitants de 1968 à 1990 (-17,8 %), puis à partir de 1990 l'effectif se stabilise. La population de la CC du Val d'Argent est de 10 245 habitants au recensement de 2008.

Cette tendance ne suit pas l'évolution de la population régionale qui est en constante progression depuis 1968 : le nombre d'habitants a ainsi progressé de 30,1 % de 1968 à 2008 (-15,9 % pour la CC du Val d'Argent).

A l'échelon communal, les communes ont toutes enregistré dans un premier temps une baisse de leur effectif puis une progression, à l'exception de la commune de Sainte-Marie-aux-Mines qui enregistre une évolution négative (-4,8 %) au cours de la dernière période intercensitaire (1999-2008), perdant ainsi environ 280 habitants en neuf ans.

Graphique 1 : Indice d'évolution de la population totale de 1968 à 2008 selon le territoire



Source : Insee, RP

Mouvement naturel et migratoire

De 1999 à 2008, la CC enregistre un taux de croissance moyen annuel dû au solde naturel nettement inférieure à la moyenne régionale.

Les variations de population observées sur un territoire s'expliquent selon deux composantes :

- le solde naturel : différence entre les naissances et les décès ;
- le solde migratoire : différence entre le nombre de personnes qui sont entrées sur le territoire et le nombre de personnes qui en sont sorties au cours de l'année ; c'est le reflet de l'attractivité du territoire.

Tableau 5 : Indicateurs démographiques

	Entre 1968 et 1975	Entre 1975 et 1982	Entre 1982 et 1990	Entre 1990 et 1999	Entre 1999 et 2008
Variation annuelle moyenne de la population (en %)	-1,1	-0,9	-0,7	+0,3	-0,1
due au solde naturel (en %)	-0,3	-0,5	-0,2	-0,1	+0,0
due au solde migratoire (en %)	-0,7	-0,4	-0,5	+0,4	-0,1

Source : Insee, RP

Entre 1999 et 2008, la population de la CC du Val d'Argent est restée stable. Cette stabilité s'explique aussi bien par le solde naturel que le solde migratoire¹⁶, qui s'élèvent respectivement à +0,0 % et de -0,1 % (moyennes annuelles) durant cette période.

En Alsace, sur la même période, la croissance observée s'explique en grande partie par l'excédent du solde naturel (excédent des naissances par rapport aux décès). Le taux de croissance moyen annuel dû au solde naturel s'élève à +0,5 %, plaçant l'Alsace au 2^e rang des régions les plus dynamiques en termes d'excédent naturel, avec le Nord-Pas-de-Calais, les Pays de la Loire et Rhône-Alpes et derrière l'Île-de-France. Le solde migratoire annuel alsacien est de +0,1 %, solde inférieur à la moyenne annuelle France métropolitaine (+0,3 %).

De 1968 à 1990, il apparaît que pour la CC du Val d'Argent, les évolutions négatives de population résultaient aussi bien d'un solde migratoire négatif que d'un solde naturel négatif. Sur la période 1990-1999, la CC enregistre un solde migratoire positif, permettant une augmentation de la population.

Structure par âge de la population

La population alsacienne est moins âgée que la population française : en 2008, la part des 75 ans ou plus s'élève à 7,5 % contre 8,5 % sur le territoire hexagonal. L'Alsace est la 3^e région de France la moins âgée, après le Nord-Pas-de-Calais et l'Île-de-France. Les écarts entre régions sont particulièrement marqués, avec une proportion de personnes de 75 ans ou plus deux fois plus importante en Limousin qu'en Île-de-France.

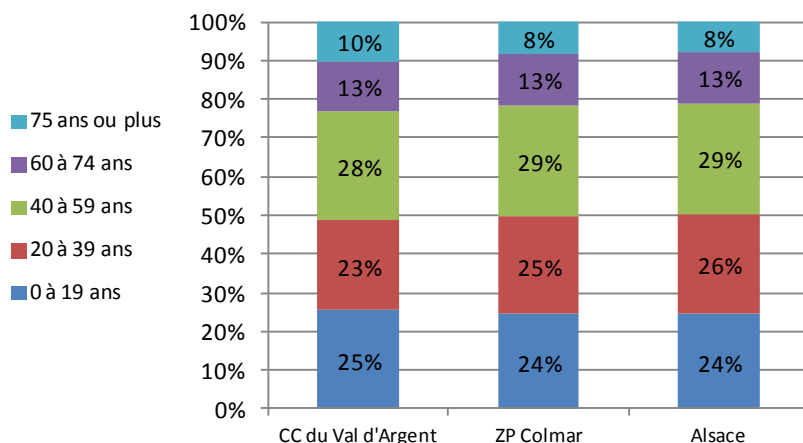
La moindre représentation de la population âgée en Alsace résulte notamment d'un déficit des naissances beaucoup plus marqué entre les deux guerres et d'une surmortalité observée après 65 ans par rapport à la France hexagonale (+8 % pour les femmes et +2 % pour les hommes).

En 2008, sur la CC du Val d'Argent un habitant sur quatre a moins de 20 ans, et près d'un sur quatre (23 %) a 60 ans ou plus. Cette structure d'âge observée sur la CC correspond à une population un peu plus âgée que celles de l'ensemble de la ZP de Colmar et de la région, avec 10 % d'habitants âgés de 75 ans ou plus sur la CC contre 8 % pour la ZP et la région.

Sur la CC, proportion de personnes âgées de 75 ans ou plus supérieure à la moyenne alsacienne...

¹⁶ Le solde migratoire correspond au solde apparent des entrées-sorties qui est calculé comme la différence entre la variation de population et le solde naturel.

Graphique 2 : Structure par âge selon le territoire en 2008



Source : Insee, RP2008, exploitation principale

... mais qui progresse moins vite de 1999 à 2008 (+13,5 % pour la CC et +28,8 % pour la région).

Globalement sur la CC du Val d'Argent la population vieillit mais de manière plus modérée que pour l'ensemble de la région. Entre le recensement de 1999 et de 2008 :

- la part des 20 à 39 ans a fortement diminué sur la CC au profit de la tranche d'âge des 40 à 59 ans, qui est passé de 23 % à 28 % de 1999 à 2008,
- la population âgée de 60 ans à 74 ans est en forte diminution sur la CC du Val d'Argent de 1999 à 2008 (-19 %), alors qu'elle est en légère progression pour la région (+4 %),
- la population âgée de 75 ans ou plus, légèrement plus présente sur la CC qu'en Alsace, a augmenté sur la CC comme à l'échelon régional. Toutefois, la hausse est nettement plus marquée pour l'Alsace (+29 % de 1999 à 2008) que pour la CC (+14 %).

Tableau 6 : Évolution de la population selon l'âge entre 1990 et 2008 sur la CC du Val d'Argent et en Alsace

	Population 2008	Répartition de la population 2008		Evolution 1999-2008	
	CC du Val d'Argent	CC du Val d'Argent	Alsace	CC du Val d'Argent	Alsace
0 à 19 ans	2 595	25,3%	24,5%	↗ 0,4%	↗ 4,2%
20 à 39 ans	2 383	23,3%	26,8%	↘ -13,4%	↘ -4,9%
40 à 59 ans	2 895	28,3%	28,5%	↗ 20,2%	↗ 15,6%
60 à 74 ans	1 333	13,0%	12,6%	↘ -18,8%	↗ 3,9%
75 ans ou plus	1 039	10,1%	7,5%	↗ 13,5%	↗ 28,8%
Total	10 245	100,0%	100,0%	↘ -0,6%	↗ 6,0%

Source : Insee, RP1990 et RP2008, exploitations principales

Migrations résidentielles

Les éléments qui suivent visent à d'éclairer les mouvements de population qui viennent peupler et dépeupler le territoire de la CC du Val d'Argent.

Les données présentées ici ne concernent que les ménages (cf. encadré p. 22 pour la définition d'un ménage au sens du recensement de la population).

Au recensement de 2008, 1 038 nouveaux habitants se sont installés sur la CC entre 2004 et 2008. Un tiers (34 %) de ces personnes résidaient cinq ans auparavant hors Alsace, 22 % sur le canton de Sélestat, 6 % sur Strasbourg, 5 % sur Marckolsheim et 4 % sur Dannemarie.

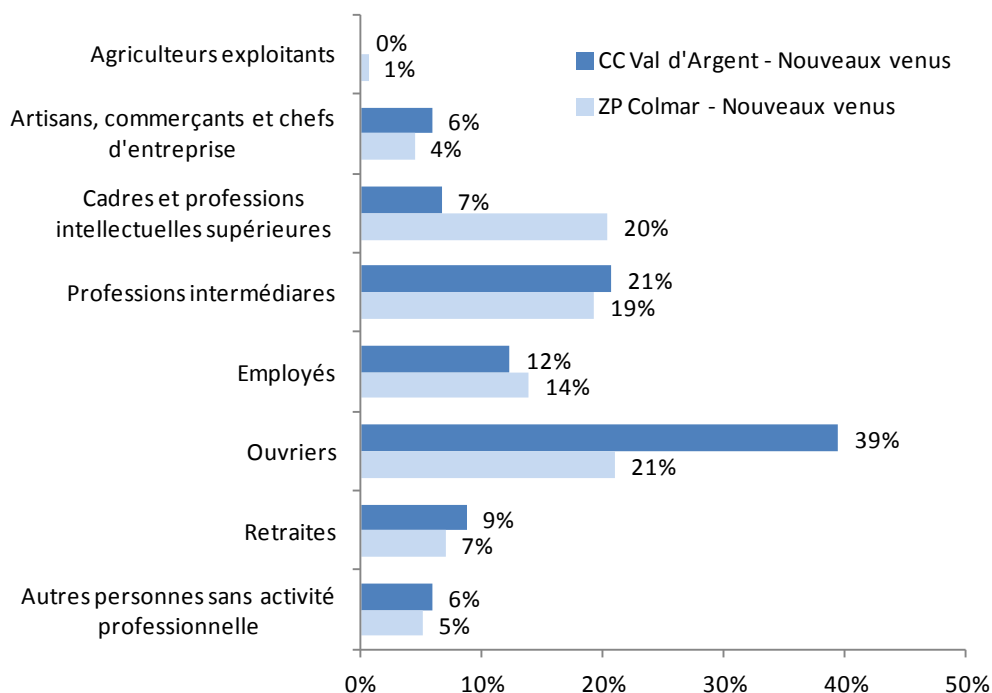
En outre, entre 2004 et 2008, 282 personnes originaires de la CC du Val d'Argent, l'ont quitté. Elles se sont installées pour 30 % sur la CC de Mulhouse, 28 % sur la CC de Ribeauvillé, et 11 % sur celle de Colmar.

Nous pouvons observer la différence entre les « entrants » sur la CC (personnes vivant sur la CC depuis moins de 5 ans et originaires de l'extérieur de la CC) et les « entrants » sur la zone de proximité de Colmar selon la catégorie socioprofessionnelle (CSP) de la personne de référence du ménage.

Parmi les nouveaux « entrants » sur la CC, une proportion importante d'ouvriers.

L'étude de la CSP montre que les ménages dont la personne de référence est ouvrière sont plus nombreux parmi les entrants de la CC. En revanche, les cadres et professions intellectuelles supérieures sont en proportion nettement moins nombreux à s'installer sur la CC que sur la zone de proximité de Colmar.

Graphique 3 : Répartition des personnes en migration résidentielle récente selon la catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence du ménage



Source : Insee, RP2008

Ménage et structure familiale

La précarité économique et sociale que rencontrent certains ménages, peut avoir une incidence négative sur la santé des adultes comme sur celle des enfants¹⁷.

La situation des familles monoparentales est souvent plus précaire que celles des couples. Les revenus d'activité des familles monoparentales sont relativement faibles, en particulier quand le parent isolé est une femme. Leur risque de pauvreté monétaire est habituellement supérieur à celui des couples, malgré les prestations sociales et les pensions alimentaires qui contribuent à rééquilibrer leurs ressources. De plus, les conditions de logement sont plus difficiles et plus fragiles, surtout pour les mères de familles monoparentales¹⁸.

Composition des ménages

La composition des ménages selon la structure familiale ne diffère pas sensiblement entre la CC d'étude, la ZP de Colmar et la région. Sur la CC d'étude, les couples avec enfant(s) représentent la structure familiale la plus fréquente (31,7%), suivi de près par les personnes seules (31,1%).

La proportion de ménages constitués d'une famille monoparentale est de 8,3% sur la CC (dont 8 familles sur 10 sont composées d'une femme avec enfant(s)), proportion quasi équivalente à la moyenne régionale (8,2%). A l'échelon communal, cette proportion varie de 5,4% sur la commune de Sainte-Croix-aux-Mines à 9,6% sur Sainte-Marie-aux-Mines, où 9 familles monoparentales sur 10 sont composées d'une femme avec enfant(s).

Si l'on rapporte le nombre de familles monoparentales uniquement aux ménages composés d'une famille avec enfant(s), cette proportion est alors de 21% sur la CC (tout comme à l'échelon régional) et de 25% sur la commune de Sainte-Marie-aux-Mines.

En termes d'évolution, les plus fortes augmentations enregistrées de 1999 à 2008 sur la CC et sur la région concernent les ménages constitués d'une personne seule (+9,3% sur la CC) et les familles monoparentales (+6,1% sur la CC).

A noter, que ce soit pour la CC ou la région, que le nombre de ménages tend à croître plus vite que la population. Pour la CC, le nombre de ménages a progressé de 0,6% entre 1999 et 2008, alors que la population a diminué de 0,6%. Ceci s'explique par le fait que le nombre moyen de personnes par ménage tend à baisser : égal à 2,7 en 1975, il n'est plus que de 2,4 en 2008 sur la CC.

¹⁷ Article études et résultats « La santé des enfants de 6 ans à travers les bilans de santé scolaire ».

¹⁸ Chardon O., Daguët F., Vivas E. Les familles monoparentales - Des difficultés à travailler et à se loger. Division Enquêtes et études démographiques, Insee Première N°1195 - juin 2008.

Précisions :

Un ménage, au sens du recensement, désigne l'ensemble des personnes qui partagent la même résidence principale, sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté. Un ménage peut être constitué d'une seule personne.

Les personnes vivant dans des habitations mobiles, les marinières, les sans-abris, et les personnes vivant en communauté (foyers de travailleurs, maisons de retraite, résidences universitaires, maisons de détention...) sont considérées comme vivant hors ménage.

Une famille monoparentale est formée d'un parent et d'un ou plusieurs de ses enfants qui ont la même résidence principale. Le parent ne partage pas sa résidence principale avec un conjoint.

Sur la commune de Sainte-Marie-aux-Mines une famille avec enfant(s) sur quatre est monoparentale.

Le nombre de familles monoparentales et de personnes vivant seules tend à augmenter en Alsace et dans la CC

Tableau 7 : Ménages selon la structure familiale sur la CC du Val d'Argent et en Alsace

	Nombre de ménages	Répartition des ménages			Evolution 1999 - 2008	
		CC du Val d'Argent	Alsace		CC du Val d'Argent	Alsace
Personne seule	1 303	31,1%	30,7%	↗	9,3%	↗ 25,5%
Autres ménages sans famille	68	1,6%	2,4%	↗	112,5%	↗ 47,2%
Ménages avec famille(s) dont la famille principale est :	2 824	67,3%	67,0%	↘	-4,2%	↗ 7,7%
<i>un couple sans enfant</i>	1 148	27,4%	27,9%	↘	-7,4%	↗ 19,3%
<i>un couple avec enfant(s)</i>	1 328	31,7%	30,9%	↘	-3,8%	↘ -4,1%
<i>une famille monoparentale</i>	348	8,3%	8,2%	↗	6,1%	↗ 25,2%
Ensemble	4 195	100,0%	100,0%	↗	0,6%	↗ 13,4%

Source : Insee, RP 2008 et 1999 exploitations complémentaires

Les familles nombreuses

La proportion de familles ayant quatre enfants ou plus âgés de moins de 25 ans est de 2,7 % sur la CC du Val d'Argent en 2008, soit 76 familles, nombre en baisse par rapport à 1999 (84 familles). Cette proportion est supérieure à celle enregistrée sur la ZP de Colmar (1,7 %) et sur la région (2,1 %).

Scolarité et niveau d'études

Les personnes pas ou peu diplômées sont les plus touchées par le chômage. En 2009, les résultats de l'enquête Emploi réalisé par l'Insee montre, à l'échelon de la France métropolitaine, que le taux de chômage des personnes sorties de formation initiale depuis 1 à 4 ans ayant au plus un brevet des collèges s'élève à 49,2 %, alors que pour les diplômés de l'enseignement supérieur ce taux est de 9,5 %. Pour les personnes ayant plus d'ancienneté sur le marché du travail, les écarts selon le diplôme sont de moindre ampleur : pour les personnes sorties depuis 11 ans et plus de formation initiale, le taux de chômage des peu diplômés est de 10,8 % contre 4,3 % pour les diplômés du supérieur.

En outre, lorsque ces personnes peu qualifiées sont en emploi, elles ont généralement des salaires réduits. Ainsi, elles risquent plus que les autres de se retrouver dans des situations de précarité.

Parmi la population non scolarisée de 15 ans ou plus résidant sur la CC du Val d'Argent, près de quatre personnes sur 10 (40 %) ne possèdent aucun diplôme ou seulement le certificat d'études primaires au recensement de 2008, proportion nettement supérieure à la moyenne de la ZP de rattachement (28 %) et de la moyenne régionale (29 %). Sur la CC, cette proportion a néanmoins nettement diminué depuis le recensement de 1999, où cette part était de 47 %.

En 2008, sur la commune de Sainte-Marie-aux-Mines, un jeune de 20 à 29 ans sur trois est sorti du système scolaire pas ou peu diplômé.

En 2008, la commune de Lièpvre enregistre une proportion de personnes pas ou peu diplômées de 34 % et pour les trois autres communes cette proportion est comprise entre 38 % et 42 %.

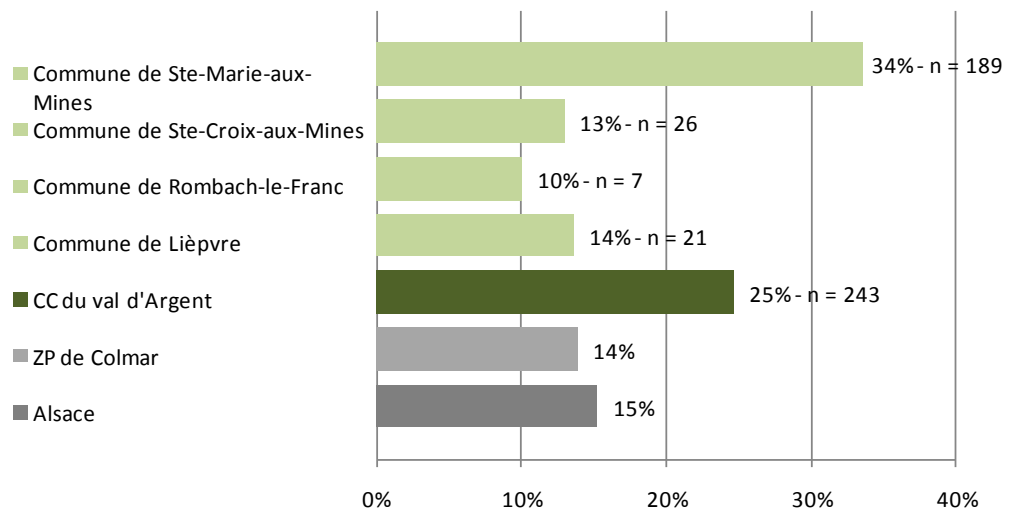
Si l'on s'intéresse uniquement aux jeunes de 20-29 ans sortis du système scolaire pas ou peu diplômés au recensement de 2008, cette proportion est de 25 % sur la CC du Val d'Argent, soit 243 personnes, et même de 34 % à Sainte-Marie-aux-Mines. Ces parts sont nettement plus élevées qu'à l'échelon de la région (15 %) et de la ZP de rattachement (14 %). Les autres communes de la CC du Val d'Argent présentent en revanche des valeurs comparables à la moyenne alsacienne.

Précisions :

Personnes pas ou peu diplômées : personnes sorties du système scolaire sans aucun diplôme ou seulement le certificat d'études primaires, diplôme supprimé en 1989.

Au recensement de la population, la catégorie aucun diplôme regroupe les personnes ayant déclaré une des modalités suivantes : pas de scolarité, aucun diplôme mais scolarité jusqu'à l'école primaire ou au collège, aucun diplôme mais scolarité au-delà du collège.

Graphique 4 : Proportion de personnes de 20 à 29 ans sorties du système scolaire pas ou peu diplômées au recensement de 2008, selon le territoire



Source : Insee, RP 2008, exploitation principale

Population active

De nombreuses études montrent un lien étroit entre la catégorie socioprofessionnelle des individus et leur santé, notamment en termes d'espérance de vie. Les études réalisées par l'Insee à partir de l'Échantillon démographique permanent (EDP) portant sur de vastes échantillons d'individus montrent en effet que les hommes cadres ou exerçant une profession intellectuelle supérieure ont une espérance de vie à 35 ans de 46 ans contre 39 ans pour les ouvriers. Pour les femmes, les inégalités vont dans le même sens, mais sont moins prononcées que chez les hommes¹⁹.

Activité professionnelle

Au recensement de 2008, environ 4 600 habitants de la CC du Val d'Argent sont en activité, c'est-à-dire en emploi ou à la recherche d'un emploi. Ainsi, le taux d'activité professionnelle est de 72,4 % sur la CC d'étude, taux proche de la moyenne alsacienne (73,4 %), en revanche inférieur à la ZP de Colmar (75,4 %).

Quel que soit le territoire géographique d'étude, le taux d'activité varie fortement selon le sexe, il est sur la CC du Val d'Argent de 77,2 % pour les hommes et de 67,7 % pour les femmes.

Ce taux masque de fortes disparités communales. En dehors de la commune de Sainte-Marie-aux-Mines, toutes les communes de la CC enregistrent un taux d'activité supérieur ou égal à 76,0 %. La commune de Sainte-Marie-aux-Mines présente en revanche un des taux d'activité les plus faibles des communes alsaciennes (68,8 %, 889^e rang sur les 904 communes de la région).

Emploi par catégorie socioprofessionnelle

La CC du Val d'Argent se caractérise par une proportion élevée d'ouvriers : 40,2 % en 2008, soit 12 points de plus que la ZP de Colmar et la région. Par symétrie, les cadres et professions intellectuelles supérieures sont sous-représentés sur la CC (5,3 %, contre 12,2 % pour la ZP de rattachement et 14,3 % pour la région).

La CC enregistre un taux d'activité proche de la moyenne régionale mais masquant de fortes disparités communales.

Une proportion d'ouvriers nettement supérieure à la moyenne régionale et à la ZP de Colmar.

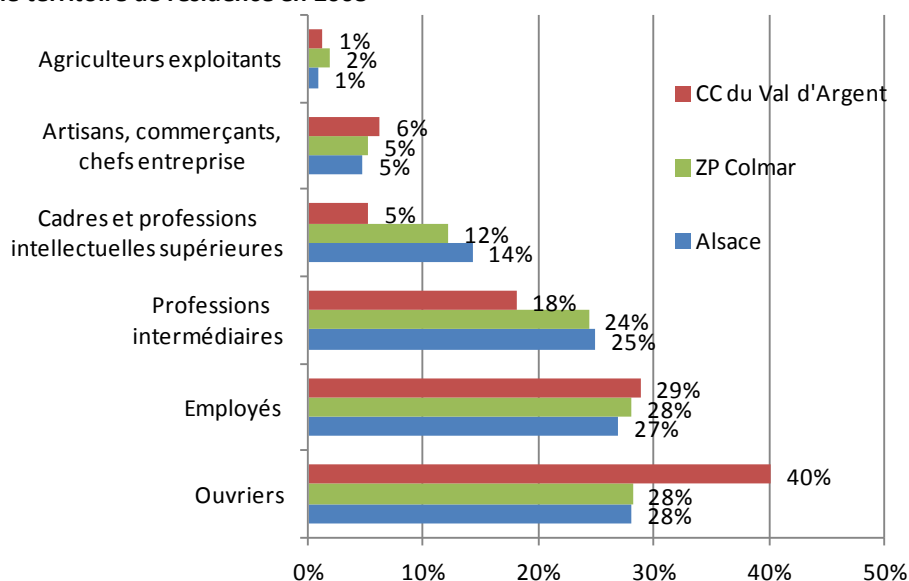
Précisions :

La population active au sens du recensement de la population comprend les personnes qui déclarent :

- exercer une profession (salariée ou non) même à temps partiel ;
- aider un membre de la famille dans son travail (même sans rémunération) ;
- être apprenti, stagiaire rémunéré ;
- être chômeur à la recherche d'un emploi ;
- être étudiant ou retraité mais occupant un emploi.

¹⁹ Christian Monteil, Isabelle Robert-Bobée ; Les différences sociales de mortalité : en augmentation chez les hommes, stables chez les femmes ; Insee Première n° 1025, juin 2005, Insee.

Graphique 5 : Population active occupée de 15 à 64 ans selon la catégorie socioprofessionnelle et le territoire de résidence en 2008



Source : Insee, RP 2008, exploitation complémentaire

Chômage

Un taux de chômage nettement supérieur à la moyenne régionale et à la ZP de Colmar.

Au recensement de 2008, sur la CC du Val d'Argent, 603 personnes sont au chômage, soit un taux de chômage de 13,1 %. Ce taux est nettement plus élevé que celui de la ZP de Colmar (9,9 %) et de la région (10,6 %).

La commune de Sainte-Marie-aux-Mines enregistre un des taux de chômage les plus élevés de la région.

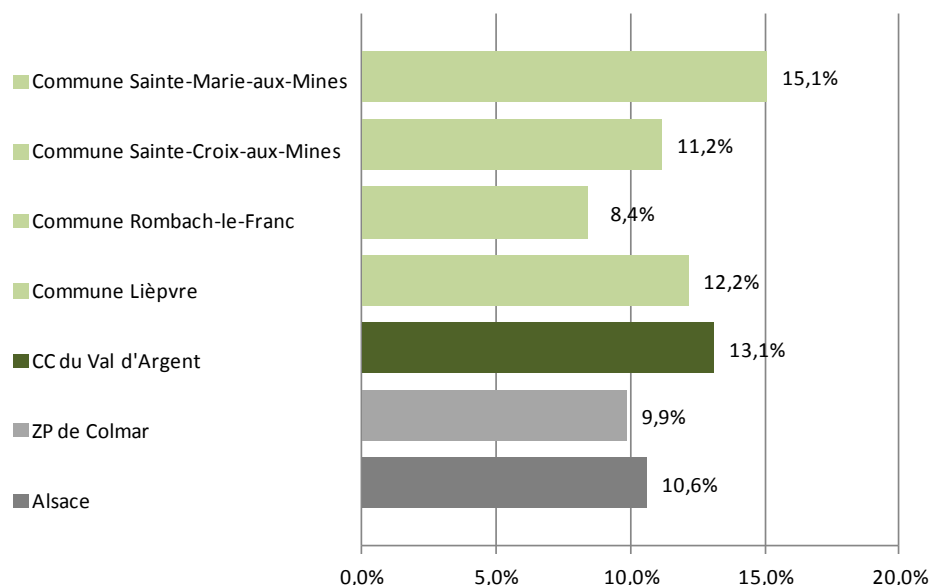
C'est sur la commune de Sainte-Marie-aux-Mines que le taux de chômage est le plus élevé (15,1 %), soit l'un des taux de chômage les plus élevés de la région (894^e rang sur 904 communes).

Précisions :

Le taux de chômage au sens du recensement de la population est la proportion du nombre de chômeurs au sens du recensement dans la population active au sens du recensement.

Les chômeurs au sens du recensement de la population sont les personnes (de 15 ans ou plus) qui se sont déclarées chômeurs (inscrits ou non à Pôle Emploi) sauf si elles ont, en outre, déclaré explicitement ne pas rechercher de travail ; et d'autre part les personnes (âgées de 15 ans ou plus) qui ne se sont déclarées spontanément ni en emploi, ni en chômage, mais qui ont néanmoins déclaré rechercher un emploi.

Graphique 6 : Taux de chômage chez les 15-64 ans selon le territoire en 2008



Source : Insee, RP 2008, exploitation complémentaire

Au 31 décembre 2010, la CC du Val d'Argent enregistre 758 demandeurs d'emploi en fin de mois (catégories A, B et C), dont la moitié sont des femmes, proportion légèrement supérieure à la moyenne régionale (47 % de femmes).

L'évolution du nombre de demandeurs d'emploi sur la CC du Val d'Argent suit la tendance régionale. Sur la CC, du 31 décembre 2001 au 31 décembre 2004, le nombre de demandeurs d'emploi a progressé de 63,5 %, puis les effectifs ont diminué jusqu'au 31 décembre 2006 (-27,4 %). Depuis, les effectifs enregistrent une hausse très marquée ; ils ont été multipliés par plus de 2, du 31 décembre 2006 au 31 décembre 2010. Sur la même période la ZP de rattachement connaît une hausse plus modérée, le nombre de demandeurs d'emploi a été multiplié par 1,4.

Une évolution du nombre de demandeurs d'emploi qui suit la tendance régionale.

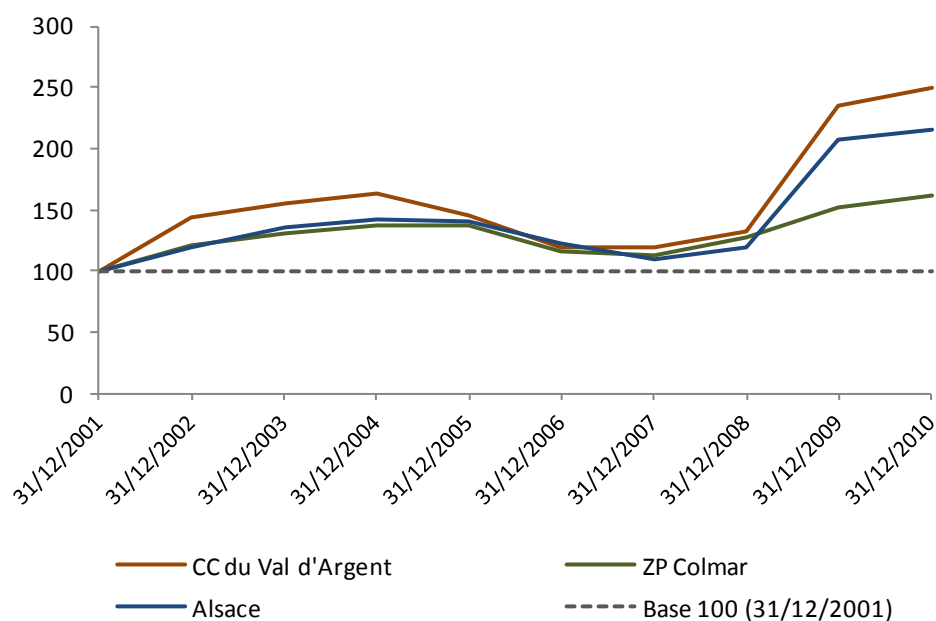
Précisions :

Catégories de demandeur d'emploi :

Les arrêtés du 5 février 1992 et du 5 mai 1995 ont défini huit catégories de demandeurs d'emploi qui sont toujours utilisées pour la gestion administrative. Pour établir les statistiques des demandeurs d'emploi, cinq nouvelles catégories ont été définies et sont utilisées à partir de mars 2009 :

- Catégorie A actes positifs de recherche d'emploi sans emploi
- Catégorie B actes positifs de recherche d'emploi en activité réduite courte
- Catégorie C actes positifs de recherche d'emploi en activité réduite longue
- Catégorie D sans acte positif de recherche d'emploi sans emploi
- Catégorie E sans acte positif de recherche d'emploi en emploi.

Tableau 8 : Evolution du nombre de demandeurs d'emploi en fin de mois (catégories A, B et C) selon le territoire, du 31 décembre 2001 au 31 décembre 2010



Sources : Pôle emploi ; Dares, Statistiques du marché du travail (champ : demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi, tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi).

Pauvreté

Selon le rapport de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale (2005-2006), il n'existe pas de définition unique et consensuelle de la pauvreté, compte tenu de ses multiples dimensions. La seule définition « officielle » est celle retenue par l'Union européenne, qui considère comme pauvres « les personnes dont les ressources matérielles, culturelles et sociales sont si faibles qu'elles sont exclues des modes de vie minimaux acceptables dans l'État membre où elles vivent²⁰. »

À l'échelon infradépartemental, les sources de données mobilisables pour analyser la pauvreté monétaire sont de trois types :

- le nombre des bénéficiaires des minima sociaux, notamment le nombre de bénéficiaires des différents minima sociaux et leur part dans la population ;
- les données issues des sources fiscales : le niveau de ressources des ménages peut être appréhendé à partir du revenu net imposable, à savoir le revenu global (moins les charges déductibles) avant impôt ;
- les données issues des caisses d'allocations familiales de la base ressource des allocations familiales.

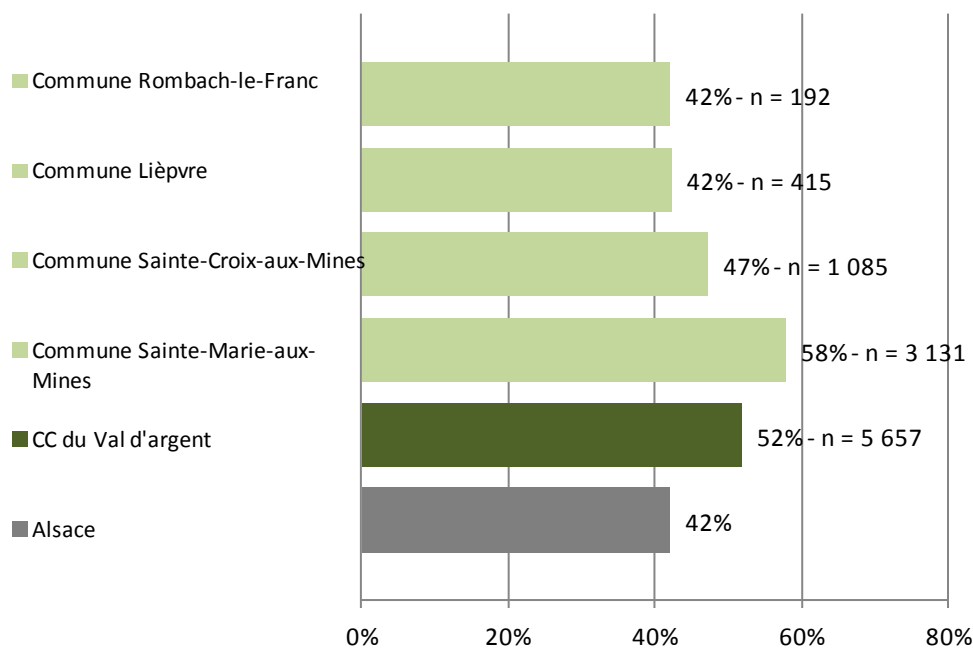
Revenus fiscaux

En 2008, la proportion de foyers fiscaux non imposables est de 51,6 % sur la CC du Val d'Argent contre 41,9 % pour la région.

Forte proportion de foyers fiscaux non imposables sur la commune de Sainte-Marie-aux-Mines.

²⁰ Conseil des ministres européen du 19 décembre 1984.

Tableau 9 : Part de foyers fiscaux non imposables selon le territoire en 2010



Source : DGFIP, Impôt sur le revenu des personnes physiques

Le revenu net déclaré médian annuel par unité de consommation est de 16 617 euros sur le canton de Sainte-Marie-aux-Mines, soit la quatrième plus faible valeur parmi les cantons de la région, entre Strasbourg (16 356 €) et Colmar (17 130 €).

Le canton présente un profil particulier, dans la mesure où le premier décile du revenu par unité de consommation est l'un des plus faibles de la région (6^{ème} dans l'ordre croissant sur les 64 cantons de la région), c'est-à-dire que les 10 % des ménages les moins aisés perçoivent des revenus plus faibles que dans la majorité des cantons de la région.

Les indices de dispersion, tels que le rapport inter-décile et l'indice de Gini (cf. encadré p. 29) permettent de mesurer les disparités de revenus au sein d'un territoire. Sur le canton de Sainte-Marie-aux-Mines, ces indicateurs (rapport inter-décile : 5,5 et indice de Gini : 0,3762) ne sont pas les plus inégalitaires de la région, les premières places étant occupées par les grandes villes et leur périphérie (Mulhouse, Strasbourg, Huningue, Colmar, Schiltigheim), mais Sainte-Marie-aux-Mines s'avère plus

Précisions :

Le terme foyer fiscal désigne l'ensemble des personnes inscrites sur une même déclaration de revenus. Il peut y avoir plusieurs foyers fiscaux dans un seul ménage : par exemple, un couple non marié où chacun remplit sa propre déclaration de revenus compte pour deux foyers fiscaux.

Les déciles du revenu fiscal décrivent la distribution des revenus par tranches de 10 % des personnes. La médiane constitue donc le cinquième décile. Les déciles les plus couramment utilisés pour décrire les disparités des revenus sont le premier et le dernier décile :

- Le premier décile (D1) du revenu fiscal est tel que 10 % des personnes appartiennent à un ménage qui déclare un revenu inférieur à cette valeur (et 90 % présentent un revenu supérieur).
- Le dernier décile (D9) du revenu fiscal est tel que 90 % des personnes appartiennent à un ménage qui déclare un revenu inférieur à cette valeur (et 10 % présentent un revenu supérieur).

inégalitaire en matière de distribution de revenu que la majorité des cantons alsaciens.

Le détail par commune permet de mettre en évidence que la commune de Sainte-Marie-aux-Mines se distingue nettement des autres communes par un revenu net médian déclaré de seulement 15 398 euros et par une proportion de foyers fiscaux non imposables de 57,3 %. Les autres communes affichent des revenus médians compris entre 16 771 et 20 365 euros.

Précisions :

Rapport inter-décile de revenu : rapport du 9e décile au 1er décile (D9/D1). Il met en évidence les écarts entre le revenu plancher des 10 % des ménages les plus aisés et le revenu plafond des 10 % des ménages les plus modestes.

Indice de Gini : permet de mesurer le degré d'inégalité de la distribution des revenus pour une population donnée. Il varie entre 0 et 1, la valeur 0 correspondant à l'égalité parfaite (tout le monde a le même revenu), la valeur 1 à l'inégalité extrême (une personne a tout le revenu, les autres n'ayant rien).

Prestations sociales

Les prestations sociales de la branche famille versées par les caisses de Sécurité sociale ont pour finalités d'aider les familles et de lutter contre la précarité dans leur vie quotidienne. L'analyse des données sur les personnes couvertes par les aides distribuées par les Caf informent sur le niveau de pauvreté des allocataires à travers les différentes prestations qu'ils perçoivent.

Fin 2010, la CC du Val d'Argent compte environ 1 600 allocataires d'une ou de plusieurs prestations délivrées par la Caf, couvrant plus de 4 500 personnes (conjoint, enfants et aux autres personnes à charge éventuelles). Parmi ces allocataires :

- 279 perçoivent le revenu de solidarité active (RSA), couvrant 703 personnes, soit un taux de bénéficiaires du RSA (correspondant au nombre de personnes couvertes par le RSA rapporté à la population totale) de 6,9 %. Ce taux varie de 3,0 % sur la commune de Lièpvre à 9,4 % sur Sainte-Marie-aux-Mines. Pour comparaison, il est de 5,4 % pour l'Alsace ;
- 204 perçoivent l'allocation aux adultes handicapés (AAH), soit un taux d'AAH (nombre d'allocataires de l'AAH rapporté à la population de 20 ans ou plus) de 2,7 %, taux nettement supérieur à la région : 1,4 %.

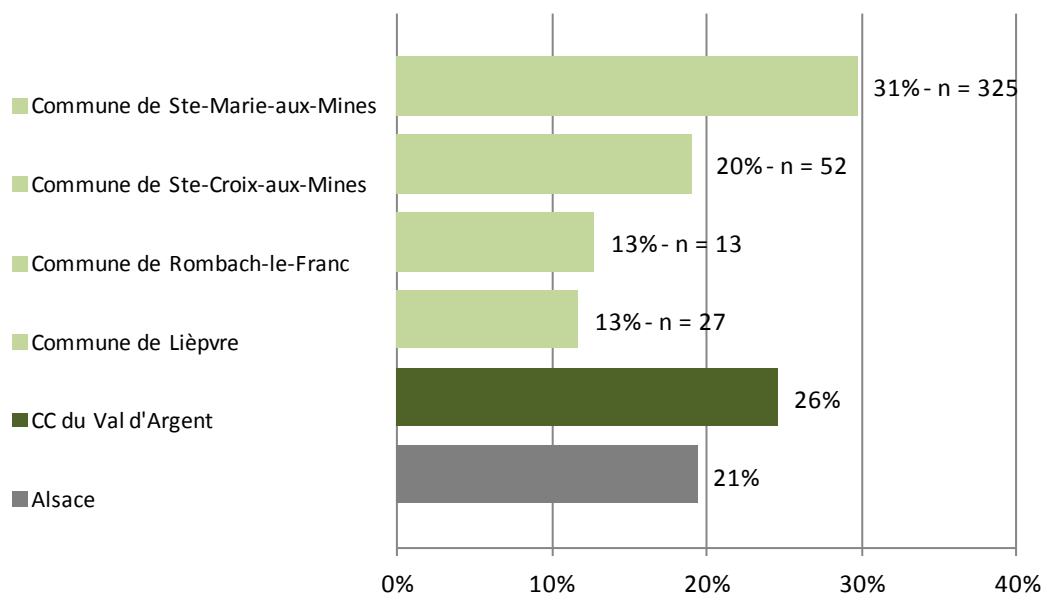
La proportion d'allocataires dont les ressources sont constituées à 50 % ou plus des prestations sociales permet d'avoir une information sur l'indépendance financière des allocataires. La dépendance aux prestations résulte de plusieurs fragilités (chômage de longue durée, handicap, invalidité, monoparentalité), pouvant donner lieu au versement d'une prestation spécifique (RSA, AAH).

Ainsi, sur la CC, la proportion d'allocataires dont les ressources sont constituées à 50 % ou plus des prestations Caf est de 26 %, part supérieure à la région (21 %).

Sur la CC, 25 % des allocataires de la Caf ont des ressources constituées à 50 % ou plus de prestations sociales, contre 19 % à l'échelle régionale.

La part élevée enregistrée sur la CC s'explique par la forte proportion observée sur la commune de Sainte-Marie-aux-Mines (31%) ; les autres communes enregistrent une proportion inférieure à la moyenne régionale.

Graphique 7 : Proportion d'allocataires dont les ressources sont constituées à 50 % ou plus des prestations Caf, selon le territoire en 2010



Source : Données Caf au 31 décembre 2010, Base Communale Allocataire

Précisions :

Les minima sociaux sont des prestations sociales versées sous conditions de ressources et visant à assurer un revenu minimum à une personne ou à sa famille.

Revenu de solidarité active (RSA) : entré en vigueur le 1er juin 2009 en France métropolitaine, se substitue au revenu minimum d'insertion (RMI créé en 1988) et à l'allocation parent isolé (API). Le revenu de solidarité active est une allocation qui complète les ressources initiales du foyer pour qu'elles atteignent le niveau d'un revenu garanti.

Allocation adulte handicapé (AAH) : Il s'agit d'un minimum social créé par la loi du 30 juin 1975. C'est une prestation versée à tous les handicapés souffrant d'une incapacité évaluée à au moins 80 % (sauf dérogation) par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées. Elle ne peut être attribuée avant l'âge de 20 ans, sauf cas particulier. Elle est soumise à un plafond de ressources calculé par ailleurs et peut se cumuler avec une rémunération tirée d'un travail.

Environnement géographique et urbanistique

Le cadre de vie et notamment le logement et le transport peuvent avoir une influence sur le bien-être physique et psychologique des personnes.

Logement

Statut d'occupation

En 2008, la CC du Val d'Argent compte 54,9 % de ménages propriétaires de leur logement, 42,0 % de locataires et 3,1 % logés gratuitement.

Cette répartition des résidences principales selon le statut d'occupation est proche de celle observée à l'échelon de la région. En revanche, comparé à la ZP de rattachement, la CC enregistre une part de propriétaires nettement inférieure.

Des disparités communales s'observent. Les communes de Rombach-le-Franc et de Lièpvre présentent une part importante de propriétaires (respectivement 75,3 % et 73,4 %) tandis que la commune de Sainte-Marie-aux-Mines présente une des proportions les plus faibles de la région (43,3 %).

Parc locatif social

L'accès au logement des personnes à faible revenu est facilité par une offre de logement dans le parc locatif social. Au recensement de 2008, la CC d'étude compte 16,3 % d'habitants en location dans un logement HLM (habitation à loyer modéré), contre 11,9 % pour la région.

Cette forte proportion sur la CC s'explique par la part importante d'habitants en logement HLM sur la commune de Sainte-Marie-aux-Mines (24,0 %), une des proportions les plus élevées des communes alsaciennes.

Mode de transport

Equipements automobiles des ménages

Sur la CC du Val d'Argent, au recensement de 2008, 80 % des ménages disposent au moins d'une voiture (46 % une voiture et 34 % deux voitures ou plus). Cette proportion est légèrement inférieure à la moyenne régionale (83 %) et a diminué de deux points par rapport au recensement de 1999 (78 %).

La commune de Sainte-Marie-aux-Mines se différencie nettement des autres communes avec une proportion de ménages disposant d'au moins une voiture de seulement 75 %. La plus forte part est enregistrée sur la commune de Rombach-le-Franc (87 %).

La commune de Sainte-Marie-aux-Mines présente une des proportions de propriétaires les plus faibles de la région.

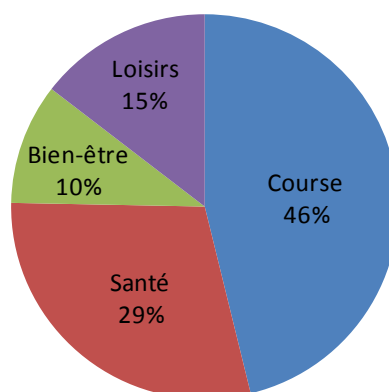
Près d'un habitant sur quatre de la commune de Sainte-Marie-aux-Mines habite en logement HLM.

Un quart des ménages de la commune de Sainte-Marie-aux-Mines ne dispose pas de voiture.

Transport collectif

Outre, les transports en commun organisés par la SNCF (bus reliant Sélestat à Saint-Dié-des-Vosges), la CC du Val d'Argent propose un service de transport à la demande (Transval) qui permet aux habitants de se déplacer entre les 4 communes du Val d'Argent. Ce service a été utilisé 1 146 fois de juillet 2011 à février 2012 et dans 29 % des cas pour des déplacements liés à la santé.

Graphique 8 : Motifs d'utilisation du dispositif Transval



En outre, un bus urbain fonctionne du lundi au samedi de 06h45 à 18h45 et dessert la ville de Sainte-Marie-aux-Mines.

Equipements sportifs

La CC du Val d'Argent enregistre un taux d'équipements sportifs supérieur à la moyenne de la ZP de Colmar et de la région.

La CC du Val d'Argent possède 83 équipements sportifs (52 équipements hors sports de nature et 31 équipements de sports de nature). Six équipements sur 10 (51 équipements) se trouvent sur la commune de Sainte-Marie-aux-Mines.

Le taux d'équipements sportifs est sur la CC du Val d'Argent de 80,7 pour 10 000 habitants, taux supérieur à la ZP de Colmar (77,6 pour 10 000 habitants) et à la moyenne régionale (64,6 pour 10 000 habitants). Cet écart s'explique par un taux d'équipements de sports de nature nettement supérieur sur la CC du Val d'Argent (30,1 pour 10 000 habitants) que sur la ZP de rattachement (14,3) et l'Alsace (6,2). Les plus forts taux d'équipements sportifs de nature, comprenant notamment les boucles de randonnées, se situent naturellement dans les cantons vosgiens du département du Haut-Rhin. Le taux d'équipement hors sports de nature est lui en revanche nettement inférieur à la moyenne régionale.

Tableau 10 : Les équipements sportifs selon le territoire en 2010

Type d'équipements sportifs	CC du Val d'Argent		ZP Colmar		Alsace	
	Nb	Taux pour 10 000 habitants	Nb	Taux pour 10 000 habitants	Nb	Taux pour 10 000 habitants
Bassins aquatiques couverts	2	1,9	29	1,5	208	1,1
Terrains de grands jeux	6	5,8	146	7,4	1 447	7,9
Courts de tennis	3	2,9	79	4,0	750	4,1
Salles de pratiques collectives	27	26,2	536	27,2	4 498	24,6
Autres équipements spécialisés	24	23,3	314	15,9	1 972	10,8
Équipements extérieurs de proximité	21	20,4	429	21,7	2 933	16,1
Total équipements sportifs	83	80,7	1 533	77,6	11 808	64,6
dont équipements de sports hors sports de nature	52	50,5	1 250	63,3	10 674	58,4
dont équipements de sports de nature	31	30,1	283	14,3	1 134	6,2

Source : DRJSCS - Recensement des équipements sportifs

Précisions :

Équipements de sports de nature : cette catégorie regroupe les familles d'équipements suivants : circuit/piste de sports mécaniques, équipement & piste de ski, équipement de cyclisme, équipement équestre, site d'activités aériennes, site d'activités aquatiques et nautiques, divers équipements Sports de nature.

Salles de pratiques collectives : cette catégorie regroupe les familles d'équipements suivants : équipement d'activités de forme et de santé, salle de combat, salle multisports, salle ou terrain spécialisé, salle non spécialisée, structure Artificielle d'Escalade.

Autres équipements spécialisés : cette catégorie regroupe les familles d'équipements suivants : aire de sports de glace, boulodrome, bowling, circuit/piste de sports mécaniques, équipement et piste de ski, équipement d'athlétisme, équipement de cyclisme, équipement équestre, parcours de golf, pas de tir, site d'activités aériennes, site d'activités aquatiques et nautiques, site de modélisme, divers équipements.

Équipements extérieurs de proximité : Regroupe les familles d'équipement suivants : mur et fronton, parcours sportif/santé, plaine de jeux, plateau EPS, skate et vélo Freestyle, terrain extérieur de petits jeux collectifs, divers équipements Sports de nature.

Offre de soins et prévention

Dépistages organisés

Dépistage du cancer du col de l'utérus

Créée en 1990, l'association Eve mène une action de santé publique : elle a pour mission d'assurer la promotion du dépistage du cancer du col de l'utérus en Alsace. Le but : sensibiliser toutes les femmes à l'intérêt du dépistage. La campagne Eve est le seul programme régional de dépistage du cancer du col de l'utérus. Le dépistage consiste en un geste simple et efficace : le frottis.

Toutes les femmes entre 20 et 65 ans qui ont eu des rapports sexuels au moins une fois dans leur vie doivent bénéficier régulièrement (au moins tous une fois tous les trois ans) d'un frottis du col.

Pour l'année 2010, les données communiquées par Eve ne recourent pas strictement le découpage de la CC. En effet, les données sont communiquées par canton.

Pour le canton de Sainte-Marie-aux-Mines, le taux de participation s'élève à 53,9 %. A titre de comparaison, le taux de participation pour le département du Haut-Rhin est de 65,3 %, soit 11 points supérieur au taux du canton de Sainte-Marie-aux-Mines.

Dépistage du cancer du sein

Le cancer du sein est le cancer le plus fréquent de la femme. Il n'existe pas de moyen efficace pour éviter son apparition. Par contre, il est possible d'améliorer ses chances de guérison par le dépistage qui permet un diagnostic plus précoce. A la suite de la publication des résultats favorables d'essais de dépistage dans de nombreux pays, l'Adémas (Association pour le Dépistage des Maladies du Sein) a été créée en 1989 pour débiter une campagne de dépistage du cancer du sein dans le Bas-Rhin.

Ce programme a été l'un des premiers en France à proposer un dépistage du cancer du sein en se basant sur les structures radiologiques existantes et imposant un contrôle de qualité évalué à toutes les étapes de la démarche. Depuis 2002, l'Adémas est devenue l'Adémas-Alsace pour regrouper les 2 départements : Bas-Rhin et Haut-Rhin dans une gestion commune.

Le programme propose à toutes les femmes de 50 à 74 ans révolus de faire réaliser tous les 2 ans, par un radiologue agréé pour le dépistage, un examen clinique et deux radiographies pour chaque sein.

Pour l'année 2011, les données communiquées par l'Adémas indiquent pour le canton de Sainte-Marie-aux-Mines une participation de 55,5 %²¹, soit un taux inférieur de 8 point à la moyenne départementale du Haut-Rhin (63,1 %).

²¹ Le taux de participation est légèrement sur-évalué car les données de population datent de 2006.

Dépistage du cancer colorectal

Adeca Alsace est l'association de droit local qui gère le dépistage du cancer colorectal en Alsace. L'association existe depuis 2002. Les campagnes de dépistage sont basées sur l'implication de tous les professionnels de santé du département. En effet, la population concernée est invitée à se rendre chez son médecin généraliste pour participer au dépistage du CCR. Ce sont donc aux médecins généralistes de recruter, convaincre et expliquer le bien-fondé de la campagne à leurs patients.

Les modalités détaillées de dépistage recommandées varient selon le niveau de risque de CCR.

Le taux de participation au dépistage organisé du cancer colorectal durant la campagne 2007-2010 est de 48 % (45 % d'hommes et 51 % de femmes) sur le canton de Sainte-Marie-aux-Mines, taux inférieur à la moyenne du département du Haut-Rhin : 52 %.

Ce taux correspond au rapport entre le nombre de personnes qui ont effectivement participé à ce dépistage et le nombre de personnes invitées (personnes âgées de 50 ans à 74 ans). Il ne prend donc pas en compte le dépistage individuel.

Soins libéraux

Médecins généralistes libéraux : offre, consommation et production de soins

La CC du Val d'Argent comptait en 2010 (Source : Répertoire Adeli) 12 médecins généralistes libéraux soit 1,12 médecin pour 1 000 habitants, densité quasi équivalente à la moyenne régionale (1,14) et supérieure à la ZP de Colmar (1,05).

Au 31 août 2012 (Sources : Assurance maladie, Adeli/RPPS), le nombre de médecins généralistes n'est plus que de 9 sur la CC (5 sur la commune de Sainte-Marie-aux-Mines, 2 sur Sainte-Croix-aux-Mines et 2 sur Lièpvre).

A l'échelon d'un territoire tel que celui de la CC du Val d'Argent, le non remplacement de trois médecins impacte très fortement la densité d'offre. Ainsi, en 2012, la densité de médecins n'est plus que de 0,87 pour 1 000 habitants.

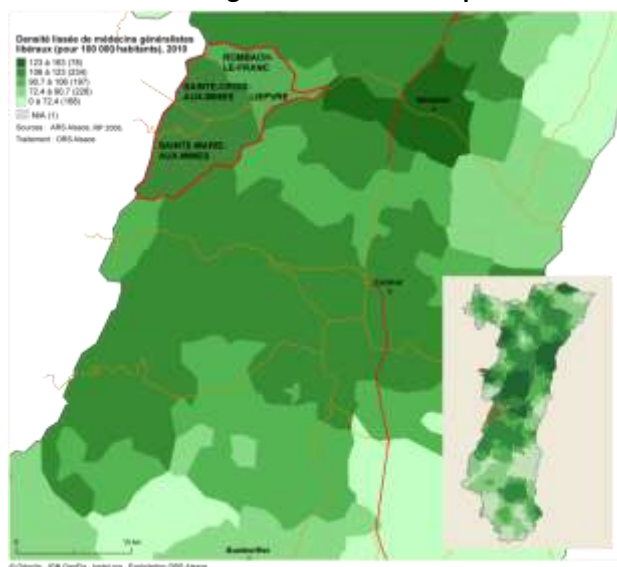
En outre, la question du vieillissement de ce corps professionnel se pose sur la CC. En effet, en 2010, la part des généralistes libéraux âgés de plus de 55 ans est de 50 % (42 % en moyenne en Alsace).

Enfin, ces densités ne tiennent pas compte de la structure d'âge de la population : une population âgée manifeste un besoin de consultations en médecine générale plus important qu'une population plus jeune.

Une offre de médecins généralistes proche de la moyenne régionale en 2010...

... mais inférieur en 2012, et qui compte une part importante de médecins âgés de 55 ans ou plus.

Carte 2 : Densité de généralistes libéraux pour 100 000 habitants en 2010



Précisions :

La densité lissée tient compte pour chaque commune non seulement de l'offre de soins et de la population de la commune mais également de l'offre de soins accessible dans un rayon de 10 km pour les généralistes et infirmiers libéraux, 20 km pour les autres spécialités et de la population vivant dans ce rayon.

Source : ARS Alsace, Insee

Sur le canton de Sainte-Marie-aux-Mines, en 2007²², la distance moyenne parcourue pour consulter un médecin généraliste est faible (4,7 km en moyenne entre le domicile et le cabinet médical).

Les taux de fuite (part des consultations et visites des patients du canton réalisées par des médecins installés hors du canton) et d'attraction (part des consultations et visites des médecins du canton concernant des patients domiciliés hors du canton) s'équilibrent pratiquement.

L'activité des médecins est équivalente à celle de l'ensemble de la région. En revanche, la consommation de soins de médecine générale des habitants du canton de Sainte-Marie-aux-Mines est nettement supérieure à la moyenne régionale. Le canton enregistre une des plus fortes consommations moyennes de soins de la région, après le canton de Benfeld et de Bischwiller.

Une consommation de soins de médecine générale des habitants du canton de Sainte-Marie-aux-Mines nettement supérieure à la moyenne alsacienne.

Tableau 11 : Activité des médecins libéraux, consommation des habitants, attractivité du canton de Sainte-Marie-aux-Mines et distance moyenne parcourue par les patients en 2007

	Activité moyenne de chaque professionnel	Consommation moyenne de soins par habitant **	Taux de fuite (en %)	Taux d'attraction (en %)	Distance moyenne domicile patient / cabinet médical (en km)	
	<i>Ecart par rapport à la moyenne</i>				<i>Canton</i>	<i>Alsace</i>
Médecin généraliste	-0,1%	+19,7%	14%	10%	4,7	4,4

Source : URCAM Alsace - Exploitation ORS Alsace

** Consommation standardisée

²² Les données portant sur l'activité des médecins libéraux, la consommation des habitants, l'attractivité du canton de Sainte-Marie-aux-Mines et la distance moyenne parcourue par les patients datent de 2007. Elles ne reflètent donc pas avec exactitude la situation actuelle.

Médecins spécialistes libéraux : offre, consommation et production de soins

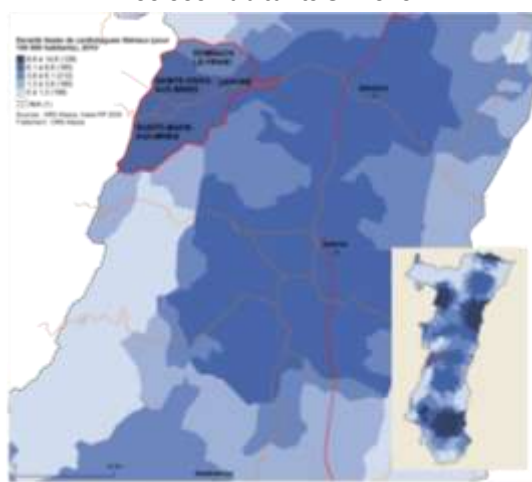
Des distances moyennes parcourues pour consulter un spécialiste nettement supérieures à la moyenne régionale, excepté pour les cardiologues.

La CC du Val d'Argent possède un cardiologue, implanté sur la commune de Sainte-Marie-aux-Mines. La CC ne possède pas de psychiatres libéraux mais les hôpitaux civils de Colmar gèrent sur la commune de Sainte-Marie-aux-Mines un CMP et un CATTP ouvert le mercredi et le jeudi (cf. p. 41 pour plus de précisions).

L'analyse des densités lissées permet de mettre en évidence que, toutes spécialités confondues, les communes de la CC du Val d'Argent enregistrent des densités parmi les plus faibles des communes alsaciennes.

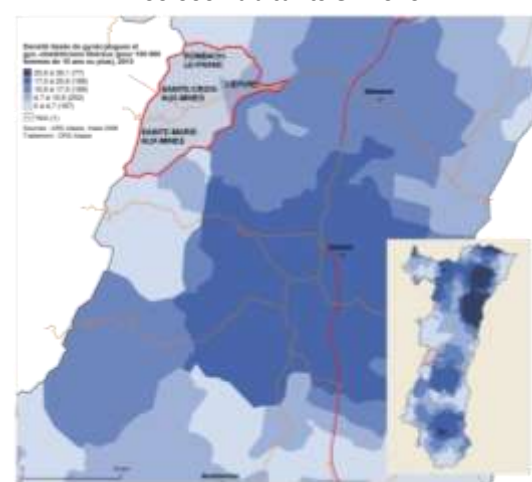
La faiblesse de l'offre de spécialistes libéraux sur la CC du Val d'Argent se vérifie pour toutes les spécialités étudiées, mais de façon moins marquée concernant la densité de cardiologues et de pédiatres.

Carte 3 : Densité de cardiologues libéraux pour 100 000 habitants en 2010



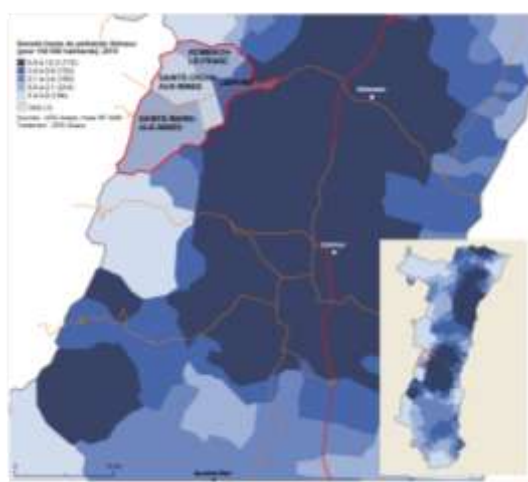
Source : ARS Alsace, Insee

Carte 4 : Densité de gynécologues libéraux pour 100 000 habitants en 2010



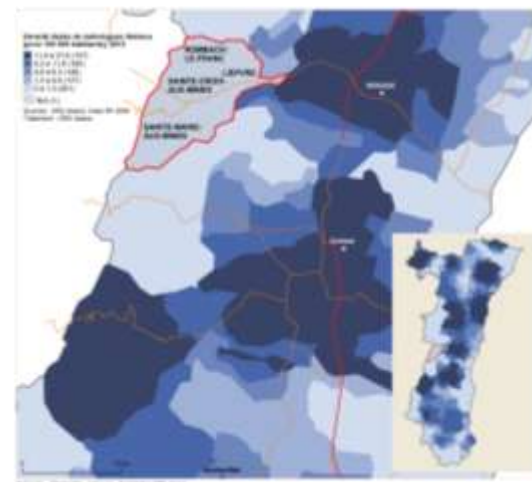
Source : ARS Alsace, Insee

Carte 5 : Densité de pédiatres libéraux pour 100 000 habitants en 2010



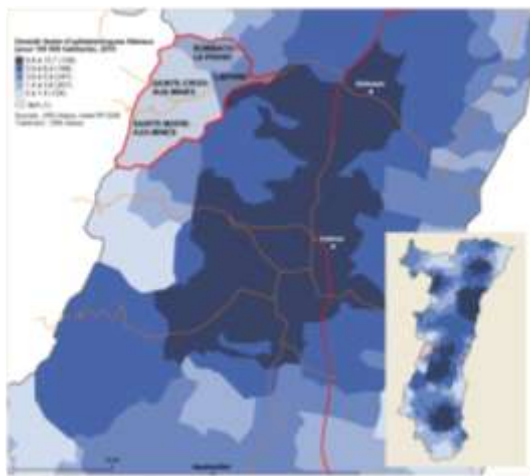
Source : ARS Alsace, Insee

Carte 6 : Densité de radiologues libéraux pour 100 000 habitants en 2010



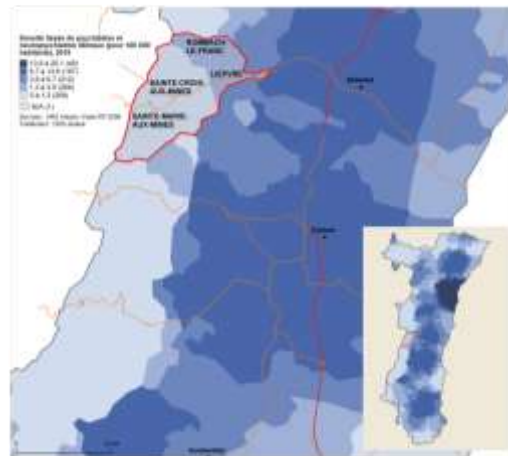
Source : ARS Alsace, Insee

Carte 7 : Densité d'ophtalmologues libéraux pour 100 000 habitants en 2010



Source : ARS Alsace, Insee

Carte 8 : Densité de psychiatres et neuropsychiatres libéraux pour 100 000 habitants en 2010



Source : ARS Alsace, Insee

Pour la cardiologie, la pédiatrie et la psychiatrie, la consommation des habitants du canton est nettement inférieure à la moyenne régionale.

La distance moyenne parcourue pour consulter un spécialiste est nettement supérieure à la moyenne régionale, dépassant 20 km pour toutes les spécialistes, excepté pour les cardiologues, étant donné la présence d'un cardiologue sur la commune de Sainte-Marie-aux-Mines.

Pour la cardiologie, la pédiatrie et la psychiatrie, en éliminant les effets de la structure par âge, la consommation des habitants est nettement inférieure à la moyenne régionale, et sensiblement inférieure pour les autres spécialistes (radiologie et ophtalmologie).

Tableau 12 : Consommation moyenne de soins par habitants et distance moyenne parcourue par les patients sur le canton de Sainte-Marie-aux-Mines en 2007

	Consommation moyenne de soins par habitant **	Distance moyenne domicile patient / cabinet médical (en km)	
		Canton	Alsace
	<i>Ecart par rapport à la moyenne régionale</i>		
Cardiologue	-29%	8,6	8,0
Gynécologue et gyn.-obstétri.	nd	22,2	9,8
Pédiatre	-39%	23,0	8,4
Radiologue	-8%	20,7	7,8
Ophtalmologue	-11%	21,5	9,6
Psychiatre et neuropsychiatre	-41%	21,5	8,7

Source : URCAM Alsace - Exploitation ORS Alsace

** Consommation standardisée

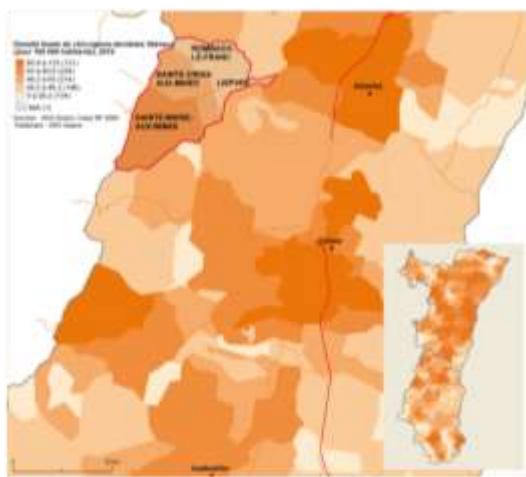
Chirurgiens-dentistes et autres professionnels de santé : offre, consommation et production de soins

Sur la CC du Val d'Argent, une offre de chirurgiens-dentistes et autres professionnels de santé présente en grande majorité sur la commune de Sainte-Marie-aux-Mines.

La CC du Val d'Argent compte en 2012, 6 chirurgiens-dentistes, 7 masseurs-kinésithérapeutes, 9 infirmiers et 1 orthophoniste. La majorité de ces professionnels de santé est implantée sur la commune de Sainte-Marie-aux-Mines (74 %) et 13 % sur Sainte-Croix-aux-Mines et sur Lièpvre. La commune de Sainte-Marie-aux-Mines comprend également un centre de soins infirmiers.

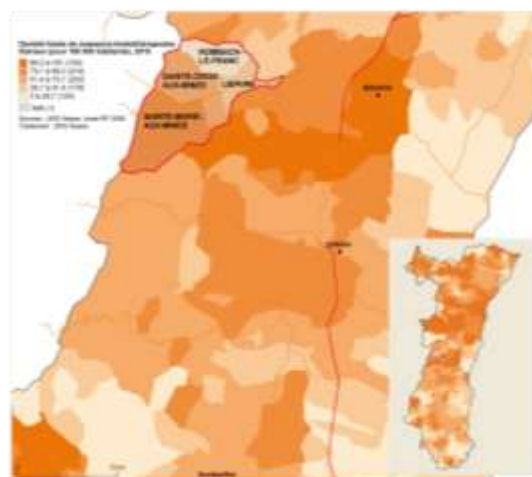
Les densités lissées mettent en évidence des disparités entre les communes de la CC du Val d'Argent. Les communes de Lièpvre et de Rombach-Le-Franc enregistrent de faibles densités, quelle que soit la profession considérée, alors que Sainte-Marie-aux-Mines présente des densités lissées d'infirmiers et de masseurs-kinésithérapeutes élevées. La commune de Sainte-Croix-aux-Mines se place dans une situation médiane par rapport à l'ensemble des communes alsaciennes, excepté pour les orthophonistes où la densité est faible.

Carte 9 : Densité de chirurgiens-dentistes libéraux pour 100 000 habitants en 2010



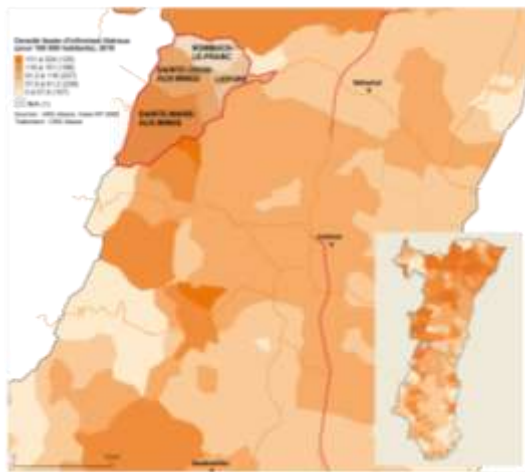
Source : ARS Alsace, Insee

Carte 10 : Densité de masseurs-kinésithérapeutes libéraux pour 100 000 habitants en 2010



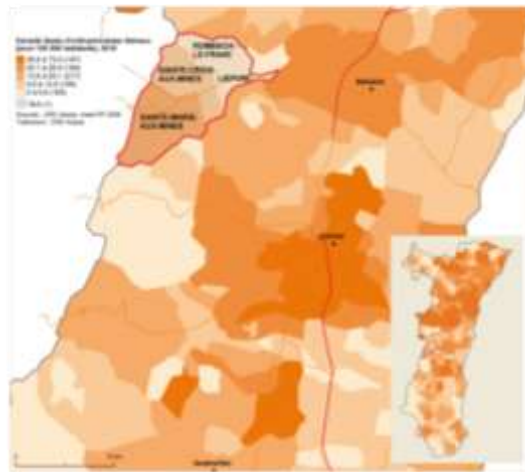
Source : ARS Alsace, Insee

Carte 11 : Densité d'infirmiers libéraux pour 100 000 habitants en 2010



Source : ARS Alsace, Insee

Carte 12 : Densité d'orthophonistes libéraux pour 100 000 habitants en 2010



Source : ARS Alsace, Insee

En 2007, si la distance entre le cabinet du praticien et le domicile du patient est, pour chacune des professions étudiées, excepté kinésithérapeute, supérieure à la moyenne régionale, elle reste toujours inférieure ou égale à 10 km.

La consommation moyenne des habitants du canton de Sainte-Marie-aux-Mines est nettement supérieure à la moyenne régionale pour les chirurgiens-dentistes, en revanche elle est inférieure pour les masseurs-kinésithérapeutes et dans une moindre mesure pour les infirmiers.

Tableau 13 : Consommation moyenne de soins par habitants et distance moyenne parcourue par les patients sur le canton de Sainte-Marie-aux-Mines en 2007

	Consommation moyenne de soins par habitant **	Distance moyenne domicile patient / cabinet médical (en km)	
		Canton	Alsace
	<i>Ecart par rapport à la moyenne régionale</i>		
Chirurgien-dentiste	+33%	7,7	6,2
Masseur-kinésithérapeute	-31%	4,2	4,9
Infirmier	-10%	6,3	3,3
Orthophoniste	nd	10,0	5,4

Source : URCAM Alsace - Exploitation ORS Alsace

** Consommation standardisée

Établissements et services socio-sanitaires

Établissements généraux et spécialisés

Sur la CC du Val d'Argent est implanté l'hôpital Intercommunal du Val d'Argent, présent sur la commune de Sainte-Marie-aux-Mines et de Sainte-Croix-aux-Mines. Il dispose, réparti sur les deux sites, de :

- 20 lits de SSR (service de soins de suites et de réadaptation) ;
- 206 lits d'Ehpad (établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes).

Les hôpitaux Civils de Colmar gère sur la commune de Sainte-Marie-aux-Mines un centre médico-psychologique (CMP) et centre d'accueil thérapeutique à temps partiel (CATTP), ouvert le mercredi et le jeudi, où interviennent les professionnels suivants : 2 infirmiers, 1 psychologue, 1 orthophoniste, 1 psychomotricien, 1 pédopsychiatre et un médecin.

Établissements et services pour personnes handicapées

La CC du Val d'Argent compte plusieurs services et établissements dédiés à l'accueil ou à l'aide des personnes handicapées.

Pour les enfants, adolescents et jeunes adultes :

- 1 institut médico-professionnel (IMP),
- 1 service d'accompagnement aux loisirs pour enfants handicapés.

Pour les adultes :

- 1 service d'accompagnement à la vie sociale,
- 1 maison d'accueil spécialisée (MAS),
- 1 foyer d'accueil médicalisé (FAM),
- 1 foyer d'accueil spécialisé (FAS),
- 1 service d'accueil de jour (SAJ),
- 1 établissement de service d'aide par le travail (Esat),
- 1 entreprise adaptée,
- 1 foyer pour adultes handicapés travailleurs (FAHT).

Établissements et services pour personnes âgées

Outre, les deux Ehpad de l'hôpital intercommunal du Val d'Argent présentés précédemment, la CC possède sur la commune de Sainte-Marie-aux-Mines un service de soins infirmiers à domicile (SSIAD) de 30 places installées.

Santé des enfants – Périnatalité

Le certificat de sante du 8^e jour (CS8) comporte une partie administrative sur laquelle se trouvent des renseignements sur les parents et une partie médicale recueillant des informations sur la grossesse, l'accouchement et l'état de santé à la naissance de l'enfant.

La part de mères âgées de moins de 20 ans, parmi celles qui ont accouché en 2008, est de 5,6 % sur le canton de Sainte-Marie-aux-Mines, proportion nettement supérieure à la moyenne du département du Haut-Rhin (2,6 %).

Le taux de naissance par voie basse est de 85 % sur le canton et le taux de césarienne en urgence ou programmé de 15 %. Ces taux sont pour le département respectivement de 78 % et de 20 %.

La part des mères n'ayant pas l'intention d'allaiter sur le canton de Sainte-Marie-aux-Mines est légèrement supérieure à la moyenne départementale, respectivement de 25 % et 21 %.

Analyse des résultats : données qualitatives et quantitatives

Le recueil des données qualitatives

Des résultats qualitatifs qui sont le reflet de la parole recueillie auprès des habitants, professionnels et élus du territoire.

Menée dans une perspective de promotion de la santé, cette recherche avait pour objet de connaître à la fois les préoccupations et les problèmes de santé repérés dans le Val d'Argent, mais également les facteurs susceptibles de les influencer. Il s'agissait en outre d'établir un recueil de l'existant (actions, structures, ressources) et de propositions d'actions visant à améliorer l'état de santé de la population ou à agir sur ses déterminants.

Plus de 170 personnes ont pu donner leur point de vue sur ces différentes questions grâce à trois modes de recueil distincts et complémentaires :

- **des entretiens collectifs** réunissant à la fois des élus, des professionnels et des habitants,
- **des entretiens individuels** auprès de personnes ressources des secteurs sanitaire, social ou médicosocial,
- **un questionnaire** à destination des habitants : jeunes de moins de 18 ans ou adultes.

L'ensemble des éléments apportés dans cette partie : la description des problèmes de santé identifiés dans le Val d'Argent et de leurs déterminants, les pistes d'action possibles, les projets déjà menés, les ressources disponibles, **reflètent uniquement les éléments recueillis auprès des personnes rencontrées dans le cadre du diagnostic**. Il s'agit donc d'une restitution du contenu des entretiens, collectifs ou individuels, et des questionnaires.

Introduction des résultats : les principaux facteurs défavorables à la santé dans le Val d'Argent

Deux questions arrivent largement en tête dans le Val d'Argent : la pauvreté ou la précarité et l'insuffisance de l'offre de soins dans la vallée.

Aux yeux de l'ensemble des personnes interrogées, le problème qui arrive en tête dans le Val d'Argent est celui de **la pauvreté, de la précarité et du chômage**, qui semblent en constante augmentation depuis de nombreuses années. Cette question a des conséquences tant sur l'accès au système de santé que sur la dynamique sociale et sur le développement de comportements individuels défavorables à la santé. Elle a pour corollaire **la souffrance psychique et le manque d'estime de soi** des habitants du Val d'Argent, soulevés également par de nombreuses personnes.

Ce problème est suivi de près par celui de **la démographie médicale vieillissante et de l'insuffisance de l'offre de soins spécialisés**, qui inquiètent particulièrement les habitants et les élus de la vallée.

En troisième position sont citées **la mobilité ou la complexité des déplacements dans la vallée**. Cette question de la mobilité est également transversale et s'applique aussi bien à l'accès aux soins qu'à l'accès aux services, aux loisirs et à la vie sociale de manière plus générale.

Sont ensuite cités, par ordre d'importance : la mobilité, l'hygiène de vie ou l'alimentation, le vieillissement de la population et les addictions.

Des éléments classés par grands déterminants de la santé grâce à l'Outil suisse de catégorisation des résultats.

L'hygiène de vie, l'équilibre alimentaire et l'obésité sont régulièrement cités, notamment par les professionnels, et arrivent en quatrième position, au même titre que les addictions.

D'autres facteurs défavorables sont également mis en avant. Par ordre d'importance, on peut citer le vieillissement de la population, dont le pendant est l'exode de la jeunesse et la conséquence la plus visible l'isolement social des personnes âgées, relevé par de nombreux élus et professionnels des milieux social et médicosocial.

Viennent ensuite trois questions relatives au cadre de vie et à l'environnement matériel de la population : la question de la redynamisation de la vallée et du maintien d'une offre de services suffisante, la question du maintien et de la visibilité de l'offre de loisirs sportifs et culturels, et enfin celle de la qualité et de l'entretien de l'habitat et du logement. Ces questions sont particulièrement sensibles aux yeux des habitants interrogés.

Un cadre d'analyse : les déterminants de la santé

Dans le cadre de ce diagnostic, les éléments recueillis auprès de la population ont été systématiquement analysés et replacés au sein des quatre grands déterminants de la santé : l'organisation du système de santé, l'environnement physique ou matériel, l'environnement social et les ressources ou comportements individuels.

Cet exercice a notamment permis d'identifier des facteurs transversaux ayant une influence sur plusieurs déterminants de la santé des habitants du Val d'Argent.

Un exemple : la précarité. Identifiée comme l'un des principaux problèmes de la vallée par les personnes interrogées, elle n'est pas en elle-même un problème de santé, mais elle a une influence directe à la fois sur l'environnement social des personnes concernées, sur leur accès à l'offre de soins et de prévention et sur leurs comportements individuels.

Les résultats détaillés du diagnostic sont donc présentés selon quatre grands axes de travail, dont chacun est considéré comme ayant une influence directe sur la santé globale de la population du Val d'Argent.

Précisions

Promotion de la santé et catégorisation des résultats

Agir en promotion de la santé c'est inscrire chaque action dans une approche systémique, fondée sur les points suivants :

- La santé est un phénomène complexe, influencé par plusieurs déterminants, dont les plus accessibles à l'intervention sont : les comportements individuels, l'environnement social dans lequel ces comportements s'inscrivent, le cadre réglementaire et la qualité du dispositif de prévention et de soins.
- Ces déterminants sont eux-mêmes conditionnés par des facteurs, qui peuvent interagir sur plusieurs déterminants à la fois.

L'amélioration de la santé, en tant qu'objectif d'une action ou d'une politique, ne pourra être atteinte qu'en passant par des stades intermédiaires, en agissant sur les facteurs influençant ses principaux déterminants.

C'est pour rendre compte de cette complexité qu'a été mis au point par Promotion santé suisse un système de catégories, l'outil suisse de catégorisation des résultats, adapté à la France par l'institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES).

AXE 1 : L'AMELIORATION DE L'ACCES AU SYSTEME DE SANTE DES HABITANTS DU VAL D'ARGENT

Déterminants de l'accès au système de santé

L'insuffisance de l'offre de santé dans la vallée

Un vieillissement de la population médicale qui laisse craindre, à terme, une pénurie de médecins généralistes.

Le Val d'Argent connaît actuellement un important besoin de **renouvellement de ses médecins généralistes**, dont la majorité est désormais proche de la retraite. A Sainte-Croix-aux-Mines, les deux derniers médecins risquent de partir en même temps si l'un des deux ne trouve pas de remplaçant après son départ prévu dans quelques années.

Afin d'éviter une « désertification médicale », des mesures concrètes sont attendues pour attirer dans la vallée une nouvelle génération de médecins généralistes.

En chiffres

La démographie médicale

- Une densité de médecins généralistes proche de la moyenne régionale en 2010, ... mais désormais inférieure.
- Une part importante de médecins âgés de 55 ans ou plus (plus de 50 %).
- Toutes spécialités confondues, des communes qui enregistrent des densités parmi les plus faibles des communes alsaciennes.

Une offre de soins spécialisés très faiblement diversifiée

En ce qui concerne **l'offre de soins spécialisés**, elle est faible et peu diversifiée : la vallée compte un cardiologue, des dentistes, des kinésithérapeutes, des cabinets infirmiers et l'Hôpital intercommunal du Val d'Argent héberge deux types de consultations avancées, en lien avec le centre hospitalier de Sélestat : orthopédie/traumatologie et neurologie.

Pour tous les autres soins, les habitants doivent se rendre dans les centres de santé plus éloignés, à Sélestat ou à Colmar, voire à Strasbourg ou à Nancy, plus rarement à Saint-Dié.

Parmi les spécialités les plus regrettées par les habitants dans la vallée, on peut citer les **pédiatres, ophtalmologistes, gynécologues, psychiatres et pédopsychiatres, ORL**. L'absence de **sages-femmes** pose également problème pour l'accompagnement en périnatalité, qui, à l'heure actuelle, est assuré uniquement au sein du secteur « adultes » du Centre socioculturel par une sage-femme animatrice.

La difficulté des déplacements vers les lieux de soin existants...

Le manque de mobilité, une question en partie logistique pour les personnes n'ayant pas de voiture...

La question de la mobilité est perçue par les habitants et les professionnels comme un problème majeur pour l'accès aux soins dans le Val d'Argent. Sont ainsi pointés :

- le **manque de moyens de déplacement pour les personnes ne pouvant pas utiliser de voiture**. C'est particulièrement vrai pour les habitants de Rombach-le-Franc, qui n'ont que 2 ou 3 bus par jour pour se rendre à Sélestat ou simplement à Sainte-Marie-aux-Mines. C'est également compliqué en cas de rendez-vous tardif, de soins réguliers ou d'hospitalisation d'urgence en-dehors de la vallée, si le retour à domicile ne peut pas être assuré par un proche,

- le coût élevé des transports en commun pour les personnes à revenus modestes,
- l'inadaptation des correspondances bus/TER/TGV pour aller à Colmar, avec des délais d'attente en gare de Sélestat de l'ordre de 30 à 60 minutes, dissuasifs en cas de problème de santé, notamment pour les personnes âgées.

... renforcée par un important frein psychologique à la mobilité

... Mais dans le Val d'Argent, la question de la mobilité est aussi une question de représentations

Parallèlement, le diagnostic révèle les **efforts notables réalisés par les élus locaux pour faciliter les déplacements dans et en-dehors de la vallée** : la mise en place du dispositif Transval (voir ci-dessous), la distribution de tickets TER gratuits au sein du CCAS de Sainte-Croix-aux-Mines, la desserte de toutes les communes par le TER...

Il existe donc un décalage manifeste entre la situation relativement favorable des transports dans la vallée – relevée par de nombreux professionnels – et l'expérience qu'en font les habitants. **Au-delà des contraintes matérielles** (coût, horaires, complexité...), **des éléments d'ordre psychologique** sont fréquemment cités pour expliquer ce décalage :

- des habitudes et un mode de vie sédentaires, qui transforment tout déplacement en « expédition », y compris au sein même de la communauté de communes,
- un environnement social très défavorable, entraînant un état dépressif et une démotivation générale,
- la situation spécifique de Sainte-Marie-aux-Mines, bourg-centre situé en fond et non en début de vallée.

« Sortir de la vallée c'est remonter la vallée, ce qui peut sembler décourageant ». ²³

Qu'ils soient réels ou simplement perçus, **ces problèmes de mobilité constituent un frein évident à l'accès au système de santé dans un contexte d'éloignement des centres de soins**, en particulier pour les personnes âgées et les personnes en situation de précarité.

La santé et la précarité

Après avoir connu une économie florissante, basée sur l'industrie du textile et sur l'exploitation des mines, le Val d'Argent a dû faire face à une récession brutale entraînant la fermeture successive de nombreuses usines et le départ massif des générations en âge de travailler. Aujourd'hui, le Val d'Argent fait donc

Le Val d'Argent a connu récemment d'importants changements socio-démographiques et doit faire face à l'explosion de la précarité.

Zoom sur...

Transval, un dispositif à étendre ?

Transval est un dispositif de transport à la demande utilisé par les habitants du Val d'Argent, et notamment par les personnes âgées, pour l'accès aux soins, mais aussi pour les loisirs, les courses...

• Limites du dispositif :

- le coût (2 €) reste dissuasif pour certaines catégories de populations.
- Transval ne quittant pas la vallée, il ne permet pas de pallier le problème de l'accès aux soins spécialisés.

En chiffres

La pauvreté, la précarité et le chômage

- Un taux de chômage nettement supérieur à la moyenne régionale : 15 %.
- Une forte proportion d'ouvriers : 40 % (soit 12 points de plus que la région).
- Une forte proportion de foyers fiscaux non imposables : 51,6 % (soit 10 pts de plus que la région).

²³ Les phrases en italique sont des citations extraites des entretiens collectifs ou individuels et des questionnaires.

face à un double phénomène socio démographique : le **vieillessement de sa population et l'arrivée progressive de populations connaissant de graves difficultés** socio-économiques, dont beaucoup de familles migrantes ou de personnes marginales, attirées dans la vallée par des loyers particulièrement faibles, y compris dans le parc locatif privé.

L'accès aux soins : une étape plus difficile pour les personnes en situation de précarité.

Pour ces personnes confrontées à d'importantes **difficultés financières**, le coût des soins, réel ou supposé – notamment pour les soins bucco-dentaires, le remboursement partiel de certains soins spécialisés, le coût des transports, peuvent constituer des freins à l'accès au système de santé.

La **méconnaissance des droits sociaux** par les personnes en situation de précarité et par une partie des professionnels qui les côtoient au quotidien – y compris les pharmaciens, infirmiers, animateurs... – vient s'ajouter à ces contraintes financières. Une meilleure coordination entre les secteurs sanitaire, social et médico-social permettrait aux professionnels de mieux orienter ces personnes vers les aides existantes, notamment en matière d'accès à la santé.

Enfin, à la question du financement et du déplacement vers les lieux de soins s'ajoute **pour les migrants** la problématique spécifique de la compréhension et de la communication avec le milieu médical. La **« barrière de la langue »**, si elle n'est pas surmontée, peut constituer un frein important à une prise en charge optimale de ces personnes au sein du système de santé, tant en matière de prévention que d'éducation thérapeutique.

Zoom sur...

Les « rencontres santé » entre le CSC du Val d'Argent et Migrations Santé Alsace

Le Centre socioculturel du Val d'Argent a mis en place pour 2012-2013 des interventions à destination des populations migrantes de la vallée, sur des thèmes de prévention définis en amont avec ces populations, en partenariat avec des animateurs bilingues français-turc de Migration Santé Alsace.

Le manque de motivation pour agir sur sa santé : une conséquence directe du chômage, de la précarité...

En chiffres

Les difficultés d'accès aux soins

L'analyse des questionnaires confirme les difficultés d'accès aux soins que peuvent éprouver certains habitants.

En effet, une part importante des répondants (42 %) déclare avoir rencontré parfois ou fréquemment des difficultés pour se faire soigner ou faire soigner l'un de leurs proches au cours des 12 derniers mois. Les raisons les plus souvent citées sont :

- les délais d'attente (25 % des répondants ayant déclaré rencontrer des difficultés),
- le manque de spécialistes (22 %),
- la distance géographique entre le lieu d'habitation et les lieux de soin (17 %).

En outre, 30 % des répondants ont déclaré avoir renoncé à consulter un médecin ou à recourir à des soins médicaux dont ils avaient besoin (dentiste, lunettes...) au cours des 12 derniers mois. Les deux motifs les plus souvent cités parmi ces répondants sont « pour des raisons financières » et « à cause des délais d'attente ».

La problématique du renoncement aux soins

Selon tous les professionnels rencontrés, dans le domaine de la mobilité comme du recours aux soins, les contraintes logistiques ou pratiques sont très nettement accompagnées, voire renforcées par des freins d'ordre psychologique.

« Quand on n'arrive pas à joindre les deux bouts, la santé n'est pas la priorité ».

Ainsi, le chômage et la précarité qui touchent très durement les habitants de la vallée ont un effet direct sur l'estime de soi et la santé psychique des personnes concernées. Il est fait état d'un syndrome dépressif répandu, d'une perte de repères, d'un déficit de projection dans l'avenir, qui ont un effet direct sur la motivation des personnes tant pour le recours aux soins que pour la mobilité et la vie sociale en général.

...et de l'isolement social.

Au niveau des personnes âgées, il est également évoqué un phénomène de renoncement aux soins qui serait lié plus spécifiquement à l'isolement et au repli sur soi, conséquence à la fois de l'enclavement des habitations, de l'éclatement des familles, d'un sentiment de déclin de la vallée...

Des pistes pour l'action

Rappel : les pistes d'action citées ci-dessous reflètent uniquement les éléments recueillis auprès des personnes rencontrées dans le cadre du diagnostic : habitants, professionnels ou élus. Elles n'ont fait l'objet d'aucune validation par le Comité de pilotage du DLS et par conséquent n'ont pas nécessairement vocation à figurer dans le Contrat Local de Santé.

Renforcer l'offre de santé et en améliorer l'accès

Des pistes visant à : rapprocher l'offre de soins des habitants de la vallée,

Devant l'insuffisance de l'offre de soins spécialisés, deux types de solutions sont envisagés : faciliter les déplacements vers l'offre de soins existante, ou rapprocher l'offre de soins des habitants. Dans le cadre du Val d'Argent, compte tenu des problèmes soulevés tant en matière de mobilité que de précarité et de contraintes géographiques et psychologiques, il serait sans doute préférable d'envisager plutôt un rapprochement et une diversification de l'offre de soins au cœur de la vallée. Différentes options ont été évoquées par les personnes interrogées :

- Créer une maison de santé, option actuellement étudiée par la communauté de communes, avec possibilité pour des spécialistes d'y faire des consultations ponctuelles. Le principal obstacle à ce projet, selon un élu, est l'absence de terrain public ayant une surface au sol suffisante.
- Proposer des avantages aux médecins remplaçants : logements de fonction, places en crèches...
- Augmenter la possibilité offerte aux internes en médecine générale d'effectuer un stage chez un praticien agréé de la vallée. Ces stages permettent à de futurs professionnels de découvrir la pratique de la médecine générale en zone rurale et sont susceptibles de favoriser de futures installations.
- Développer les consultations à domicile pour les personnes âgées.
- Augmenter le nombre de places en SSIAD.
- Améliorer la couverture téléphonique dans les coins les plus reculés (Petit-Rombach...) pour pouvoir appeler les urgences.

Améliorer l'accès aux droits sociaux des personnes vulnérables

... promouvoir la communication et les interactions entre les professionnels de la vallée,

- Augmenter la visibilité de l'offre de santé et des aides existantes par une meilleure diffusion de l'information au sein de la population et des réseaux professionnels de proximité – y compris les pharmacies, cabinets infirmiers, associations...
- Améliorer le travail en réseau des professionnels des secteurs sanitaire, social et médicosocial.
- Favoriser un rapprochement entre le Centre médico-social et la psychiatrie.
- Augmenter les consultations en Centre

Zoom sur...

Des ressources pour la diffusion de l'information dans le Val d'Argent

- La TLVA, télévision locale de proximité
- Le bulletin d'information de la Communauté de communes.
- Le bulletin d'information de la Carsat.
- APSVSM : Association des Professionnels de Santé de la Vallée de Sainte-Marie.
- AZUR FM, le Service Local de Radio.

d'accueil médico-psychologique.

Faciliter les déplacements vers les lieux de soin existants

... et adapter les transports existants aux besoins en soins des habitants.

- Elargir le dispositif Transval en-dehors de la vallée, ou créer un dispositif de transport visant à faciliter l'accès aux centres de santé (mini-bus...).
- Améliorer l'information sur les dispositifs et moyens de transport existants : Transval, navette du Centre socioculturel, bus de l'institut les Tournesols...
- Développer ou promouvoir les systèmes de covoiturage.

Des ressources pour l'action

Ressources rencontrées en entretien individuel

Des ressources locales – structures, dispositifs – pour la mise en œuvre des pistes d'action.

- **Espace Solidarité / Centre médico-social de Sainte-Marie-aux-Mines :**

Principal outil de la politique sociale du Conseil Général du Haut-Rhin, l'Espace Solidarité accueille gratuitement tout public âgé de 0 à 60 ans, pour l'accompagner dans ses difficultés sociales, familiales ou économiques. L'accueil et le service sont assurés par une équipe médico-sociale diversifiée : Assistant social, conseiller en économie sociale et familiale, éducateurs, sage-femme, médecin de PMI, infirmières...

Contact

7, av. Robert Zeller
68160 Sainte-Marie-aux-Mines
Tel : 03 89 58 74 02
Mail : circo.stemarieauxmines@cg68.fr

- **Institution Les Tournesols :**

Institution médico-sociale publique autonome, qui gère sur la commune de Sainte-Marie-aux-Mines 9 établissements et services pour personnes handicapées, de 4 ans à la fin de la vie, du polyhandicap au secteur ouvert (cf. p. 41-42 pour la liste détaillée des structures).

Contact

BP 47 - Rue de la République
68160 Sainte-Marie-aux-Mines
Tel : 03 89 58 34 34
Mail : institut@lestournesols3.fr

- **RCPO – Réseau Cardio Prévention d'Obernai :**

Réseau de santé public ayant pour objectif la prise en charge des patients présentant des facteurs de risque de maladies cardio-vasculaires. Le réseau regroupe tous les professionnels de santé concernés par cette pathologie : médecins, infirmières, diététiciennes, psychologues... Le RCPO mène des actions de prévention auprès de tous publics, soit en prévention primaire (établissements scolaires, centres socioculturels...), soit en prévention secondaire (il reçoit alors des patients qui lui sont adressés par les médecins). Le RCPO a une antenne au sein de l'Hôpital intercommunal du Val d'Argent, accessible uniquement sur rendez-vous.

Contact

Centre administratif
1, Rte de Boersch
67210 Obernai
Tel : 03 88 95 14 69
Mail : secretariat@rcpo.org

Ressources rencontrées en entretien collectif ou citées par les professionnels

Nom de la structure	Champ d'activités	Contacts mails
Antenne du CSAPA de Colmar – Centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie.	Activités : Consultations médicales, sevrage, soutien familial et individuel. Public concerné : usagers de drogues, personnes confrontées à une addiction avec ou sans produit, jeunes consommateurs, entourage.	secretariat.alcoologie@ch-colmar.fr

Carsat – Service social de l'Assurance maladie – Permanences de l'Assistante Sociale	Service social spécialisé travaillant sur l'accès aux soins, le droit à la santé, la prévention de la désinsertion professionnelle et de la perte d'autonomie.	service-social.regional@carsat-am.fr
Hôpital intercommunal du Val d'Argent	Établissement public de santé ayant pour activités principales : - les soins de suite et de réadaptation, - les soins de longue durée, - établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad)	secretariat@hiva.fr
Migrations santé Alsace	Association de promotion de la santé des populations migrantes et de leurs familles, elle favorise leur accès aux dispositifs, aux droits et aux soins en matière de santé.	l.saban@migrationsante.org
Mutualité sociale agricole	Actions autour de la prévention du vieillissement (Pak Eureka, dépistages...). Accompagnement de la personne âgée et de son entourage.	holterbach.marie-gabrielle@alsace.msa.fr
Réseau Alsace Gérontologie	Coordination d'acteurs intervenant dans le maintien des personnes âgées à domicile.	
Service de soins infirmiers à domicile (SSIAD / SSIDPA)	Service social et médicosocial dispensant, sur prescription médicale, des soins infirmiers, d'hygiène et de nursing, aux personnes dépendantes ou fragilisées par la maladie ou le handicap. Service géré par l'Association des professionnels de santé de la Vallée de Sainte-Marie.	gonzalez.sylvie68160@orange.fr

AXE 2 : L'AMELIORATION DU CADRE DE VIE DES HABITANTS DU VAL D'ARGENT

Déterminants du cadre de vie des habitants

Une réelle dynamique locale...

Une vallée dynamique, qui souffre d'une image négative et doit défendre et renforcer son niveau de services pour améliorer son attractivité.

Un grand nombre des personnes rencontrées donnent vision d'une vallée dynamique, proposant notamment de nombreuses activités sportives et culturelles et offrant un environnement de vie agréable.

... desservie par le déclin de l'offre de commerces

Cependant, il existe également un consensus parmi les habitants interrogés sur le thème du déclin de la vallée, d'une « vallée moribonde » qui perdrait progressivement l'ensemble de ses commerces de proximité : magasins d'alimentation (légumes, boucherie, épicerie), bricolage, vêtements..., ce qui serait préjudiciable tant à l'attractivité de la vallée qu'au maintien de l'autonomie des personnes âgées, particulièrement nombreuses et isolées dans le contexte du Val d'Argent.

Ce déficit d'attractivité de la vallée pose d'importantes difficultés pour l'embauche de personnel, qualifié ou non, notamment dans les domaines médical et paramédical : outre la question de l'installation d'une nouvelle génération de médecins généralistes, la situation de l'Institut des Tournesols, qui emploie plus de 300 personnes dans la vallée, en fournit un témoignage éclairant, cette structure ayant parfois du mal à embaucher du personnel, qu'il soit originaire ou non de la vallée.

De nombreuses activités, mais qui ne rencontrent pas toujours leur public.

En outre, malgré la richesse de la vie associative et des infrastructures sportives, notamment en matière de sentiers de randonnée pédestre, les habitants interrogés sont nombreux à regretter le **manque de pistes cyclables et de lieux de rencontre pour les jeunes ou les familles** (aires de jeux, parcours de santé, parcs...).

Il semble également que l'offre de loisirs existante ne rencontre pas toujours le public souhaité, tant en quantité qu'en termes de public cible. Au-delà des manques, il y aurait donc un problème d'accessibilité et de visibilité de l'offre existante, et/ou d'accompagnement des personnes cibles vers l'offre qui leur est destinée (voir l'axe 3 : chapitre sur l'isolement social).

En chiffres

Une bonne qualité de vie ressentie dans le Val d'Argent

- Les résultats des enquêtes menées par questionnaires auprès d'adultes habitant la CC montrent que les gens sont satisfaits de leur qualité de vie : ils sont la moitié à attribuer un score de 7 ou de 8 à leur qualité de vie (10 étant « la meilleure vie possible » et 1 « la pire vie possible »).
- Les 3/4 des répondants se déclarent « plutôt satisfaits » ou « très satisfaits » de vivre dans le Val d'Argent. Ils déclarent effectivement avoir un cadre de vie agréable caractérisé par le calme et la beauté de la nature.
- La vallée compte plus de 30 structures et clubs sportifs, et un fort taux d'équipements sportifs (cf. sentiers...).
- La vallée compte plus de 40 associations culturelles et de loisirs.

Des logements anciens et humides, des propriétaires qui n'ont pas les moyens de rénover ou qui rénovent eux-mêmes, parfois avec des compétences limitées.

... d'importants besoins en rénovation au niveau des logements privés

Au chapitre du cadre de vie et de l'attractivité de la vallée, la problématique de la qualité du logement revient de façon récurrente. Les personnes rencontrées dénoncent pêle-mêle l'ancienneté, l'humidité, la vétusté ou l'insalubrité des habitations, la présence de « marchands de sommeil », l'absence de rénovations...

L'insalubrité – réelle ou perçue – serait liée à l'absence de système d'aération ou de ventilation : pas de VMC aux fenêtres, utilisation de matériaux à faible coût mais inadaptés pour l'isolation (tels que le polystyrène), manque d'aération au niveau des sols suite au bétonnage des rues (pour les maisons en grès ou moellon).

Le manque de rénovation des logements anciens ou l'utilisation de matériaux de mauvaise qualité – voire de matériaux inadaptés, s'expliquent en partie par le profil sociodémographique de la population : faute de moyens, de nombreux propriétaires ont recours à l'auto-rénovation, tandis que l'arrivée importante de personnes en situation de précarité, attirées par des loyers faibles dans le parc privé, qui cumulent de nombreuses difficultés et n'ont pas les moyens d'entretenir et de rénover leurs logements, accentue le phénomène de dégradation.

En outre, la Communauté de communes étant classée en « zone C », elle ne peut pas bénéficier d'aides ou de réductions d'impôts pour la réhabilitation de ses logements (puisque seuls les logements situés dans des zones géographiques caractérisées par un déséquilibre entre l'offre et la demande de logements ouvrent droit à cette réduction d'impôt créée dans le cadre du dispositif Scellier).

... le vieillissement de la population

Les difficultés et l'absence de perspectives dans la vallée ont entraîné un « exode de la jeunesse ».

Le vieillissement de la population, avéré par les données sociodémographiques, est souvent mentionné (notamment dans le cadre des questionnaires) comme un facteur défavorable à la santé de la population.

Ce phénomène s'explique, selon les personnes interrogées, par l'exode de la jeunesse, qui fuit l'absence de perspectives et de vision d'avenir dans la vallée.

« Les jeunes générations s'en vont à cause du chômage et de la précarité ».

« La population est de plus en plus vieillissante par manque d'emploi dans la vallée »...

En chiffres

Le vieillissement de la vallée

- Un solde naturel annuel inférieur à la moyenne alsacienne.
- Une proportion de personnes âgées de 75 ans et plus supérieure à la moyenne alsacienne.

... des difficultés liées à l'enclavement

Le manque de moyens de déplacements est fréquemment cité comme un obstacle à une meilleure qualité de vie, tant pour l'accès aux loisirs que pour l'ouverture des jeunes vers d'autres horizons, d'autres activités.

La complexité des déplacements, une contrainte importante, y compris entre les communes du Val d'Argent.

Au-delà des déplacements en-dehors de la vallée, la question du transport intercommunal a également été soulevée : en effet seul le TER, qui dessert uniquement l'axe principal de la vallée, permet de se déplacer d'une commune à l'autre – en-dehors de Transval, qui n'a pas vocation à être utilisé pour les transports réguliers tels que les transports scolaires, périscolaires ou professionnels. Un minibus dessert bien Sainte-Marie-aux-Mines, mais il ne va pas au-delà des limites de la ville, y compris pour s'arrêter devant les commerces situés à proximité (comme le Super U de Sainte-Croix-aux-Mines), ce qui, selon des témoignages, peut nuire à l'autonomie des habitants peu mobiles, en particulier des personnes âgées.

Zoom sur...

La navette du Centre de loisirs de Sainte-Marie-aux-Mines

Le CSC organise des animations sportives et culturelles pendant les vacances scolaires. Dans ce cadre, il propose aux parents un transport gratuit vers le centre de loisirs.

- **Limites du dispositif :**

Ce ramassage ne concerne que les enfants de Rombach, Lièpvre et Sainte-Croix. Or les habitants de Sainte-Marie ont parfois une longue marche pour accéder au centre...

... la circulation des poids lourds

Malgré l'axe de contournement qui a été créé à Sainte-Marie-aux-Mines pour empêcher les poids lourds de traverser le centre-ville, ceux-ci continuent d'importuner de nombreux habitants, qui dénoncent les nuisances inhérentes à leurs trop fréquents passages : pollution de l'air, pollution sonore, insécurité des piétons, etc. Les personnes interrogées demandent que le prix du tunnel reliant Sélestat à Saint-Dié soit rendu plus accessible à ces poids lourds, ou que des règles plus contraignantes les obligent à l'emprunter.

Des pistes pour l'action

Rappel : les pistes d'action citées ci-dessous reflètent uniquement les éléments recueillis auprès des personnes rencontrées dans le cadre du diagnostic : habitants, professionnels ou élus. Elles n'ont fait l'objet d'aucune validation par le Comité de pilotage du DLS et par conséquent n'ont pas nécessairement vocation à figurer dans le Contrat Local de Santé.

Améliorer l'attractivité de la vallée

Quelques idées pour accentuer la redynamisation du Val d'Argent...

Les questionnaires ont fourni l'occasion aux habitants de la vallée d'exprimer leurs idées sur l'amélioration à apporter au cadre de vie dans la vallée. Sur 30 jeunes ayant répondu au questionnaire, 6 réclament plus de parcours sportifs (pistes cyclables, parcours de santé...) et 4 un cinéma proposant plus de films.

Les autres modes de recueil du diagnostic ont révélé d'autres pistes d'action :

- Créer une maison de services abritant des cabinets médicaux, la Carsat, le Centre médico-social, Pôle emploi...
- Favoriser l'installation et le maintien de petits commerces dans chaque village.
- Poursuivre la redynamisation du centre-ville de Sainte-Marie-aux-Mines, par exemple par une « Opération façades » : une aide à la rénovation proposée en échange du respect d'un certain cahier des charges par les commerces et habitants du centre-ville.

Faciliter le désenclavement de la vallée

Et favoriser la mobilité des habitants, notamment des jeunes.

- Favoriser l'accès au permis de conduire des jeunes, au travers par exemple de la promotion d'au moins une auto-école associative.
- Développer ou promouvoir les systèmes de covoiturage.
- Améliorer la visibilité des offres de transports existantes et les rendre accessibles à tous les habitants (personnes handicapées...).
- Promouvoir la mutualisation des moyens de transport existant dans la vallée : l'institution Les Tournesols propose par exemple que son bus, qui n'est pas utilisé tous les jours, soit utilisé par d'autres structures.

Soutenir la rénovation des logements

- Promouvoir l'isolation et l'aération des logements anciens ou insalubres.
- Proposer gratuitement des conseillers en rénovation payés par la communauté de communes pour accompagner les personnes rénovant leurs logements.

Zoom sur...

Une plate-forme de covoiturage dans la Région Poitou-Charentes

A l'occasion de la semaine régionale de la mobilité en 2008, la Région Poitou-Charentes a lancé une plate-forme internet et téléphonique de covoiturage, gratuite et ouverte à tous, pour faciliter les trajets domicile-travail, domicile-loisirs...

- **Avantage : La proximité**

Un tel dispositif, coordonné par une structure ou collectivité locale, serait sans doute plus adapté aux contraintes du Val d'Argent et plus accessible à ses habitants que les principaux sites de covoiturage actuellement disponibles sur le marché.

Des ressources pour l'action

Des ressources locales – structures, dispositifs – pour la mise en œuvre des pistes d'action.

Pour cet axe, la liste de l'ensemble des structures, associations culturelles et clubs sportifs présents dans le Val d'Argent est également fournie en annexe.

Ressources rencontrées en entretien individuel

- **Association Conviviage En Val d'Argent :**

Créée en 2011, l'association Conviviage offre un lieu de rencontre et de divertissement pour les personnes âgées : ateliers de travaux manuels, activités ludiques, soutien scolaire pour les écoliers... Pour plus de détails, voir l'encadré « Zoom » dans l'Axe 3 (p. 54).

- **Centre socioculturel de Sainte-Marie-aux-Mines :**

Association proposant de nombreux services, activités et animations à destination de tous les publics : multi-accueil, relais assistantes maternelles, activités sportives et culturelles, centre de loisirs, actions collectives et familiales, conseil en économie sociale et familiale, accompagnement à la natalité, etc.

Le secteur « adultes » et la ludothèque proposent notamment de nombreux ateliers et sorties à des prix accessibles à tous.

- **Val d'Argent Habitat :**

Créé en 1925, l'OPHLM de la vallée de Saint-Marie-aux-Mines, devenu Val d'Argent Habitat en 2007, gère un parc de près de 700 logements répartis sur les communes de Sainte Marie-aux-Mines, Sainte Croix-aux-Mines, Lièpvre et Rombach-le-Franc.

Contact

4, Résid. Fougères
68160 Sainte-Marie-aux-Mines
Tel : 03 68 07 39 69
Mail : associationconviviage@yahoo.fr

Contact

1 Carrefour de Ribeauvillé
68160 Sainte-Marie-aux-Mines
Tel : 03 89 58 78 04
Mail : secretariat.cscva@free.fr / familles.cscva@free.fr

Contact

62 Rue Wilson
68160 Sainte-Marie-aux-Mines
Tel : 03 89 58 72 82
Mail : valdargenthabitat@orange.fr

Ressources rencontrées en entretien collectif ou citées par les professionnels

Nom de la structure	Champ d'activité	Contacts mails
APALIB' - La Croisée des Services	Animations seniors, visites à domicile, Services (courses, jardinage...).	info@apa.asso.fr cbreysach@apa.asso.fr
Médiathèque	Culture et loisirs	mediatheque@valdargent.com
Plan Local de l'habitat	Adopté pour 2011-2017, il incite les propriétaires à isoler leurs logements.	

AXE 3 : L'AMÉLIORATION DE L'ENVIRONNEMENT SOCIO-ECONOMIQUE DES PERSONNES VULNERABLES : PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE ET PERSONNES AGEES

Déterminants de l'environnement socio-économique des personnes vulnérables

L'isolement social des populations les plus vulnérables

La problématique de l'isolement social est particulièrement prégnante dans le cadre de ce diagnostic, en particulier pour les personnes âgées et pour les personnes en situation de précarité.

Pour les personnes âgées, l'isolement social recouvre plusieurs facteurs : isolement géographique, enclavement des habitations, éloignement des familles parties travailler hors de la vallée... Mais il est aussi lié à une forte perte de motivation ou d'énergie et à des habitudes de vie sédentaires rendant particulièrement complexe l'accès à la vie sociale ou associative pour certaines personnes.

Ainsi, il arrive fréquemment que certaines personnes âgées exprimant l'envie de sortir de chez elles ne parviennent pas à « sauter le pas », malgré l'existence avérée d'une offre d'activités adaptée, et parfois malgré un accompagnement social personnalisé :

« En tant qu'assistante sociale, je pensais qu'il suffisait d'expliquer ou de réexpliquer un programme, de dire ce qui se fait, de dire « je viens avec vous, je vous emmène une première fois »..., mais ça ne marche pas ! »

« Certaines personnes âgées dans l'isolement disent qu'elles ont envie de sortir, mais quand on met en relation ce désir avec l'offre qui existe, le fait d'y aller pose problème ».

Pour les personnes en situation de précarité, l'isolement social recouvre d'autres réalités : un « syndrome dépressif » lié à l'absence de vision ou de perspective d'avenir, un manque d'estime de soi pouvant conduire à une perte de motivation, voire à des conduites addictives aggravant encore l'isolement et la perte du lien social.

L'énergie peut aussi se focaliser sur les problèmes quotidiens, les « factures à payer », l'incertitude du lendemain et par conséquent provoquer un épuisement à la fois physique et psychique, peu compatible avec le maintien d'une vie sociale régulière.

L'isolement social des personnes âgées : une problématique soulevée par de nombreux professionnels de la vallée.

Une question qui demande des mesures spécifiques, soutenues dans le temps et surtout adaptées à chaque individu.

Zoom sur...

L'association Conviviage

A l'origine de cette association créée en 2011, l'office HLM Val d'Argent Habitat a souhaité prendre en compte le vieillissement de ses locataires en créant un **local de convivialité** dans l'une de ses résidences, "les Fougères", afin d'offrir un lieu de rencontre et de divertissement pour les personnes âgées : ateliers de travaux manuels, activités ludiques, soutien scolaire pour les écoliers...

En juin 2012, plus de 30 personnes âgées ont participé à la sortie de fin d'année organisée par l'association au Mont-Saint-Odile.

« De nombreuses personnes ont des soucis immédiats de survie, qui sont leur première préoccupation. Mais juste derrière vient la question de leur utilité sociale, des raisons qu'elles ont de se lever le matin... ».

« En fond de vallée, les stigmates de l'exclusion sociale (addictions, psychotropes, etc.) sont plus difficiles à assumer qu'en ville, ce qui peut freiner la fréquentation des lieux publics... »

L'insertion socioprofessionnelle des personnes en situation de précarité

L'insertion des jeunes : un problème majeur en l'absence de formation professionnelle et surtout de motivation.

De nombreux jeunes sortent du système scolaire sans emploi mais également sans aucune formation professionnelle. L'absence de perspectives d'embauche dans la vallée suite au déclin des industries locales – particulièrement l'industrie textile – permet en grande partie d'expliquer cette situation. Mais le décrochage scolaire et surtout l'absence de motivation des jeunes sont également mis en cause dans ce diagnostic, notamment dans les cas où des emplois non qualifiés proposés dans la vallée ne trouvent pas de candidats locaux.

La Mission locale de Sélestat a bien une permanence au Pôle Emploi de Sainte-Marie-aux-Mines une demi-journée par semaine, mais aucune agence d'intérim n'est réellement implantée dans la vallée. En outre, les missions proposées se situent très souvent en-dehors de la vallée et les personnes n'ayant pas le permis de conduire n'ont quasiment aucune chance de les « décrocher » – si toutefois elles en ont envie malgré les difficultés, réelles ou perçues, déjà soulignées en matière de mobilité.

L'emploi est un moyen privilégié pour sortir de l'isolement et de la précarité, mais d'autres modes d'insertion doivent aussi être soutenus.

Au-delà des perspectives offertes dans la vallée, la question de l'insertion socioprofessionnelle pose de nombreuses questions pour des personnes très éloignées de l'emploi, parfois depuis plusieurs générations. Il a été souligné que, dans un contexte de crise et de perspectives faibles en matière d'emploi, l'accent devait être mis sur d'autres types d'insertion, en s'appuyant notamment sur le tissu associatif et culturel, déjà riche dans le Val d'Argent.

Cependant, pour de nombreux professionnels, l'insertion par l'emploi doit rester une priorité :

« On voit les corps se redresser après un retour à l'emploi ».

« L'emploi joue un rôle primordial dans la construction d'une identité sociale et personnelle ».

« Pour certaines personnes en déshérence totale, la première chose réclamée c'est de travailler car elles sont au bout de tout ».

Enfin, la problématique de l'insertion socioprofessionnelle des migrants, en particulier des femmes, pose des questions spécifiques : Comment valoriser des compétences acquises avant leur arrivée, notamment des compétences manuelles et artisanales, sur le marché du travail français ? Comment maintenir et développer ces compétences... ?

Zoom sur...

Le Réseau Insertion / Santé

Réunissant des professionnels de l'insertion mais aussi du handicap, de la psychiatrie ou des secteurs sanitaire et médicosocial, ce réseau, longtemps animé par Contact Plus, est actuellement en phase de structuration, avec l'ouverture de nouveaux axes de travail, tels que la mobilité, la santé et l'insertion...

Le réseau proposera bientôt un annuaire d'acteurs, un journal, à terme une analyse de pratiques...

La mobilité

Pour beaucoup de personnes interrogées, le problème de la mobilité est perçu comme un frein pour l'accès au marché du travail, notamment en-dehors de la vallée. Les personnes allant travailler en voiture hors de la vallée subissent des embouteillages quotidiens liés notamment à l'absence d'une route de type « deux fois deux voies » entre Lièpvre et Sélestat, ce qui génère un stress important.

Pour finir, le coût des transports en commun, déjà évoqué dans l'axe 1 des résultats de ce diagnostic, reste apparemment trop élevé pour les personnes en situation de précarité.

Des pistes pour l'action

Rappel : les pistes d'action citées ci-dessous reflètent uniquement les éléments recueillis auprès des personnes rencontrées dans le cadre du diagnostic : habitants, professionnels ou élus. Elles n'ont fait l'objet d'aucune validation par le Comité de pilotage du DLS et par conséquent n'ont pas nécessairement vocation à figurer dans le Contrat Local de Santé.

Lutter contre l'isolement des populations les plus vulnérables

Une idée force : aller directement à la rencontre des personnes pour les sortir de l'isolement.

Pour rompre l'isolement social, plusieurs entretiens ont mis en avant la nécessité d'« aller chercher les personnes », de ne pas se contenter de proposer des activités en attendant qu'elles se décident à y participer. Plusieurs principes d'action ont été mis en avant :

- Le fait d'appeler les personnes isolées chez elles et de les relancer, puisqu'il est manifeste qu'un premier contact suffit rarement pour rompre l'isolement. Cela peut contribuer à leur donner le sentiment d'être reconnues ou considérées et améliorer leur sentiment d'appartenance sociale.
- Le fait de s'appuyer sur des personnes déjà identifiées (associations locales, assistantes sociales, animateurs etc.), afin de trouver les mots, les arguments convaincants, mais surtout de donner aux personnes un sentiment de sécurité pouvant les décider à participer à certaines actions collectives.

Autres pistes d'action évoquées :

- Développer les liens intergénérationnels : créer des missions de service civique permettant aux jeunes de proposer des activités ou de rendre visite à des personnes âgées.
- Soutenir et rendre lisible et accessible l'offre associative et culturelle.
- Soutenir les structures œuvrant dans ces domaines (activités senior, aide à domicile...).

Zoom sur...

Une piste d'action pour sortir de l'isolement : le parrainage

L'idée est de développer et d'améliorer l'accompagnement social en allant au-delà d'un service ponctuel afin de mettre réellement en confiance les personnes suivies. Ainsi, le *parrain* pourrait être un pair – par exemple une autre personne âgée disponible. Il prendrait le temps de rappeler, de revenir, d'attendre la personne à son domicile, de prendre en compte ses réticences pour parvenir avec elle à les surmonter...

Soutenir l'innovation en matière d'insertion sociale et professionnelle.

Promouvoir des solutions de réinsertion alternatives au travail

- Promouvoir le volontariat de Service civique.
- Soutenir et améliorer la qualité du bénévolat associatif.

Faire connaître et développer les offres d'aides existantes

- Développer l'information sur les aides existantes et en améliorer la coordination.
- Soutenir la création d'une épicerie sociale.
- Favoriser le rapprochement ou le travail en réseau entre le Centre médicosocial et les secteurs de la psychiatrie et de la pédopsychiatrie.
- Augmenter le nombre de consultations en CMP (Centre Médico-Psychologique).
- Favoriser la création d'une maison des services : CMS, Pôle Emploi, CPAM, médecins...

Favoriser la mobilité des habitants dans et en-dehors de la vallée

- Soutenir l'accès au permis de conduire des jeunes.
- Améliorer la visibilité des offres de transports existantes et les rendre accessibles à tous les habitants (notamment aux personnes handicapées...).

Des ressources pour l'action

Des ressources locales – structures, dispositifs – pour la mise en œuvre des pistes d'action.

Ressources rencontrées en entretien individuel

- **Espace Solidarité / Centre médico-social de Sainte-Marie-aux-Mines :**

Principal outil de la politique sociale du Conseil Général du Haut-Rhin, l'Espace Solidarité accueille gratuitement tout public âgé de 0 à 60 ans, pour l'accompagner dans ses difficultés sociales, familiales ou économiques...

Contact

4, Résid. Fougères
68160 Sainte-Marie-aux-Mines
Tel : 03 68 07 39 69
Mail : associationconviviage@yahoo.fr

- **Institution Les Tournesols : ESAT, EA, SAVS...**

Ouvert depuis 2005, l'ESAT (Établissement et Service d'Aide par le Travail) des Tournesols est un établissement médico-social ayant pour objectif l'insertion sociale et professionnelle des adultes handicapés. Il accueille actuellement 120 à 130 personnes.

Les Tournesols gèrent également une EA (Entreprise adaptée) et un SAVS (Service d'Accompagnement à la Vie Sociale) pour les personnes handicapées.

Contact

4, Résid. Fougères
68160 Sainte-Marie-aux-Mines
Tel : 03 68 07 39 69
Mail : associationconviviage@yahoo.fr

- **Centre socioculturel de Sainte-Marie-aux-Mines :**

Association proposant de nombreux services à destination de tous les publics : multi-accueil, relais assistantes maternelles, actions collectives et familiales, conseil en économie sociale et familiale, accompagnement à la natalité, etc.

Contact

Mail : secretariat.cscva@free.fr

Ressources rencontrées en entretien collectif ou citées par les professionnels

Nom de la structure	Champ d'activité	Contacts mails
AFPRA	Prévention des dépendances	afpra@orange.fr
APALIB' - APAMAD - La Croisée des Services	Services à la personne, visites à domicile...	info@apa.asso.fr cbreysach@apa.asso.fr
Association Conviviage en	Activités pour les	associationconviviage@yahoo.fr

Val d'Argent	personnes âgées.	
Caf – Caisse d’allocations familiales.	Permanence dans les locaux de la CPAM	
CARSAT – Retraite et Santé au Travail	Service social de la CRAM Alsace Moselle, permanences de l’Assistante Sociale	service-social.regional@carsat-am.fr, richard.kolarek@carsat-am.fr
Contact Plus	Appui à la valorisation des ressources humaines : bilans de compétence...	olivierk@contact-plus.fr
Croix-Rouge française	Aide sociale	
Médiathèque / Plateforme Multimedia	Animations, borne informatique,	mediatheque@valdargent.com
Mission locale	Insertion des jeunes de moins de 25 ans.	
Pôle Emploi	Insertion professionnelle	ale.selestat@anpe.fr
Pôle gérontologique de Ribeauvillé	Acteurs gérontologiques locaux + équipe permanente offrant un service social.	kletty@cg68.fr

Déterminants des ressources et comportements individuels

L'alimentation et l'hygiène de vie

Des habitudes défavorables en matière d'alimentation et d'activité physique.

Si l'on se réfère à l'importance donnée aux problèmes par l'ensemble des personnes ou groupes rencontrés dans le cadre de ce diagnostic, l'hygiène de vie et l'alimentation arrivent en quatrième position – juste derrière la pauvreté, l'offre de soins et la mobilité – comme facteurs pouvant déterminer l'état de santé globalement défavorable retrouvé dans les éléments statistiques.

« Il y a un déséquilibre très net entre l'apport nutritionnel de l'alimentation des personnes, et les dépenses énergétiques de ces mêmes personnes. »

En matière de « problèmes alimentaires », sont ainsi pointés l'équilibre nutritionnel des repas, le grignotage, la consommation de sodas, chips et sucreries en lieu et place des repas traditionnels, les jardins familiaux autrefois entretenus et aujourd'hui laissés en friche... L'absence d'activité physique et la sédentarité sont généralement pointées par les mêmes personnes.

Plusieurs types de facteurs sont avancés pour expliquer ces comportements alimentaires, notamment en ce qui concerne les enfants et les adolescents : l'absence ou le dérèglement des rythmes de vie (y compris les repas, les activités familiales, le couchage...) quand les membres de la famille sont au chômage ou en situation de précarité, la consommation de TV et de jeux vidéo, qui favorise le grignotage et la sédentarité, et plus généralement les « carences éducatives » des parents.

Ces comportements ont des conséquences directes sur la santé des habitants : surpoids, obésité, diabète, troubles du sommeil, etc.

Quelques professionnels de santé relèvent également d'importants problèmes d'hygiène générale : hygiène corporelle, vêtements, mouchage du nez pour les enfants, hygiène bucco-dentaire, liés également, selon eux, à des carences éducatives.

Zoom sur...

Le Forum « En Forme après 50 ans dans ma vallée »

Organisé le 22 mai 2012 et animé par le Pôle gérontologique du CG68, ce forum a permis d'engager un travail en réseau entre les acteurs de la vallée proposant des activités destinées aux personnes âgées.

• Le + du forum :

Un programme commun d'activités rédigé et distribué au public pour l'année 2012 : activités physiques, ateliers cuisine, ateliers mémoire etc. Les structures concernées sont mentionnées dans la partie « ressources ».

Des addictions pour pallier l'absence de perspectives dans la vallée

Les professionnels interrogés dans le cadre de ce diagnostic mentionnent également d'importants problèmes liés à différentes addictions : alcool et tabac, mais aussi drogue et jeux d'argent.

Des
comportements
addictifs
révélateurs de la
souffrance
psychique de
nombreux
habitants.

Il semble que ces comportements concernent tous les âges de la vie, dès 15-16 ans, mais plus particulièrement la génération des 30-40 ans.

Comme partout ailleurs, il est fait état, pour expliquer ces comportements, notamment chez les adolescents, d'un phénomène de répétition du comportement addictif des parents ou des pairs. L'absence de perspectives d'avenir, la précarité et le chômage sont également cités comme des facteurs aggravants.

« Il s'agit d'un béquillage médicamenteux : les personnes en situation de précarité ont besoin de béquilles pour supporter la vie ».

Liés à une souffrance psychique pour les personnes concernées, ces comportements s'en nourrissent directement, mais ils contribuent aussi à l'entretenir et à l'aggraver.

Zoom sur...

La microstructure de Sainte-Marie-aux-Mines

Dispositif de proximité permettant aux personnes présentant une ou plusieurs addictions d'être suivies au plus près de leur domicile et de manière régulière sur les plans social, psychologique et médical.

Au sein d'un cabinet de médecine générale, une équipe composée du médecin généraliste, d'un travailleur social et d'un psychologue propose un suivi centré sur le contact, l'écoute, la prévention et le soin

Des pistes pour l'action

Rappel : les pistes d'action citées ci-dessous reflètent uniquement les éléments recueillis auprès des personnes rencontrées dans le cadre du diagnostic : habitants, professionnels ou élus. Elles n'ont fait l'objet d'aucune validation par le Comité de pilotage du DLS et par conséquent n'ont pas nécessairement vocation à figurer dans le Contrat Local de Santé.

Renforcer l'aptitude des personnes à agir pour leur santé

Des pistes pour la mise en place d'actions de prévention et d'éducation pour la santé.

- Promouvoir les jardins familiaux, mettre en place des actions d'accompagnement à leur utilisation.
- Actions au sein du CSC : développer les ateliers cuisine, la sensibilisation des parents à l'hygiène via la crèche ou le centre de loisirs, le conseil en économie sociale et familiale pour l'achat de fruits et légumes...
- Mettre en place des ateliers de sensibilisation auprès des jeunes sur les nouveaux media : facebook, internet, communication en réseau et vie privée...
- Prévention routière : confronter les jeunes à des personnes accidentées, afin qu'ils réalisent les risques qu'ils font courir aux habitants par leurs comportements.
- Passer par le SAVS pour des actions de prévention auprès des bénéficiaires lorsque ceux-ci viennent chercher des formulaires (éviter les réunions collectives...).

Zoom sur...

Un partenariat entre le RCPO et les Tournesols

Le RCPO accompagnera bientôt le personnel des Tournesols dans la mise en place d'actions de prévention et d'éducation thérapeutique autour de la question de l'alimentation.

Amélioration de la prévention, du repérage et de la prise en charge des conduites addictives

- Mener des actions de prévention et de dépistage du diabète auprès des jeunes enfants.
- Utiliser les moyens festifs pour promouvoir la santé. Ex. Soirées sans alcool.
- Mettre en place des projets d'éducation pour la santé à un niveau collectif, avec la possibilité d'avoir un suivi individuel avec des professionnels de santé.

Des ressources pour l'action

Des ressources locales – structures, dispositifs – pour la mise en œuvre des pistes d'action.

Ressources rencontrées en entretien individuel

Le Centre médicosocial / Espace Solidarité

Le CMS mène des actions de prévention et d'éducation pour la santé dans le cadre de ses activités de PMI (Protection maternelle et infantile), via la Sage-femme, l'infirmière ou le médecin gynécologue. Ces actions de prévention et d'information sont dispensées auprès d'un public jeune.

Le CMS héberge également le Centre de planification familiale du secteur, intervenant dans le domaine de l'éducation à la sexualité, le planning familial et la prévention des Infections Sexuellement Transmissibles (IST).

En outre, il joue un rôle clé dans l'information des bénéficiaires du RSA sur les questions de Santé, notamment avec la présentation des bilans de santé.

Le Centre socioculturel du Val d'Argent (CSCVA)

En matière de prévention et d'éducation pour la santé, le CSCVA est particulièrement actif dans la vallée et a déjà monté ou participé à de nombreuses actions, parmi lesquelles :

- l'animation du REAAP (Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents),
- des actions auprès des bénéficiaires du RSA avec le Centre médico-social,
- des petits-déjeuners et gouters avec le RCPO dans le cadre du multi-accueil,
- des actions de prévention du cancer féminin avec Migrations santé Alsace,
- des actions en collège avec la Brigade de prévention de la Délinquance juvénile (BPDJ) sur la prévention de la consommation de cannabis.

La Mutualité Sociale Agricole

La MSA propose un cycle d'ateliers aidant les personnes âgées à prendre de bonnes habitudes pour préserver leur santé. Parmi les thèmes développés : l'alimentation, le sommeil, l'équilibre, les médicaments... Le Pak Eureka, présenté au public lors du Forum de mai, propose 16 séances d'exercices ludiques pour entretenir sa mémoire. Deux « ateliers mémoire » accessibles sur inscription sont actuellement organisés au sein du CSC Val d'Argent en août et en octobre 2012.

Contact

7, av. Robert Zeller
68160 Sainte-Marie-aux-Mines
Tel : 03 89 58 74 02
Mail : circo.stemarieauxmines@cg68.fr

Contact

1 Carrefour de Ribeauvillé
68160 Sainte-Marie-aux-Mines
Tel : 03 89 58 78 04
Mail : secretariat.cscva@free.fr

Contact

1 Carrefour de Ribeauvillé
68160 Sainte-Marie-aux-Mines
Tel : 03 89 58 78 04
Mail : secretariat.cscva@free.fr

L'Institution Les Tournesols

A travers ses 9 établissements et services pour personnes handicapées, y compris un SAVS, un ESAT, etc., les Tournesols jouent un rôle central dans la promotion de la santé des personnes handicapées dans le Val d'Argent.

Contact

BP 47 - Rue de la République
68160 Sainte-Marie-aux-Mines
Tel : 03 89 58 34 34
Mail :
institut@lestournesols3.fr

Le RCPO

Le RCPO mène des actions de prévention, soit dans le cadre de son antenne à Sainte-Marie-aux-Mines, où des médecins peuvent lui adresser certains patients pour de la prévention secondaire, soit dans le cadre de partenariats avec des structures accueillant du public, telles que le centre socio-culturel pour de la prévention primaire auprès des parents adhérents. Il fournit alors de l'information, principalement sur l'activité physique et l'alimentation.

Contact

Centre administratif
1, Rte de Boersch
67210 Obernai
Tel : 03 88 95 14 69
Mail : secretariat@rcpo.org

Le Conseil Général du Haut-Rhin

Le CG 68, en étroite collaboration avec la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM), la Mutualité Française Alsace (MFA), la Caisse d'Assurance Retraite et Santé Au Travail (CARSAT), la Mutualité Sociale Agricole (MSA), l'Association de Santé d'Education et de Prévention sur les Territoires Agricoles et Ruraux d'Alsace (ASEPTARA), l'AGIRC-ARRCO, l'association Convivance, le Centre Socio-Culturel du Val d'Argent, Val d'Argent Habitat et APALIB', a organisé le 1er Forum Prévention Santé Seniors "En forme après 50 ans dans ma vallée" le mardi 22 mai 2012 à Sainte-Maire-aux-Mines.

Ce forum a eu pour but d'encourager les seniors du Val d'Argent à s'engager dans des pratiques favorables à la bonne santé. Il a été également l'occasion de leur faire découvrir ou redécouvrir l'offre existant près de chez eux grâce à la présence sur des stands, tout au long de l'après-midi, de nombreux partenaires œuvrant pour la prévention santé des seniors.

Suite à cet évènement, les organisateurs ont proposé, lors d'une série d'ateliers, des activités ayant pour objectifs de favoriser le bien-être et de prévenir certains effets du vieillissement : marche nordique, gym sur chaise, atelier cuisine équilibrée et atelier mémoire...

Ces ateliers se sont déroulés à Sainte-Marie-aux-Mines, de juillet à octobre 2012

Autres ressources

Nom de la structure	Champ d'activité	Contacts mails
Antenne du CSAPA (Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie) de Colmar	Prévention des addictions	secretariat.alcoologie@ch-colmar.fr
APALIB' - La Croisée des Services	Animations autour de l'activité physique et sociale des personnes	info@apa.asso.fr

	âgées	
Association des Professionnels de Santé de la Vallée de Sainte-Marie	Réseau de professionnels de santé gérant le service de maintien à domicile pour les personnes âgées (SSIDPA).	
CARSAT - Service social de la CRAM Alsace Moselle - Permanences de l'Assistante Sociale	Mise en place d'actions de prévention	service-social.regional@carsat-am.fr
Centre d'accueil thérapeutique à temps partiel (CATTP)/ Centre médico-psychologique (CMP)	Accueil et suivi psychologique	secretariat.psyinfjuv@ch-colmar.fr psychiatrie@ch-colmar.fr
Centre de Cure Ambulatoire d'Alcoologie (CCAA)	Prévention des addictions	
Cité scolaire du Val d'argent	Mise en place d'actions de prévention	karin.steurenthaler@ac-strasbourg.fr
Le CAP – service de prévention	Prévention des addictions	prevention.lecap@wanadoo.fr
Microstructure (drogues et dépendances)	Prise en charge des addictions	
Pôle Gérontologique	Service social destiné aux personnes âgées de 60 ans et plus	kletty@cg68.fr
Service Social Gérontologique de la Direction de l'Autonomie	Coordination d'acteurs (cf. Forum « <i>En forme après 50 ans dans ma vallée</i> »)	
Restos du cœur	Actions autour d'une alimentation équilibrée à moindre coût.	
SEPIA (Suicide Ecoute Prévention Intervention auprès des Adolescents)	Accueil et suivi psychologique des adolescents	sepia.asso@aliceadsl.fr

Conclusion

A l'issue de ce diagnostic, les résultats obtenus ont été restitués et discutés lors d'un comité opérationnel puis d'une réunion publique, réunissant chacun une trentaine de participants, notamment des professionnels, acteurs de terrain et élus locaux, mais aussi quelques habitants. Chacun des quatre axes de travail définis ci-dessus était présenté sous la forme d'un arbre à objectifs (cf. annexe 8) et les participants étaient invités à classer ces objectifs par ordre de priorité.

La comparaison de ces deux exercices de priorisation a permis de dégager les consensus suivants :

Pour l'axe 1 : Amélioration de l'accès au système de santé des habitants du VA, quatre objectifs ont été jugés prioritaires, dans l'ordre suivant :

1. Améliorer l'accès au système de santé des personnes âgées et/ou dépendantes.
2. Augmenter ou stabiliser l'offre de première ligne.
3. Améliorer l'accès à l'offre de santé spécialisée.
4. Améliorer l'information de la population et des professionnels sur l'offre de santé.

En ce qui concerne l'axe 2 : Amélioration du cadre de vie des habitants du VA, un objectif a fait consensus et est arrivé en tête lors des deux réunions :

1. Maintenir une offre de services suffisante : petits commerces, services publics...

Les objectifs arrivés en deuxième et troisième position étaient communs aux deux réunions :

2. / 3. Promouvoir et accompagner la rénovation des logements.
3. / 2. Maintenir et renforcer une offre culturelle et de loisirs de qualité.

Dans le cadre de l'axe 3 : Amélioration de l'environnement socio-économique des personnes vulnérables : personnes en situation de précarité et personnes âgées, deux objectifs ont été jugés prioritaires :

1. Développer et coordonner l'offre d'aide existante.
2. Développer l'information sur les aides existantes.

Les participants à la réunion publique ont par ailleurs jugé particulièrement important de développer les solutions de réinsertion sociale alternatives au travail.

Enfin, pour aborder **l'axe 4 de promotion des comportements favorables à la santé**, il a été jugé prioritaire d'améliorer les modalités d'accompagnement vers la prévention et les soins et de développer des actions de lutte contre la souffrance psychique des jeunes.

Un Comité de pilotage du CLS a été mis en place lors d'une première réunion le 20 juin 2012. Il a pris connaissance de ces résultats et s'est approprié les conclusions du DLS.

Rappelons que ce diagnostic n'est que la première étape d'un travail plus global visant à l'élaboration du CLS, dont l'objectif est d'améliorer concrètement et durablement la santé des habitants du Val d'Argent. Ce travail sera piloté conjointement par la Communauté de communes et l'Agence Régionale de Santé.

Annexes

Liste des annexes

- 1) Précisions sur les données chiffrées disponibles
- 2) Composition du Comité de Pilotage
- 3) Composition du Comité Opérationnel
- 4) Trame des entretiens individuels
- 5) Questionnaire à destination des adultes
- 6) Questionnaire à destination des moins de 18 ans
- 7) Analyse de la situation par l’Outil de catégorisation des résultats
- 8) Arbres à objectifs
- 9) Liste des ressources :
 - Ressources générales
 - Associations sportives, culturelles et de loisirs
 - Établissements scolaires

Annexe 1 : Précisions sur les données chiffrées disponibles

1. Cartographie : méthode de lissage géographique

D'ordinaire, on représente les densités géographiques en rapportant une offre (nombre de professionnels, nombre de lits...) d'une zone géographique (commune, canton, zone de proximité...) à la population de cette zone. Cette méthode pose problème dans la mesure où le territoire de recrutement d'un professionnel ou d'une structure ne correspond que très rarement à un territoire déterminé.

Le lissage géographique consiste à représenter non pas la valeur observée en un territoire donné (en l'occurrence une commune, un canton, une zone de proximité...), mais une moyenne pondérée des valeurs observées dans un rayon de x km. Les pondérations sont décroissantes en fonction de la distance (voir formule ci-dessous), jusqu'à s'annuler à la distance appelée distance d'intérêt du lissage (10 km pour les généralistes et infirmiers libéraux ; 20 km pour les autres spécialités par exemple). La méthode est lourde à mettre en œuvre dans la mesure où elle exige de prendre en compte non seulement l'offre et la population régionale, mais également celles des départements limitrophes.

$$p = \left[1 - \left(\frac{d}{D} \right)^2 \right]^2 \text{ avec } d < D$$

p = pondération D = Distance d'intérêt du lissage d = distance par rapport à la commune centrale

On s'affranchit ainsi des valeurs observées en chaque point pour s'intéresser à la valeur moyenne du phénomène considéré dans le voisinage d'un point. Cette technique permet en outre d'attribuer une valeur en n'importe quel point de l'espace, puisqu'il suffit de connaître les distances aux points d'observation (ici il s'agit de la distance à « vol d'oiseau » séparant deux communes).

2. Cartographie : méthode de discrétisation

La discrétisation est l'opération qui permet de découper en classes une série de variables qualitatives ou quantitatives. Cette opération vise à simplifier l'information en regroupant les objets géographiques (cantons ou communes dans les cartes de ce document) en classes homogènes et distinctes entre elles. Il existe un grand nombre de méthodes de discrétisation avec d'innombrables variantes, plus ou moins justifiées par la nécessité de prendre en compte des cas particuliers.

Pour la réalisation des cartes de ce document, nous avons fait le choix de la méthode de discrétisation de « Jenks », excepté pour la carte « Densité de population en 1999 » pour laquelle la méthode de discrétisation de type « progression géométrique » était plus adaptée. La méthode de « Jenks » est une méthode statistique basée sur la notion de variance avec un découpage des classes déterminé de façon à minimiser la variance intra classe et à maximiser la variance interclasse. La méthode basée sur la progression géométrique est une méthode mathématique amplifiant d'autant plus l'amplitude des classes que les valeurs sont grandes. Elle est utilisée pour les distributions strictement positives où les petites valeurs sont les plus nombreuses.

Sources :

Julien Thenaisie, <http://www.akrylik.com>, Discrétisation pour la cartographie [Site internet], lundi 19 février 2007.

BEGUIN M., PUMAIN D., La représentation des données géographiques, Paris : A. Colin, 2e éd., coll. Coursus, 2000, 192 p.

3. Mortalité

Standardisation

Le taux comparatif de mortalité (ou taux standardisé direct) est défini comme le taux que l'on observerait dans un territoire donné (canton, zone de proximité ou région entière) si celui-ci avait la même structure par âge que la population de référence (ici la population de France métropolitaine, deux sexes confondus, au recensement de la population de 1990 ; avant 65 ans pour la mortalité prématurée).

Les taux comparatifs éliminent les effets de structure par âge et autorisent les comparaisons entre deux périodes, entre les deux sexes et entre territoires différents.

4. Offre et consommation de soins libéraux, activité des professionnels

Données

Les données de consommations de soins libéraux ont été transmises par l'Urcam Alsace et concernent l'année 2007.

Les données d'offre ont été transmises par l'ARS Alsace. Il s'agit d'une offre au 01/01/2010.

Ces données ne prennent pas en compte les consultations externes des hôpitaux publics.

Standardisation

La consommation de soins étant très dépendante de la structure par âge de la population, les données de consommation ont été standardisées sur l'âge. Le taux comparatif de consommation (standardisation directe) est défini comme le taux que l'on observerait dans un territoire donné (canton, zone de proximité ou région entière) si celui-ci avait la même structure par âge que la population de référence (ici la population de France métropolitaine, deux sexes confondus, au recensement de la population de 1990 ; avant 65 ans pour la mortalité prématurée).

Annexe 2 : Composition du Comité de Pilotage

- M. FRECHARD, Président de la Communauté de communes du Val d'Argent, Maire Rombach le Franc
- M. ABEL, Maire de Sainte-Marie-aux-Mines
- Mme HEINRICHS, Maire de Sainte-Croix-aux-Mines
- M. MOUGINY, Maire de Lièpvre
- M. KRUGLER, Directeur général des services de la Communauté de communes du Val d'Argent
- M. HABERT, Directeur général ARS
- Mme le Dr BRAUN, Délégué Territoriale Haut-Rhin ARS
- M. PERRET, Préfet du Haut-Rhin
- M. LE GOFF, Sous-Préfet de Ribeauvillé par interim
- M. L'HOTE, Directeur DDCSPP
- M. ETIENNE, Directeur DRJSCS
- M. BUTTNER, Président du Conseil Général du Haut-Rhin
- M. LORTHIOIS, Président du Régime Local d'Assurance Maladie d'Alsace Moselle
- Mme RIPPERT, Directrice Mutualité Française Alsace
- Mme JAMOT, Directrice générale Mutualité Sociale Agricole
- M. LAGADEC, CPAM du Haut-Rhin
- Mme SAVOURET, Inspecteur d'Académie du Haut-Rhin
- Mme LE PELLEC MULLER, Recteur
- M. SCHLIENGER, Principal du collège Reber et Proviseur du lycée Louise Weiss
- M. DUFRAISSE, Directeur Hôpital Intercommunal du Val d'Argent
- M. GASPERMENT, médecin du sport, généraliste
- M. BENOIT, Président de l'OPH
- M. EL MOUHIB, Directeur du Centre socio-culturel du Val d'Argent
- Mme SCHAUDER, IREPS Alsace
- Mme MOINE, ORS Alsace
- M. BERTOLA, Office des Sports, de la Jeunesse et de la Culture

Annexe 3 : Composition du Comité Opérationnel

- M. FRECHARD, Président de la Communauté de communes du Val d'Argent, Maire Rombach le Franc
- M. KUGLER, Directeur de la Communauté de communes du Val d'Argent
- M. ABEL, Maire de Sainte-Marie-aux-Mines
- Mme HEINRICHS, Maire de Sainte-Croix-aux-Mines
- M. MOUGINY, Maire de Lièpvre
- M. SCHLIENGER, Principal du collège Reber et Proviseur du lycée Louise Weiss
- M. GASPERMENT, Médecin
- M. EL MOUHIB, Directeur du Centre socio-culturel du Val d'Argent
- Professionnel d'un SSIAD
- M. LE, Directeur de l'Institut médico-social Les Tournesols
- Mme COUROT, Directrice de l'Hôpital Intercommunal du Val d'Argent
- Mme RAUSCHER, Centre médico-social
- Mme EDER, Conseil Général du Haut-Rhin
- M. BERTOLA, Office des Sports, de la Jeunesse et de la Culture (représentant usagers)
- M. MOOTSCH (représentant usagers)
- Mme le Dr BRAUN, Déléguée Territoriale Haut-Rhin ARS
- Mme SCHMITTHEISLER, ARS
- Mme LAURENT, ARS
- Mme SCHAUDER, IREPS Alsace
- Mme MOINE, ORS Alsace

Annexe 4 : Trame des entretiens individuels

NOM / PRENOM / FONCTION :

Question 1 : Parlez moi tout d'abord de vous, de votre activité, de vos activités

Profession/ mandat pour les élus

Quelle est votre fonction ? Quelles sont vos missions principales ?

Public habituellement rencontré dans le cadre de leur profession / fonction

Caractéristiques de cette population (tranches d'âge, caractéristiques socio-économiques, spécificités...)

Question 2 : Quels sont les partenaires avec lesquels vous travaillez habituellement dans votre domaine de compétences? Quels projets avez-vous développés avec ces partenaires ? Certains projets portent-ils sur la santé ?

Question 3 : Quels problèmes affectant la santé ou la qualité de vie des personnes dont vous vous occupez vous semblent prioritaires sur le territoire ?

Question 4 : Selon vous quels sont les facteurs (ou les déterminants) à l'origine des problèmes que vous avez identifiés ?

En ce qui concerne l'accès à la santé ? (accès aux structures de soins, démographie médicale...)

En ce qui concerne l'environnement physique ? (question de l'habitat, des transports, environnement géographique : qualité de l'eau, des sols, pollution, bruit...)

En ce qui concerne l'environnement social ? (conditions socio-économiques, chômage, précarité, soutien social, conditions de travail, accès aux loisirs...)

En ce qui concerne les comportements, les modes de vie des habitants ? (alimentation, activité physique, tabac, alcool, médicaments...)

Ressources :

Question 5 : Existe-il déjà des actions menées pour agir sur les problèmes de santé que vous avez identifiés ? Quelles actions ? Qui est à l'origine de ces actions ? Quels en sont les points forts et les limites ?

Question 6 : Vous m'avez parlé de (tel pb de santé ou tel déterminant d'un problème de santé), pourrait-on envisager la mise en place d'autres actions qui permettraient d'avoir un impact sur ce déterminant de la santé ?

Question 7 : Comment pourrait-on mettre en place ces actions ? (quelles ressources ? quels partenaires ?) existe-t-il des réseaux sur lesquels on pourrait s'appuyer pour mener un projet territorial de santé ? Lesquels sont-ils ?

Suite de la démarche :

Question 8 : Comment envisagez-vous la suite de ce DLS ? Comment imaginez-vous votre implication/ votre rôle dans un projet territorial de santé ?

Annexe 5 : Questionnaire à destination des adultes

VOUS ET VOTRE SANTE SUR LE TERRITOIRE DU VAL D'ARGENT

Questionnaire à destination des personnes de plus de 18 ans

La communauté de communes du Val d'Argent et l'Agence régionale de santé (ARS) d'Alsace sont actuellement engagées dans une démarche de diagnostic local de santé qui permettra de mettre en place des actions pour améliorer la santé des habitants du Val d'Argent.

Pour réaliser ce diagnostic, nous avons besoin de **votre avis concernant les problèmes qui peuvent affecter votre santé et votre qualité de vie.**

Nous vous remercions de bien vouloir répondre à ce questionnaire anonyme et de nous le retourner à l'aide de l'enveloppe T fournie avant le 27 avril 2012.

1. **Quelle est votre année de naissance ?** | _ | _ | _ | _ |

2. **Etes-vous :**

Un homme Une femme

3. **Voici une échelle permettant de mesurer la qualité de vie : au sommet de l'échelle la note « 10 » correspond à la meilleure vie possible, au bas de l'échelle la note « 0 » correspond à la pire vie possible.**

4. **Globalement, où diriez-vous vous trouver sur l'échelle en ce moment ?**

(Cochez la case en face du nombre qui décrit au mieux où vous vous trouvez).

0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 →

5. **Êtes-vous satisfait de vivre dans le Val d'Argent ?**

Pas du tout satisfait Plutôt pas satisfait Plutôt Satisfait Tout à fait satisfait

Pourquoi :

.....
.....
.....
.....

6. **Lors d'un jour ordinaire, votre PRINCIPALE manière de vous déplacer est :**

(Ne

cochez qu'une seule réponse)

la marche le bus la voiture le dispositif Transval
 le vélo le train la moto ou la mobylette d'autres moyens

7. Êtes-vous satisfait des moyens de transport en commun dans le Val d'Argent ?

- Pas du tout satisfait Plutôt pas satisfait Plutôt satisfait Tout à fait satisfait Sans avis
-

8. Répondez aux affirmations suivantes :

Sur le territoire du Val d'Argent...	Pas du tout d'accord	Pas d'accord	D'accord	Tout à fait d'accord	Sans avis
... il est facile de faire ses courses alimentaires	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
... il est facile de faire du sport	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
... il est facile d'accéder à des activités de loisirs (activités culturelles, activités manuelles...)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

9. Pratiquez-vous régulièrement un sport ?

- Oui Non
-

10. Ressentez-vous le besoin d'une offre sportive plus importante sur le territoire du Val d'Argent ?

- Oui Non
-

11. Diriez-vous que votre santé est :

- Excellente Bonne Assez bonne Mauvaise
-

12. Avez-vous un médecin traitant ?

- Oui Non
-

13. Avez-vous une couverture sociale (sécurité sociale, assurance individuelle, CMU...) ?

- Oui Non
-

14. Avez-vous une mutuelle ?

- Oui Non
-

15. Au cours des 12 derniers mois, vous est-il arrivé de rencontrer des difficultés pour vous faire soigner ou pour faire soigner un de vos proches ?

- Oui, cela est fréquemment arrivé Oui, cela est parfois arrivé Non, jamais
-

16. Si oui, quelles sont ces difficultés ? (plusieurs réponses possibles)

- des raisons financières (avance de frais, dépassement d'honoraires...)
 les délais d'attente
-

- la distance géographique entre mon lieu d'habitation et les lieux de soin
- des difficultés administratives (pas de carte vitale, pas de droits sociaux ou pas à jour...)
- le manque de spécialistes, lesquels :
.....
.....
.....
- des difficultés pour obtenir des soins à domicile
- Autre, précisez :
.....
.....

17. Au cours des 12 derniers mois, avez-vous renoncé à consulter un médecin ou à recourir à des soins médicaux dont vous aviez besoin (dentiste, lunettes...) ?

- Oui Non

18. Si oui, pourquoi ? (plusieurs réponses possibles)

- pour des raisons financières (avance de frais, dépassement d'honoraires...)
- parce que c'était trop compliqué
- à cause du délai d'attente
- parce que je redoutais d'aller voir un médecin ou un dentiste
- parce que je préférais attendre que les choses aillent mieux d'elles-mêmes
- à cause de la distance géographique entre mon lieu d'habitation et les lieux de soin
- pour une autre raison, précisez :
.....
.....

19. Les personnes de votre entourage (habitant le territoire du Val d'Argent) ont-elles des problèmes de santé ?

- Oui Non

Si oui, lesquels ?

.....

20. Selon vous, d'une manière plus globale, les habitants de la communauté de communes du Val d'Argent sont-ils en meilleure santé que la moyenne des Alsaciens ?

- Oui, ils sont en meilleure santé

A votre avis, pourquoi ?

.....

.....
.....

Non, ils sont en moins bonne santé

A votre avis, pourquoi ?

.....
.....
.....
.....

Non, il n’y a pas de différence

21. Selon vous, quelles actions pourrait-on mettre en place pour améliorer la santé et/ou la qualité de vie des habitants du Val d’Argent ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Nous vous remercions pour votre participation.

Annexe 6 : Questionnaire à destination des moins de 18 ans

TOI ET TA SANTE SUR LE TERRITOIRE DU VAL D'ARGENT

Questionnaire à destination des jeunes (moins de 18 ans)

La communauté de communes du Val d'Argent et l'Agence régionale de santé (ARS) d'Alsace sont actuellement engagées dans une démarche de diagnostic local de santé qui permettra de mettre en place des actions pour améliorer la santé des habitants du Val d'Argent.

Pour réaliser ce diagnostic, nous avons besoin de **ton avis concernant les problèmes qui peuvent affecter ta santé et ta qualité de vie.**

Nous te remercions de bien vouloir répondre à ce questionnaire anonyme et de nous le retourner à l'aide de l'enveloppe T fournie avant le 27 avril 2012.

22. Quelle est ton année de naissance ? | _ | _ | _ | _ |

23. Es-tu une fille ou un garçon ?

Garçon Fille

24. Voici une échelle permettant de mesurer la qualité de vie : au sommet de l'échelle la note « 10 » correspond à la meilleure vie possible, au bas de l'échelle la note « 0 » correspond à la pire vie possible.

Globalement, où dirais-tu te trouver sur l'échelle en ce moment ?

(Coche la case en face du nombre qui décrit au mieux où tu te trouves).

0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 →

25. Dirais-tu que ta santé est :

Excellente Bonne Assez bonne Mauvaise

26. Es-tu satisfait de vivre sur le territoire du Val d'Argent ?

Pas du tout satisfait Plutôt pas satisfait Plutôt satisfait Tout à fait satisfait Ne sait pas

Pourquoi :

.....
.....
.....

27. Lors d'un jour ordinaire, ta PRINCIPALE manière de te déplacer est :
(Ne coche qu'une seule case)

la marche le bus la voiture d'autres moyens
 le vélo le train la moto ou la mobylette

28. Es-tu satisfait des moyens de transport en commun mis à ta disposition pour aller à l'école?

- Pas du tout satisfait Plutôt pas satisfait Plutôt satisfait Tout à fait satisfait Je ne prends pas les transports en commun

29. Es-tu satisfait des moyens de transport en commun mis à ta disposition pour aller à tes activités de loisirs ?

- Pas du tout satisfait Plutôt pas satisfait Plutôt satisfait Tout à fait satisfait Je ne prends pas les transports en commun

30. Réponds aux affirmations suivantes :

Sur le territoire du Val d'Argent...	Pas du tout d'accord	Pas d'accord	D'accord	Tout à fait d'accord	Sans avis
... je peux facilement aller chez le médecin	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
... je peux facilement faire du sport	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
... je peux facilement aller à la piscine	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
... je peux facilement faire de la musique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
... je peux facilement aller à la bibliothèque/médiathèque	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
... je peux facilement aller au cinéma	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
... je peux facilement aller à des concerts	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
... je peux facilement rencontrer d'autres jeunes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

31. Selon toi, les jeunes du Val d'Argent sont-ils en meilleure santé que la moyenne des jeunes Alsaciens ?

- Oui, ils sont en meilleure santé

Pourquoi à ton avis ?

.....
.....
.....

- Non, ils sont en moins bonne santé

Pourquoi à ton avis ?

.....
.....
.....

- Non, il n'y a pas de différence

32. Selon toi, quelles actions pourrait-on mettre en place pour améliorer la santé et/ou la qualité de vie des jeunes du Val d'Argent ?

.....
.....
.....
.....

Nous te remercions pour ta participation.

Annexe 7 : Analyse de la situation par l'outil suisse de catégorisation des résultats

Pistes d'action pour améliorer la santé

Facteurs influençant les déterminants de la santé et sur lesquels on peut agir

Déterminants sur lesquels on peut agir pour améliorer la santé

Problème de santé identifié à améliorer

Actions sur les infrastructures et les prestations

A1
Favoriser l'installation de professionnels de santé : maison de santé...
Augmenter l'offre de consultations en CMP

Actions sur les politiques, des législations, administrations, organisations et réseaux institutionnels

A2
Favoriser le développement de réseaux interprofessionnels
Augmenter la visibilité de l'offre de santé et des aides existantes
Favoriser l'installation et le maintien de petits commerces dans la vallée

Actions sur des groupes, communautés de la mobilisation sociale

Améliorer l'habitat
Mutualiser et/ou développer les modes de déplacement vers les structures de soins.

A3
Soutenir le réseau associatif luttant contre l'isolement social
Accompagner les personnes en situation de précarité dans leur parcours de soin et de prévention

Actions d'éducation pour la santé

A4
Améliorer le niveau d'information sur l'accès aux droits.
Promouvoir les actions d'éducation pour la santé (CSC, SAVS, RCPO, collègue...)

B1
Vieillesse des médecins généralistes
Manque de spécialistes : pédiatres, ophtalmo, cardiologues, gynéco, ORL ...
Absence de sages-femmes

B1 Bis
Éloignement géographique / Manque de transports en commun / Mauvaise coordination des horaires Navettes-bus-trains.
Manque d'attractivité de la vallée (fermeture des usines, magasins, bistrot...)
Habitat vieillissant / mal isolé / humide / « insalubre »

C2
Pauvreté, précarité, chômage
Coût élevé des transports pour les précaires
Isolement / Solitude des personnes âgées
Désœuvrement et exode de la jeunesse

B3
Alimentation / Hygiène de vie / Addictions
Estime de soi, désœuvrement, démotivation, notamment pour prendre soin de sa santé
Faible participation aux activités de loisir / sport

C1
Organisation du système de santé

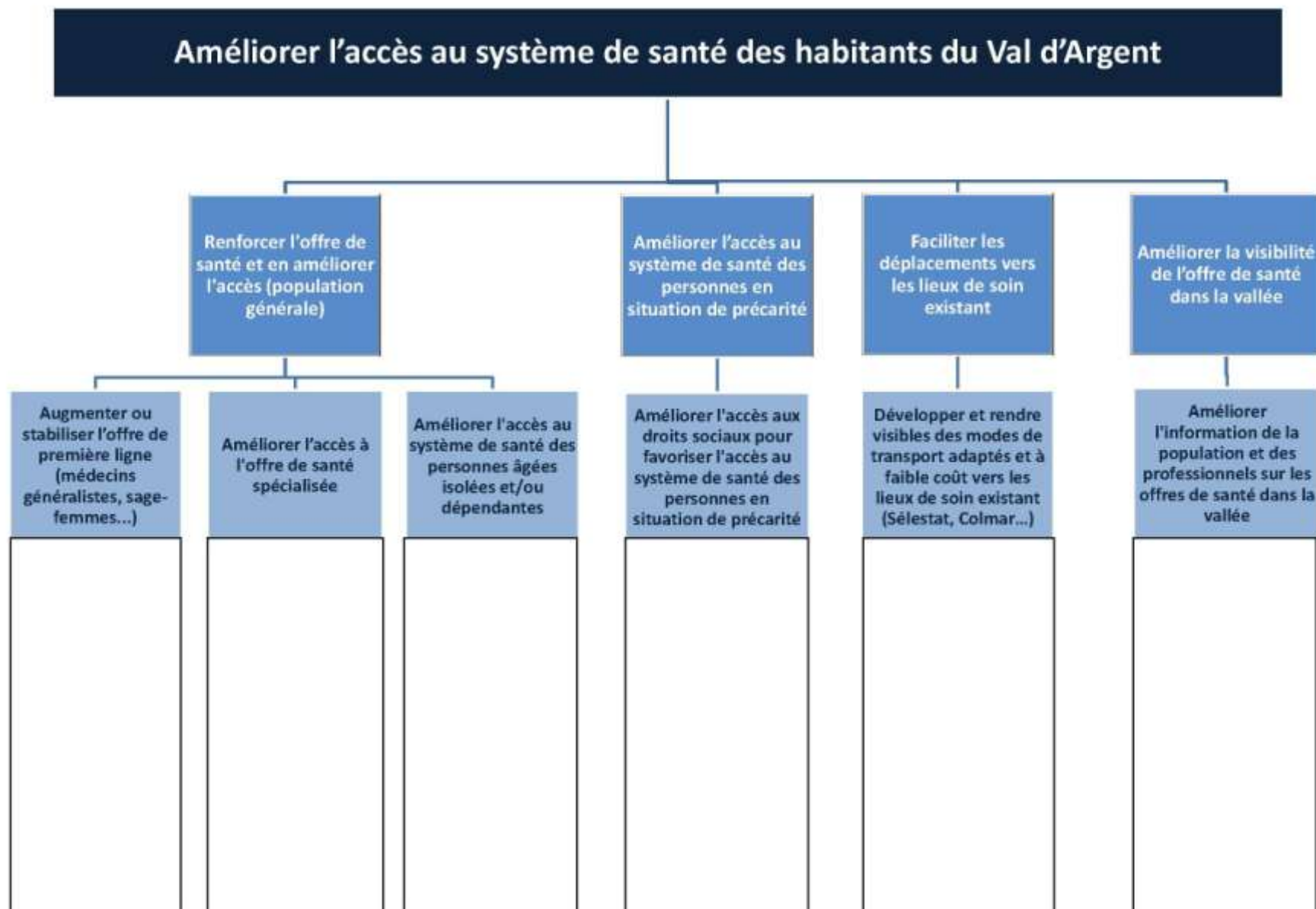
C1 bis
Environnement matériel favorable à la santé

C2
Environnement social favorable à la santé

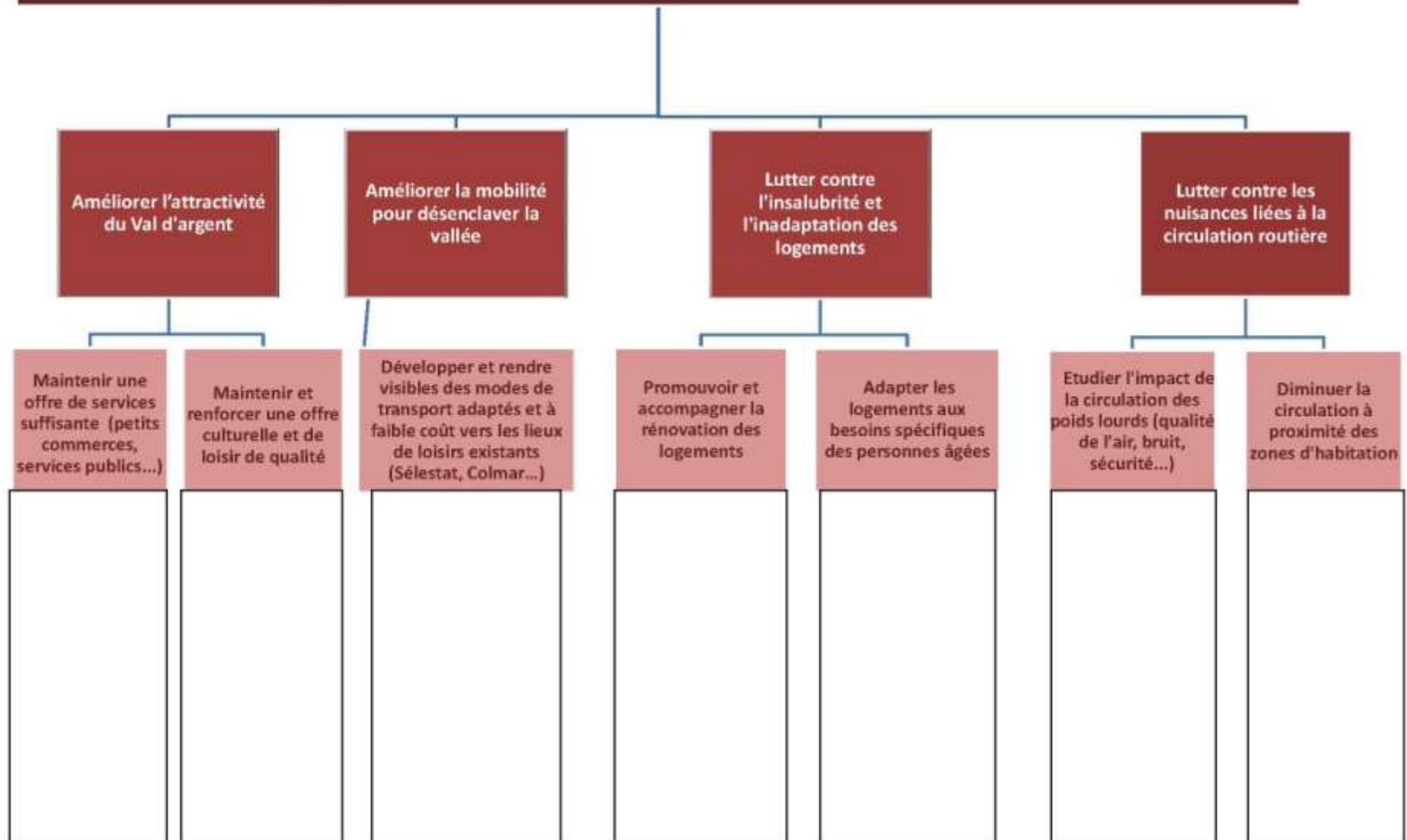
C3
Ressources personnelles et types de comportement favorables à la santé

D : Santé de la population du Val d'Argent

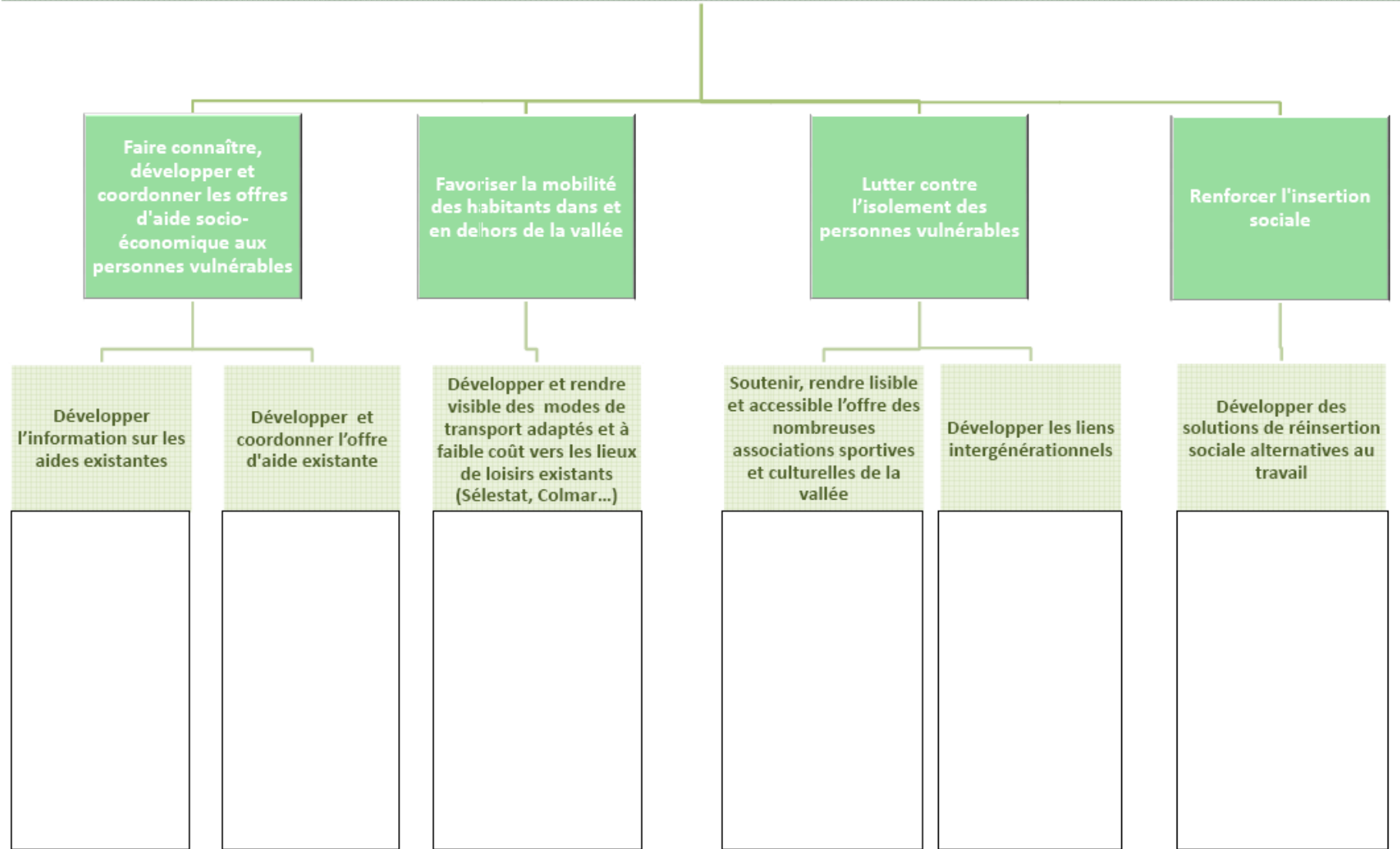
Annexe 8 : Arbres à objectifs



Améliorer le cadre de vie des habitants du Val d'argent



Améliorer l'environnement socio-économique des personnes vulnérables : personnes en situation de précarité et personnes âgées



Promouvoir des comportements favorables à la santé

Réduire les freins à l'accès aux systèmes de santé des habitants en difficultés sociales en renforçant leur aptitude à agir pour leur santé

Améliorer la prévention, le repérage et la prise en charge des comportements « à risque »

Améliorer les modalités d'accompagnement vers la prévention et les soins

Améliorer la formation des professionnels de proximité aux spécificités de leur public (pauvreté, chômage, marginalisation)

Développer des actions de lutte contre la souffrance psychique des jeunes

Développer l'offre en matière d'actions de prévention des addictions

Développer l'offre en matière d'actions de prévention de l'obésité

Renforcer le travail en réseau des professionnels intervenant dans le champ des comportements « à risque »

Annexe 9 : Liste des ressources

Ressources intervenant dans les champs du soin et de la prévention

Nom de la structure	Adresse	Code postal	Ville	Tel	Fax	Email
AMBULANCES HEILMANN GEORGE	44 R Jean Jaures	68160	Sainte Marie Aux Mines	03 89 58 70 49		
AMICALE DES DONNEURS DE SANG Section de Lièpvre	4 rue Hoimbach	68660	Lièpvre	03 89 58 95 83		
Antenne du CSAPA de Colmar (Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie)	7, avenue Robert Zeller	68160	Sainte-Marie-aux-Mines	03 89 12 47 47		secretariat.alcoologie@ch-colmar.fr
APALIB' - APAMAD - La Croisée des Services	75, allée Gluck - BP2147	68060	Mulhouse Cedex	03 89 32 78 78	03 89 43 50 17	marc.heimermann@sfr.fr rebert.daniel@calixo.net
ASSOCIATION DES PROFESSIONNELS DE SANTE DE STE MARIE-AUX-MINES	10, Av. Robert Zeller			03 89 58 73 83		
Cabinet - Masseur kinésithérapeute	18a rue Wilson	68160	Sainte-Marie-aux-Mines	03 89 58 79 63		
CABINET DENTAIRE	14 rue du Dr. Weisgerber	68160	Sainte-Marie-aux-Mines	03 89 58 89 61	03 89 58 89 61	
CABINET DENTAIRE	6 rue Narbey	68160	Sainte-Marie-aux-Mines	03 89 58 75 07		
CABINET DENTAIRE	8A rue du Moulin	68160	Sainte-Croix-aux-Mines	03 89 58 58 76		
CABINET DENTAIRE	60 rue St Louis	68160	Sainte-Marie-aux-Mines	03 89 58 63 33		
CABINET KUBLER	17 rue Vieille Fontaine	68660	Lièpvre	03 89 58 42 30		
CABINET INFIRMIER Fluck - Ramage - Chapelle - Humbert - Kayser	108 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny	68160	Sainte-Marie-aux-Mines	03 89 58 66 89		
CABINET INFIRMIER Quincieu - Birger	48 r Clémenceau	68660	LIEPVRE	06 09 76 53 64		
CABINET INFIRMIER Bilger - Chalon	35, rue Maurice Burrus	68160	Sainte-Croix-aux-Mines	06 29 58 04 37 03 89 58 97 44		
CABINET MEDICAL AALBERG	135 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny	68160	Sainte-Marie-aux-Mines	03 89 58 77 33 06 07 64 92 47	03 89 58 59 72	
CABINET MEDICAL DES DOCTEURS HESTIN ET VAUCOURT	7b route de Rombach-le-Franc	68660	Lièpvre	03 89 58 90 46		
CABINET MEDICAL DES DOCTEURS FRANK et FUGER	2a rue de la Warthe	68160	Sainte-Marie-aux-Mines	03 89 58 77 66 06 81 00 39 17		
CABINET MEDICAL SCP DES DOCTEURS OHL, HUFFSCHMITT et HORNY	125 Rue de Lattre de Tassigny	68160	Sainte-Marie-aux-Mines	03 89 58 70 06	03 89 58 65 84	
CABINET MEDICAL VALENTIN	21 rue Réber	68160	Sainte-Marie-aux-Mines	03 89 58 67 67		
CARSAT - Service social de la CRAM Alsace Moselle - Permanences de l'Assistante Sociale	4 rue Wilson	68160	Sainte-Marie-aux-Mines	03 89 21 79 52		
CENTRE DE CURE AMBULATOIRE D'ALCOOLOGIE (CCAA)	7 avenue Robert Zeller	68160	Sainte-Marie-aux-Mines	03 89 12 47 47	03 89 12 45 33	
CENTRE DE SOINS	Salle polyvalente	68660	Lièpvre	03 89 58 91 52		
CENTRE DE SOINS - Infirmiers & Soins à domicile	159 Rue de Lattre de Tassigny	68160	Sainte-Marie-aux-Mines	03.89.58.72.43	03.89.58.68.99	
Centre médico-social - Espace Solidarité Sainte Marie aux Mines - Conseil Général du Haut-Rhin	7 av robert zeller	68160	Sainte-Marie-aux-Mines	03 89 58 74 02		
FAGH DES TOURNESOLS (Hébergement adultes handicapés)	Place de la République	68160	Sainte-Marie-aux-Mines	03 89 58 30 70	03 89 58 61 32	lestournesols3@wanadoo.fr
FOYER SAINT ALEXANDRE	52 rue Clemenceau	68660	Lièpvre	03 89 58 42 34		
GODARD BARBIER CHRISTINE Kinésithérapeute	16 r Vieille Poste	68160	Sainte-Marie-aux-Mines	03 89 58 63 58		
HÔPITAL CIVIL DE COLMAR (HCC)	39 avenue de la liberté	68024	COLMAR Cedex	03 89 12 40 00	03 89 12 42 98	francois.grange@ch-colmar.fr
CENTRE HOSPITALIER DE SELESTAT	23, avenue Pasteur BP 30248	67606	SELESTAT CEDEX	03 88 57 55 55		
CENTRE HOSPITALIER D'OBERNAI	1, rempart Monseigneur Caspar	67211	OBERNAI CEDEX	03 88 95 14 00		
HÔPITAL INTERCOMMUNAL DU VAL D'ARGENT	17 rue Jean-Jacques Bock - BP1	68160	Sainte-Marie-aux-Mines	03 89 22 42 22	03 89 22 42 42	secretariat@hiva.fr

INSTITUT « LES TOURNESOLS »	BP 47 - Rue de la République	68160	Sainte-Marie-aux-Mines	03 89 58 34 34 03 89 58 61 32	institut@lestournesols3.fr
LE CAP			Mulhouse	03 89 33 17 92 03 89 33 17 99	prevention.lecap@wanadoo.fr
MAISON D'ACCUEIL PERSONNALISEE (MAS) Institut « Les Tournesols »	BP 47 - Rue de la République	68160	Sainte-Marie-aux-Mines	03 89 58 34 34 03 89 58 61 32	lestournesols3@wanadoo.fr
MAISON DE RETRAITE	7-17 rue Jean-Jacques Bock	68160	Sainte-Marie-aux-Mines	03 89 22 42 22 03 89 22 42 42	
MAISON DE RETRAITE ST VINCENT	13 rue de l'Hôpital	68160	Sainte-Croix-aux-Mines	03 89 58 73 70 03 89 58 75 06	
PHARMACIE DE LA TOUR	3 pl Keufer	68160	Sainte-Marie-aux-Mines	03 89 58 72 55 03 89 58 67 95	pharmacie_de_la-tour@offisecure.com
PHARMACIE DU CYGNE	155 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny	68160	Sainte-Marie-aux-Mines	03 89 58 74 65	
Pharmacie du Val d'Argent	25 A r Clemenceau	68660	LIEPVRE	03 89 58 92 21 03 89 58 92 73	
PHARMACIE GRANDIN DUMOULIN	52 rue Maurice Burrus	68160	Sainte-Marie-aux-Mines	03 89 58 73 48	pharmaciestecroix@resopharma.fr
PODOLOGUE MEYER-DOYE	1 rue Réber	68160	Sainte-Marie-aux-Mines	03 89 58 58 02	
RCPO (Réseau Cardio-Prévention d'Obernai)				03 88 95 14 69 03 88 95 14 63	secretariat@rcpo.org
Réseau Alsace Gérontologie	122, rue du Logelbach BP 80469	68020	COLMAR Cedex	03.89.12.74.74 03.51.08.19.22	
SCM FREUND ET LAGASSE Kinésithérapeute	157A rue du Maréchal de Lattre de Tassigny	68160	Sainte-Marie-aux-Mines	03 89 58 72 72	
SERVICE DE MAINTIEN A DOMICILE - SSIDPA	10 avenue Robert Zeller	68160	Sainte-Marie-aux-Mines	03 89 58 73 83	
Service Interentreprises de Santé au Travail de Colmar et de sa région (S.I.S.T)	5 r Doct Muhlenbeck	68160	Sainte-Marie-aux-Mines	03 89 58 73 62	
SSIAD Ste-Marie-aux-Mines	10 avenue Robert Zeller	68161	Sainte-Croix-aux-Mines	03 89 58 73 83	gonzalez.sylvie68160@orange.fr
VETERINAIRE PIERRE-YVES BASTIN	77 rue Wilson	68160	Sainte-Marie-aux-Mines	03 89 58 72 45	
WITZ FRANCOISE Chirurgien dentiste	8 r Narbey	68160	Sainte-Marie-aux-Mines	09 64 24 71 82	

Ressources intervenant dans le champ de l'insertion

Nom de la structure	Adresse	Code postal	Ville	Tel	Fax	Email
ALSACE CENTRALE INITIATIVES	4 bvd du Mal Foch	67600	Sélestat	03 88 82 87 20	03 88 92 94 61	aci@alsace-initiatives.com
APALIB' - APAMAD - La Croisée des Services	75, allée Gluck - BP2147	68060	Mulhouse Cedex	03 89 32 78 78	03 89 43 50 17	cbreysach@apa.asso.fr
CARSAT - Service social de la CRAM Alsace Moselle - Permanences de l'Assistante Sociale	4 rue Wilson	68160	Sainte-Marie-aux-Mines	03 89 21 79 52		service-social.regional@carsat-am.fr, richard.kolarek@carsat-am.fr
CENTRE SOCIO-CULTUREL DE SAINTE-MARIE-AUX-MINES	1 Carrefour de Ribeauvillé	68160	Sainte-Marie-aux-Mines	03 89 58 78 04	03 89 58 78 05	secretariat.cscva@free.fr
CONTACT PLUS		68000	Colmar	03 89 79 18 25		olivierk@contact-plus.fr
LUMINESCENCE (entreprise plats préparés)	237 rue Clemenceau	68160	Sainte-Marie-aux-Mines	03 89 58 65 22		
OFFICE ECONOMIQUE DU VAL D'ARGENT	5 rue Muhlenbeck	68160	Sainte-Marie-aux-Mines	03 89 58 30 30	03 89 58 30 39	
POLE EMPLOI	41 rue du Gal Bourgeois	68160	Sainte-Marie-aux-Mines	03 89 58 32 00	03 89 58 32 01	ale.selestat@anpe.fr

Ressources intervenant dans le champ de l'accompagnement social

Nom de la structure	Adresse	Code postal	Ville	Tel	Fax	Email
Antenne du CSAPA de Colmar (Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en	7, avenue Robert Zeller	68160	Sainte-Marie-aux-Mines	03 89 12 47 47		delphine.husser@ch-colmar.fr
ASSOCIATION CONVIVIAGE En VAL D'ARGENT	4 résid Fougères	68160	Sainte-Marie-aux-Mines	03 68 07 39 69		associationconviviage@yahoo.fr
CAF - Permances locales dans les locaux de la CPAM Prestations CAF -	4 rue Wilson	68160	Sainte-Marie-aux-Mines	03 89 21 78 51		
CARSAT - Service social de l'Assurance maladie - Permanences de l'Assistante Sociale	4 rue Wilson	68160	Sainte-Marie-aux-Mines	03 89 21 79 52		service-social.regional@carsat-am.fr, richard.kolarek@carsat-am.fr
Centre médico-social - Espace Solidarité Sainte Marie aux Mines - Conseil Général du Haut-Rhin	7 av robert zeller	68160	Sainte-Marie-aux-Mines	03 89 58 74 02		circo.stemarieauxmines@cg68.fr
CENTRE SOCIO-CULTUREL DE SAINTE-MARIE-AUX-MINES	1 Carrefour de Ribeauvillé	68160	Sainte-Marie-aux-Mines	03 89 58 78 04	03 89 58 78 05	enfance.jeunesse@cscva.fr
CRAV - POINT ACCUEIL RETRAITE	4 rue Wilson	68160	Sainte-Marie-aux-Mines		03 89 58 74 80	
CROIX ROUGE FRANCAISE	Rue Narbey ou BP 11	68160	Sainte-Marie-aux-Mines	03 89 58 88 17		
INSTITUT «LES TOURNESOLS»	BP 47 - Rue de la République	68160	Sainte-Marie-aux-Mines	03 89 58 34 34	03 89 58 61 32	institut@lestournesols3.fr
MIGRATION SANTE ALSACE	4, rue du 22 Novembre	67000	Strasbourg	03 88 22 60 22	03 88 22 60 09	contact@migrationssante.org
POLE GERONTOLOGIQUE DE RIBEAVILLE SAINTE-MARIE-AUX-MINES	70 rue du 3 décembre	68150	Ribeauvillé	03 89 73 24 06	03 89 73 26 69	kletty@cg68.fr
RESTOS DU COEUR	6 rue Osmont	68160	Sainte-Marie-aux-Mines	03 89 58 84 59 06 75 58 96 95		
Sécurité sociale	4 rue Wilson	68160	Sainte-Marie-aux-Mines	08 20 90 41 53	03 89 21 77 04	
SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT A LA VIE SOCIALE	BP 47 - Place du Gal de Gaulle	68160	Sainte-Marie-aux-Mines	03 89 58 11 28	03 89 58 61 32	lestournesols3@wanadoo.fr
TRANSVAL Ambulances-VSL-Taxis Bertrand	17 Ste Blaise	68160	Sainte-Marie-aux-Mines			
UNIAT (Invalides et accidentés du travail)	9 route du Stade	68160	Sainte-Marie-aux-Mines	03 89 58 80 14		
VAL AVENIR / SEL' AVENIR	60 rue Wilson	68160	Sainte-Marie-aux-Mines	03 89 58 67 81		kruff@noos.fr

Ressources intervenant dans le champ de la psychiatrie

Nom de la structure	Adresse	Code postal	Ville	Tel	Fax	Email
Antenne du CSAPA de Colmar (Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en	7, avenue Robert Zeller	68160	Sainte-Marie-aux-Mines	03 89 12 47 47		
CATTP (Centre d'accueil thérapeutique à temps partiel) - CMP (Centre médico-psychologique)	4, rue Jean Jaurès	68160	Sainte-Marie-aux-Mines	03 89 58 86 19		secretariat.psyinfjuv@ch-colmar.fr
Hôpital Civil de Colmar (HCC)	Centre Hospitalier Général BP 535	68024	Colmar Cédex	03 89 12 60 08		
INSTITUT «LES TOURNESOLS»	BP 47 - Rue de la République	68160	Sainte-Marie-aux-Mines	03 89 58 34 34	03 89 58 61 32	institut@lestournesols3.fr
SEPIA (Suicide Ecoute Prévention Intervention auprès des Adolescents)	7 rue kleber	68000	Colmar			sepia.asso@aliceads.fr

Ressources intervenant dans le champ de l'habitat

Nom de la structure	Adresse	Code postal	Ville	Tel	Fax	Email
Action Immobilière de Sélestat (SAEM) - DOMIAL	2 Rue St. Léonard - BP 50207	67604	SELESTAT CEDEX	03 90 57 27 70		hlmsselestat@wanadoo.fr
HABITAT DE HAUTE ALSACE	73, rue Morat	68000	Colmar	03 89 22 93 60 03 89 22 93 00	03 89 22 93 52	agence.colmar@hha.fr contact@hha.fr
VAL d'ARGENT HABITAT (O.P.H. de la Vallée de Sainte-Marie-aux-Mines)	62 Rue Wilson	68160	Sainte-Marie-aux-Mines	03 89 58 72 82	03 89 58 56 93	valdargenthabitat@orange.fr

Ressources intervenant dans les champs éducatif et scolaire

Organisme source	Adresse	Code postal	Ville	Tel	Fax	Email
CENTRE SOCIO-CULTUREL DE SAINTE-MARIE-AUX-MINES	1 Carrefour de Ribeauvillé	68160	Sainte-Marie-aux-Mines	03 89 58 78 04	03 89 58 78 05	secretariat.cscva@free.fr
CENTRE SOCIO-CULTUREL DE LIEPVRE	4 rue de la Vieille Fontaine	68660	Lièpvre	03 89 58 43 07	03 89 58 42 27	
Cité scolaire du Val d'argent						karin.steurethaler@ac-strasbourg.fr
COLLEGE J.G. REBER	1c route du Stade	68160	Sainte-Croix-aux-Mines	03 89 58 81 06	03 89 58 55 21	
Collège Privé Sainte Marie	15, rue du Lutzelbach	68150	Ribeauvillé	03 89 73 60 29	03 89 73 88 63	college.stemarie@orange.fr
ECOLE ELEMENTAIRE AALBERG	14 Rue Narbey	68160	Sainte-Croix-aux-Mines	03 89 58 74 49	03 89 58 74 49	
ECOLE ELEMENTAIRE D'ÉCHERY	48 rue Untergrombach-ECHERY	68160	Sainte-Croix-aux-Mines	03 89 58 86 98		
ECOLE ELEMENTAIRE LIEPVRE	6 rue de la Gare	68660	Lièpvre	03 89 58 92 55	03 89 58 92 55	ecole.liepvre@wanadoo.fr
ECOLE ELEMENTAIRE ROMBACH-LE-FRANC	14 rue de l'Eglise	68660	Rombach-le-Franc	03 89 58 41 16		
ECOLE ELEMENTAIRE SAINTE-CROIX-AUX-MINES	1 rue de l'Eglise	68160	Sainte-Croix-aux-Mines	03 89 58 84 57	03 89 58 84 57	
Ecole et Internat Sainte Marie	10 Grand'Rue	68230	Turkheim	03 89 27 29 64		christjl@wanadoo.fr
ECOLE MATERNELLE LIEPVRE	5 rue de la Gare	68660	Lièpvre	03 89 58 43 18		
ECOLE MATERNELLE ROMBACH-LE-FRANC	rue du Général de Gaulle	68660	Rombach-le-Franc	03 89 58 41 73		
ECOLE MATERNELLE CARREFOUR DE RIBEAUVILLE	1, Carrefour de Ribeauvillé	68160	Sainte-Marie-aux-Mines	03 89 58 74 16	03 89 58 74 16	
ECOLE MATERNELLE DE LATTRE DE TASSIGNY	3 rue de la Résistance 1940-1945	68160	Sainte-Marie-aux-Mines	03 89 58 62 80		
ECOLE MATERNELLE ET PRIMAIRE SAINTE GENEVIEVE	3 rue Jean Paul Kuhn	68160	Sainte-Croix-aux-Mines	03 89 58 73 61	03 89 58 73 61	
ECOLE MATERNELLE SAINTE-CROIX-AUX-MINES	5 place du Gal Bourgeois	68160	Sainte-Croix-aux-Mines	03 89 58 83 65		
FCPE	19 Rue de la Gare	68160	Sainte-Croix-aux-Mines	03 89 58 67 58 03 89 58 59 60		maretho@aol.com
CRECHE «Le Poisson Lune»	4, rue de la Vieille Fontaine	68660	Lièpvre	03 89 58 42 04	03 89 58 42 27	multi.liepvre.cscva@wanadoo.fr
LE CAP			Mulhouse	03 89 33 17 92 03 89 33 17 99		prevention.lecap@wanadoo.fr
LYCEE POLYVALENT LOUISE WEISS - Section d'enseignement général	3 rue Osmont	68160	Sainte-Croix-aux-Mines	03 89 58 71 21		weissA@wanadoo.fr
LYCEE POLYVALENT LOUISE WEISS - Section d'enseignement professionnel	5a route du State	68160	Sainte-Croix-aux-Mines	03 89 58 70 36	03 89 58 78 19	
MEDIATHEQUE / Plateforme Multimedia	VILLA BURRUS 11a rue Maurice Burrus	68160	Sainte-Croix-aux-Mines	03 89 58 35 85	03 89 58 69 84	mediatheque@valdargent.com
PEEP Association de parents d'élèves	21 Rue de Trzic	68160	Sainte-Marie-aux-Mines	09 53 94 50 51		
RASED	14, rue Narbey	68160	Sainte-Marie-aux-Mines	03 89 58 73 07 03 89 58 73 07		

Ressources intervenant dans les champs du loisir et de l'activité physique

Nom de la structure	Adresse	Code postal	Ville	Tel	Fax	Email
ACAPS (Chercheurs en activités physiques et sportives)	ZA du Tunnel - rue de la Forge	68160	Sainte-Marie-aux-Mines	03 89 58 80 79	03 89 58 68 23	
APALIB' - APAMAD - La Croisée des Services	75, allée Gluck - BP2147	68060	Mulhouse Cedex	03 89 32 78 78	03 89 43 50 17	info@apa.asso.fr
ASSOCIATION CONVIVIAGE En VAL D'ARGENT	4 résid Fougères	68160	Sainte-Marie-aux-Mines	03 88 07 39 69		associationconviviage@yahoo.fr
ASSOCIATION SPORTS CULTURE ET LOISIRS EN VAL DE LIEPVRE	18 rue de la Rochette	68660	Lièpvre	03 89 58 97 76		
ATHLETIC CLUB VALLEE STE-MARIE-AUX-MINES	6 r Osmont	68160	Sainte-Marie-aux-Mines	03 89 58 75 17	03 89 58 75 17	
CENTRE SOCIO-CULTUREL DE SAINTE-MARIE-AUX-MINES	1 Carrefour de Ribeauvillé	68160	Sainte-Marie-aux-Mines	03 89 58 37 12		familles.cscva@free.fr
CENTRE SOCIO-CULTUREL DE LIEPVRE	4 rue de la Vieille Fontaine	68660	Lièpvre	03 89 58 43 07	03 89 58 42 27	
MEDIATHEQUE	VILLA BURRUS 11a rue Maurice Burrus	68160	Sainte-Croix-aux-Mines	03 89 58 35 85	03 89 58 69 84	mediatheque@valdargent.com
O.M.S.C. Office Municipal de la Culture et des Sports	37, rue Maurice Burrus	68160	Sainte-Croix-aux-Mines	03 89 58 73 12	03 89 58 66 99	
Office de Tourisme du Val d'Argent	86 rue Wilson	68160	Sainte-Marie-aux-Mines	03 89 58 80 50	03 89 58 67 92	
OSJC Office des Sports, de la Jeunesse et de la Culture	8 route du stade	68160	Sainte-Marie-aux-Mines	03 89 58 80 18		contact@osjcmsternie.com
TRANSVAL Ambulances-VSL-Taxis Bertrand	17 Ste Blaise	68160	Sainte-Marie-aux-Mines	03 89 58 71 94		weifert.esther@orange.fr

Associations culturelles et de loisir

Organisme source	Adresse	Code	Ville
ACCORDINA	27 rue du Moulin	68160	Sainte-Croix-aux-Mines
AMICALE DES ANCIENS ELEVES DU COLLEGE ET DU LYCEE DE SAINTE-MARIE-AUX-MINES	B.P 27	68160	Sainte-Marie-aux-Mines
AMICALE FRANCO TURK	19 rue Vandenberg	68160	Sainte-Marie-aux-Mines
APALIB' - APAMAD - La Croisée des Services			
ART ET MUSIQUE	21 rue des Mines	68160	Sainte-Marie-aux-Mines
AS-SALAM	10 Rue Wilson	68160	Sainte-Marie-aux-Mines
ASSOCIATION «LES AMIS DE NOTRE DAME DES CHAMPS»	4 rue de la Sobache	68160	Sainte-Croix-aux-Mines
ASSOCIATION 1704ème section des Médailleurs Militaires Val d'Argent	10 les Mélèzes	68160	Sainte-Marie-aux-Mines
ASSOCIATION CONVIVIAGE En VAL D'ARGENT			
ASSOCIATION DES APICULTEURS DE SAINTECROIX-AUX-MINES	4a Grand Rombach	68160	Sainte-Croix-aux-Mines
ASSOCIATION DU SYMPATHIQUE PERSONNEL EDUCATIF DU COLLEGE REBER	1 B route du stade	68160	Sainte-Marie-aux-Mines
ASSOCIATION MEMOIRE ET PATRIMOINE MILITAIRE	63 Echery	68160	Sainte-Marie-aux-Mines
ASSOCIATION SPORTS CULTURE ET LOISIRS EN VAL DE LIEPVRE	18 rue de la Rochette	68660	Lièpvre
CENTRE SOCIO-CULTUREL DE SAINTE-MARIE-AUX-MINES	1 Carrefour de Ribeauvillé	68160	Sainte-Marie-aux-Mines
CENTRE SOCIO-CULTUREL DE LIEPVRE	4 rue de la Vieille Fontaine	68660	Lièpvre
CHORALE CAECILIA	2 Petit Rombach	68160	Sainte-Croix-aux-Mines
CHORALE DU LYCEE	7 rue Muhlenbeck	68160	Sainte-Marie-aux-Mines
CHORALE SAINT LOUIS	7 Lieu-dit Timbach	68160	Sainte-Croix-aux-Mines
CHORALE SAINTE CECILE	22 Rue Saint-Antoine	68660	Lièpvre

CINE VALLEE	BP 62	68160	Sainte-Marie-aux-Mines
CLUB DE BOULES DE SAINTE-CROIX-AUX-MINES	Stade Maurice Burrus	68160	Sainte-Croix-aux-Mines
ECOLE DE MUSIQUE ZAPA	4 place Foch	68160	Sainte-Marie-aux-Mines
ESPACE ROLAND MERCIER ROTONDE - SALLE DES FÊTES	1 place des Tisserands	68160	Sainte-Marie-aux-Mines
FLECHETTES TRADITIONNELLES DU VAL D'ARGENT	30 rue Jean-Jaurès	68160	Sainte-Marie-aux-Mines
HARMONIE CAECILIA D'ECHERY	48 Route d'Untergrombach	68160	Sainte-Marie-aux-Mines
JEUNESSE ET LOISIRS DU VAL D'ARGENT	129 rue de Lattre de Tassigny	68160	Sainte-Marie-aux-Mines
LA BOULE DU VAL D'ARGENT	27 rue du Couty	68660	Rombach-le-Franc
LA MINE D'ART GENS	40-42 rue Wilson	68160	Sainte-Marie-aux-Mines
LA TOUR DU PARC	Salle Simonet	68160	Sainte-Marie-aux-Mines
LUDOTHEQUE DU VAL D'ARGENT CSCVA	Villa Burrus	68160	Sainte-Croix-aux-Mines
MAISON DE PAYS Musée minéralogique, du patrimoine minier et du tissage.	Place Prensureauux	68160	Sainte-Marie-aux-Mines
MEDIATHEQUE	VILLA BURRUS 11a rue Maurice Burrus	68160	Sainte-Croix-aux-Mines
MINE D'ARGENT ST BARTHELEMY	rue St Louis	68160	Sainte-Marie-aux-Mines
MUSEE DE L'ECOLE	48 rue d'Untergrombach (Echery)	68160	Sainte-Marie-aux-Mines
MUSEE SCIERIE VINCENT	Musée du bois 6 ZA Est	68160	Sainte-Croix-aux-Mines
MUSIQUE CECILIA	129 rue de Naugigoutte	68660	Rombach-le-Franc
Office de Tourisme du Val d'Argent	86 rue Wilson	68160	Sainte-Marie-aux-Mines
RHIN ET DANUBE	11 route du stade	68160	Sainte-Marie-aux-Mines
ROMLIESTOSS (Comité de la cavalcade de Lièpvre-Rombach)	52 rue Clemenceau	68660	Lièpvre
SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DU VAL DE LIÈPVRE	5, rue de la Gare	68160	Sainte-Croix-aux-Mines
THEATRE	1 rue Osmont	68160	Sainte-Marie-aux-Mines
UN JARDIN PASSIONNEMENT	Parc Burrus 11 a rue Maurice Burrus	68160	Sainte-Croix-aux-Mines
UNIVERSITE POPULAIRE	2 Rue du Château	68160	Sainte-Marie-aux-Mines
YOGA ET BIEN ETRE	18 rue des Cerisiers	68160	Sainte-Marie-aux-Mines
A.A.P.M.A. STE MARIE-AUX-MINES (Pêche et protection des milieux aquatiques)	Etang du Rauenthal Châlet Refuge du Haycot	68160	Sainte-Marie-aux-Mines
AMIS DE LA NATURE	1 Id Grand Brézouard	68160	Sainte-Marie-aux-Mines

Associations sportives

Organisme source	Adresse	Code	Ville
ACAPS (Chercheurs en activités physiques et sportives)	ZA du Tunnel - rue de la Forge	68160	Sainte-Marie-aux-Mines
AMICALE DES PARACHUTISTES DU VAL D'ARGENT	19 rue du Couty	68660	Rombach-le-Franc
AOSVA Amicale Omnisports du Val d'Argent	19 rue Vandenberg	68160	Sainte-Marie-aux-Mines
ATHLETIC CLUB VALLEE STE-MARIE-AUX-MINES	6 r Osmont	68160	Sainte-Marie-aux-Mines
CLUB DU VAL DES GOUTTES	5 rue du Moulin	68660	Rombach-le-Franc
CLUB SPORTIF 1921 - Club de football	123 a rue Maurice Burrus	68160	Sainte-Croix-aux-Mines
CLUB SPORTIF LIÈPVRE - Club de football	53 rue Clemenceau	68660	Lièpvre

CLUB VOSGIEN de Sainte-Marie	Col des Bagenelles	68160	Sainte-Marie-aux-Mines
ELEVAGE DU HERGAUCHAMPS	1 A Hergauchamp	68160	Sainte-Marie-aux-Mines
GROUPE CYCLOTOURISTE DE LA VALLEE DE SAINTEMARIE-AUX-MINES	11 rue du Château	68160	Sainte-Croix-aux-Mines
GYMNASE COSEC Complexe sportif couvert	Route d'Untergrombach	68160	Sainte-Marie-aux-Mines
GYMNASTIQUE L'ANCIENNE	Salle de Gymnastique Route d'Untergrombach	68160	Sainte-Marie-aux-Mines
Handball Club du Val d'Argent	34 fertrupt	68160	Sainte-Marie-aux-Mines
JUDO CLUB	1, C La Fouchelle	68160	Sainte-Marie-aux-Mines
O.M.S.C. Office Municipal de la Culture et des Sports	37, rue Maurice Burrus	68160	Sainte-Croix-aux-Mines
OSJC Offi ce des Sports, de la Jeunesse et de la Culture	8 route du stade	68160	Sainte-Marie-aux-Mines
PETANQUE-CLUB DE SAINTE-MARIE-AUX-MINES	Parc Jules Simon - derrière ED	68160	Sainte-Marie-aux-Mines
PISCINE MUNICIPALE	4 rue Osmont	68160	Sainte-Marie-aux-Mines
QUADS	1 A Hergauchamp	68160	Sainte-Marie-aux-Mines
SALLE DES FÊTES ET DES SPORTS	1a rue de la Warthe	68160	Sainte-Croix-aux-Mines
SALLE DES SPORTS Complexe sportif (basket)	Timbach	68160	Sainte-Croix-aux-Mines
SKI CLUB DE LA VALLEE DE STE MARIE-AUX-MINES	24 rue St Louis	68160	Sainte-Marie-aux-Mines
SOCIETE DE NATATION DE SAINTE-MARIE-AUX-MINES	2 Gouttes des pommes	68160	Sainte-Marie-aux-Mines
SOCIETE DE PÊCHE DE ROMBACH LE FRANC	21 Rue Des Grands Jardins	68660	Lièpvre
SOCIETE DE TIR DE LIEPVRE	Bois l'Abbesse	68660	Lièpvre
SOCIETE DE TIR DE SAINTEMARIE-AUX-MINES	Club de tir 6 rue Osmont	68160	Sainte-Marie-aux-Mines
STADE MUNICIPAL Complexe sportif	7 route du Stade	68160	Sainte-Marie-aux-Mines
TCV - TENNIS CLUB DU VAL D'ARGENT	53 Echery	68160	Sainte-Marie-aux-Mines
USSM Union Sportive de Sainte-Marie-aux-Mines	Club House 7 route du Stade	68160	Sainte-Marie-aux-Mines
VTT TRIAL VELO CLUB DE SAINTEMARIE-AUX-MINES	22 Grand Rombach	68160	Sainte-Croix-aux-Mines
A.A.P.P.M.A. STE-CROIX-AUX-MINES (Pêche et protection des milieux aquatiques)	Etang Goutte St Blaise	68160	Sainte-Croix-aux-Mines

Glossaire

AAH	Allocation adulte handicapé
ALD	Affection de longue durée
ATC	Anatomique, Thérapeutique et Chimique
BIT	Bureau international du travail
Caf	Caisse d'allocations familiales
CC	Communauté de communes
CS8	Certificat de santé du 8 ^{ème} jour
Dares	Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques
DEFM	Demandeurs d'emploi en fin de mois
DGFIP	Direction générale des Finances publiques
Ehpad	Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes
EPS	Education sportive et physique
ESAT	Etablissement et service d'aide par le travail
FAHT	Foyer pour adultes handicapés travailleurs
FAM	Foyer d'accueil médicalisé
FAS	Foyer d'accueil spécialisé
HAS	Haute autorité de santé
HLM	Habitation à loyer modéré
IME	Institut médico-éducatif
Insee	Institut national de la statistique et des études économiques
Inserm CépiDc	Institut national de la santé et de la recherche médicale - Centre d'épidémiologie sur les causes médicales de décès
MAS	Maison d'accueil spécialisée
ORS	Observatoire régional de la santé
RSA	Revenu de solidarité active
RP	Recensement général de la population
SAVS	Service d'accompagnement à la vie sociale
SSIAD	Services de soins infirmiers à domicile
SSR	Soins de suites et de réadaptation
TCM	Taux comparatif de mortalité
Urcam	Union régionale des caisses d'Assurance maladie
USLD	Unité de soin de longue durée
ZP	Zone de proximité